



A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

- + *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.
- + *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.
- + *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.
- + *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse <http://books.google.com>

Gall. sp. 104^h Lory.

<36630016800019

<36630016800019

Bayer. Staatsbibliothek

33

HISTOIRE M- MORABLE DE LA ville de Sancerre.

Contenant les *Entreprisés, Siège, Approches, Bateries, Assauts & autres efforts des assiegeans: les resistances, faits magnanimes, la famine extreme & délivrance notable des assiegez.*

Le nombre des coups de Canons par iourées distinguées. Le catalogue des morts & blessez à la guerre, sont à la fin du livre.

Le tout fidelement recueilli sur le lieu,
par JEAN DE LERY.

Ieremie 15. 15.

O Seigneur, tu le cognosis, aye memoire de moy, & me visite, & me venge de ceux qui me persecutent: ne m'ouste point en la longue attente de ton ire : cognoy que i'ay souffert opprobre pour toy.

M. D. LXXXIII.

BIBLIOTHECA
REGIA
MONACENSIS.

S O N E T.

Qui voudra voir vne hystoire tragique,
Ne life point tant de lieues diuers
Grecs & Latins, femez par l'vnuers,
Monstrans l'horreur d'Amerique & d'Afrique.
Qu'il iette l'oeil sur Sancerre l'antique,
Il y verra des ennemis peruers
Cailloux, affaux, coups à tors, à trauers:
Et tons efforts de la guerriere pique.
Combat terrible, & plus cruelle faim,
Ou de l'enfant la chair feruit de pain:
O ciel ! ô terre ! ô grand Dieu ! quel outrage !
Qu'en moins d'un an un seul lieu face voir
Plus de pitiez, que ce que peut auoir
Tour l'vnuers de hideux en partage.

Bayerische
Staatsbibliothek
Digitized by Google
München

Au Lecteur.



O V R C E que ie suis, & se
ray iusques à la fin de ma
vie, moyennat la grace de
Dieu, du nombre de ceux
qui font professiō de la Re
ligion, pour laquelle la vil
le de Sancerre a este ainsi rudement & estrā
gement traictée que la présente Histoire le
contient, si quelcun estime que pour cela ie
me sois tant soit peu destourné de la verité,
comme ayant porté fauceur à ceux, le parti
desquels i'ay suyvi, ou pour haine que ie
porte à ceux qui nous ont tāt faict & pour
chassé de mal:ie le suppline, quel qu'il soit, &
estre persuadé du cōtraire, & croire eōme ie
le tesmoigne devant Dieu, qu'en ceste pre
sente narration, que i'ay soigneusement re
cucillie iour par iour, ie n'ay eu devant les
yeux que la simple & pure vérité. Aussi ay
ie esperāce que cela sera aisē à recognoistre
à tous ceux qui ont este sur les lieux, &
qui ont veu pour le moins vne partie de
ces choses, sans s'arrester à ce que quel
cun de dehors en peut auoir escrit, n'ay
ant eu ny le moyen d'en sauoir, ny le

P R E F A C E

soin d'en remarquer autant que moy : ioint
que le simple style dont i'ay vsé declarant
seulement les choses aduenues , sans me tai-
re ny de ce qui est digne de louange , ny de
ce qui m'a semblé digne de reprehension
d'une part & de l'autre , suffira , comme
j'espere , à m'exempter de tout soupçon
d'auoir plus ou moins dict que la verité ne
porte . Mais il y a vne autre sorte de gens
ausquels ie desire aussi de satisfaire , afin
que de ceste Histoire ils puissent recueillir
le fruit , la seule esperance duquel m'a in-
duict des le commencement à prendre gar-
de de si pres à ce qui se faisoit , & depuis à
le rediger par escript . Je presuppose donc
qu'entre ceux qui de sia nous sont mal af-
fectionnez soit pour n'estre biē informez du
droict de nostre cause , soit pour autres oc-
casions , il y en aura qui ne faudront de se
confermer en ceste mauuaise opiniō , cōme
si les misères tant extremes de ceste pauvre
ville estoient certain tesmoignage de sa
mauuaise cause . Il y en aura d'autres peut
estre de ceux la mesmes qui iusques icy ont
tout autrement estimé de nous , & qui plus
est , auront participé aux mesmes afflictions ,
qui commenceront à craindre qu'ils n'ay-
ent este trompez par cy deuant , n'estimat
point

P R E F A C E

point que Dieu eust voulu exposer les siens à telles & fextremes calamitez. Je respondray à tous deux par mesme moyen , priant les vns & les autres de prédre l'aisō en payement. Je dy donc en premier lieu qu'encores que rien n'aduienne à l'avantage, & que Dieu ne face rien que iustement, si ne faut-il iuger d'une entreprise qu'elle soit juste ou inuste, bien où mal dressée, par l'euenemēt qui s'en ensuit. Les raisons en sont toutes évidentes , assauoir d'autant qu'il n'est ny agreable à Dieu , ny expedient ou de continuer la prosperité des iustes qui ont souuet besoin de chastimēs, & sōt subiects à mesver de la faueur de Dieu, ou d'enuoyer touſiours aduersité aux meschans , ausquels il veut redre le biē pour le mal pour les redre inexcusables, & desquels souet il luy plaist se seruir maintenant pour chastier, maintenant pour en esprouuat les siens , paracheuer sa vertu en eux par leur infirmité. Je di d'avantage que pour droictemēt iuger entre ce qui nous est bon , & ce qui nous est mauuais , il faut auoir de meilleurs iuges que nos sens exterieurs: sinon qu'on vueille dire q̄ la siebure soit mauuaise à vn paralytique, qu'endurer la soif soit pernicieux à vn hydropicque, la douleur du cautere doma-

P R E F A C E

geable à celuy qui periroit sans iceluy. Ce qui doit estre aussi entendu des autres accidés suruenas à l'esprit, voire de la mort mesme trouuee souuent meilleure & plus souhaitable q̄ la vie. De là s'ésuit ce paradoxe Chrestien tant de fois verifié, qu'il n'aduiēt iamais mal aux bōs, ny iamais biē aux meschans: par ce que les maux mesmes tournent en bien, aux bons, & ce qui de soy mesme est bénédiction, change de nature adouenant aux meschans, ainsi que les Medecins du corps disent qu'un corps maldisposé plus il est nourri, plus est offensé. Cecy se vеoit en tout le Gouvernement de ce monde conduict par la sagesse plus qu'admirable de l'ourier, attremplant tellement la repugnance des causes & les contraires effets d'icelles, qu'il n'y a aucun ordre cōparable à ce que les temeraires & irreligieux contrerolleurs des œuures de Dieu iugent estre confusion. Et de fait quelle impiete est ceste-là, de ne reconnoistre en Dieu ce qui est bien & iustement attribué aux Musiciens en leur art, lesquels encors que l'un monte, l'autre descend, l'un chante gresle, & l'autre gros, ce neantmoins ne trouuent leur harmonie qu'en ceste repugnance attrempee par certains tons & mesures? C'est peut estre ce qu'ont voulu dire les Platoniciens.

P R E F A C E I

ques par allegorie à leur maniere accoustumee parlans de la musicque, des cercles & mouuemēs celestes qu'ils disent ne pouvoir estre comprise par les lourcilles des hommes non capables, ou plustost assourdis par la grandeur d'un tel & si harmonieux son. Ceste sentence encors que s'arrestant aux cercles celestes , elle ne nous conduise pas iusques à la prouidence de Dieu, cause vrayemēt souueraine, & cōbien que souvēt occulte , toutesfois touſiours tressuite de toutes choses, merite bien d'estre considerepat ceux qui ne pouuans iuger des faits de Dieu ſinon ſuyuāt leurs presuppoſitiōs, ne fe mōſtrent iamais plus fols que quād ils cuident eſtre plus ſages. Pouracheuer d'oç mon propos, ces deux poinśs eſtās preſuppoſez, affauoir qu'il n'est pas expedient que touſiours ny les bons soyent en proſperité, ny les meſchans en aduersité:& que ſoumet nous ſommes trompez au iugement de noſtre profit & de noſtre dōmage , il s'ensuit que ny l'heureux ſuccés ne ſuffit à iuftifier ceux qui viénent à bout de leurs deſteings, ni les calamitez à cōdāner ceux qui en ſont preſfez, & quelquesfois cōmētaciablez iſfques à l'extremite. Si eſs raiſons ne ſemblent aſſez fortes, adiouuons-y l'exprience tir-

PRÉFACE

ses des exēples to^e clairs & notoires. Certai
nemēt qui cōsiderera les guerres suruenues
entre les natiōs, les accroissemens des plus
puissantes monarchies, les occurēces surue
naces & suruenantes encōres entre les peu
ples, villes, & familles, trouuera q̄ la vertu
se prudhōmie pour la pluspart, ont esté tel
lement oppressez, que l'iniquité & l'iniu
sticē ont emporté le dessus, si on en veut iu
ger humainemēt. La seule republicque Ro
maine nous peut fournir vn milier de tels
exemples, en laquelle se peuvent quasi aut
tant remarquer d'exemples d'ambition &
d'iniustice, qu'il se trouuera de victoires sur
les natiōs estrangeres, encōres que leurs Hi
storiens ayent coulouré leur fait tāt qu'ils
esp̄t peu. Voyla pourquoi vn de leurs Poe
tes a bien osé dire qu'en la guerre iuste de
Pompée contre Cesar, le premier Tyran de
sa partie, les Dieux auoyēt auftorisé le tort.
Et pour nous arrester aux histoires sacrees
cōme les plus certaines, qui osera dire que
la querelle de Cain fust iuste souz vmbre
qu'Abel a perdu la vie? que la religion d'E
gypte fust meilleure que celle d'Abraham,
Isaac, & Jacob, souz vmbre que la famine
les a contraincts l'un apres l'autre d'auoir
refuge à l'Egypte? que la benediction de
Dieu

P R E F A C E

Dieu résidaist sur Edom & sa postefitê, d'au-
 tant qu'il estoit paisible & à son aise, tandis
 que Iacob & les siens estoient vagabonds
 & si rudement traittez? q̄ Dieu & le droit
 soit du coté de Pharaon , d'autant que le
 pauvre Israel est affligé à toute extremité,
 iusques à estre contraincts les peres d'expo-
 ser à la mort leurs propres enfans? que tant
 de nations estrangères qui ont asservi les
 Israélites du temps des Iuges, les ayēt com-
 batus & vaincus à iuste tiltre? que les Chal-
 deens ayans exercé toute cruaute contre
 la famille Royale de Dauid, contre les per-
 sonnes sans aucun respect de sexe ny d'a-
 ge, contre les pierres & murailles, voire
 mesmes contre la sacree & vniue maison
 du vray Dieu, ayant soustenu le droit, &
 qu'au contraire les habitās de Iuda, les vns
 contraincts par la faim, comme testmoigne
 Ieremie , iusques à manger leurs propres *Lam.*
 enfans , les autres massacrez par toutes es-*4.10.*
 peces de mort, autres entrainez en misera-
 ble seruitude , ayēt eu le tort? Zacharie tué *2. Chro-*
nig.24.
 entre le temple & l'autel par Ioas Roy in-*21.22.*
 grat, sera-il iustement condamné pour iu-*Matt.*
 stifier vne telle ingratitudo? Bref qui a de
 tout temps enrichi l'Eglise de tāt de Mar-*23.25.*
 tyrs que la cruaute des coupables , & la

P R E F A C E

patience des Innocens? Souffrir donc calamité, quelle qu'elle soit, ou en paix, ou en guerre, ne iustifie ny absoult celuy qui souffre, mais comme celuy qui souffre pour ses demerites, porte les marques de sa faulter: aussi celuy qui souffre pour iustice, & sur tout pour l'hôneur de Dieu, approuue son innocence & loyaulté. Car comme la peine ne fait pas le Martyr, mais la cause du martyre, aussi ne le deffait-elle pas. Tant ya que le Seigneur conioindt la croix & l'Evangile, comme choses inseparables: & quelcun des anciens a tresbien dict que faire iniure est le propre du móde, & souffrir iniure le propre du Chrestien. Sur cela ic scay biē qu'il y a deux repliques: l'une que le tort & par consequent l'iniure procede de ceux du party desquels i'ay desia dict tout ouuertement que ic suis: l'autre que si nous sommes vrais Chrestiens, il ne faudroit pas donc auoir pris les armes, qu'aucuns appeler mesmes nō seulement defensives, mais aussi offensives. Je ne serois, Dieu mercy, desgarni de bonnes defenses, & des quelles i'oserois bien faire iuges ceux qui sont de contraire opinion, pourueu qu'ils ne soyent du tout preuenus par leurs preuidices. Mais mon intention n'est autre pour le pre-

P R E F A C E.

le present, que de montrer ce que i'estime auoir bien prouué, & par raison, & par experience continuelle du gouuernement que Dieu exerce en ce monde, & sur tout entre ses vrais domestiques, qu'il honore du nom de sa maison, assauoir qu'il n'y a iuste occasion de donner le tort à ceux de Sancerre, parce qui leur est aduenu, ni le droit aussi mais qu'il faudroit prendre la cause de plus hault, ne leur estant aduenu chose par laquelle n'ayent passé ceux contre lesquels ne prononceront iamais sentence de condamnation ceux qui nous fauorisent le moins. Je remets donc ceste decision, encores que de ma part ie ne la reuocque en doute iusques au temps auquel Dieu luy-mesmes montrera tout clairement ce qui en est. Et passeray cependant encores plus outre. Car combien que Dieu toutes & quantes fois qu'il luy plaist, exerçant les siens n'ait pas esgard, quelques pecheurs qu'ils soyent, à leurs iniquitez, ains les mette aux plus dures espreuues, pour estre glorifié en la constance qu'il leur donne (tefmoing l'histoire de Job, des Prophetes, Apo stres, & autres Martyrs, non point chastiez à parler proprement, mais honnorez de Dieu en leurs souffrances) si est-ce que je

P R E F A C E

confesseray librement, que ces calamitez sont aduenues iustement du costé du Seigneur tant sur la ville de Sancerre que sur les autres Eglises du Royaume de France, pour le grād mespris de sa Parole, & autres fautes qui pourrōt estre remarquees nommément en ceste présente histoire. Mais que le Seigneur ait plustost voulu chastier que perdre, voire menacer que fraper son Eglise, en quelque extremité quasi incroyable qu'il l'ait reduite, il appert par l'issue, vrayement notable, & plus qu'esmerueillable, sur tout à l'endroit de mes freres, & compagnons, Ministres de la parole de Dieu, & de moy qui y auons été conservuez, comme les enfans en la fournaise, si on considere de pres ce qui est finalement ensuyui de la volonté des assiegeans contre les assiegez, chose de laquelle il ne faut point doutter que ceux-la mesmes ne s'esmerueillent, desquels Dieu s'est serui tant pour affliger, que pour soulager ses seruiteurs. Voila pourquoy encores que ie ne recognoisse en moy les parties necessaires à la deduction d'vne telle histoire, i'ay toutesfois mieux aimé mettre en lumiere ce que i'en ay soigneusement & véritablement marqué, comme ie l'ay peu faire en ma facon.

P R E F A C E

çon simple d'escrire, que d'ensevelir souz si-
lence choses tāt dignes de perpetuelle me-
moire. Vray est que ie n'ay sceu estre si cu-
ricux obseruateur que ie n'aye encore lais-
ſé eschapper & obmis quelques poincts no-
tables en ceste premiere edition : mesmēs
i'eusse bien desiré d'y inserer & commen-
cer par les autres precedētes deliurāces &
sieges q̄ ceste ville de Sacerre a obtenues, &
soustenus depuis les premiers troubles ad-
uenus en France pour la religion ; suyuant
les memoires que i'en auois, qui se pourrōt
recouurer : mais à la seconde impression
(moyennant la grāce de Dieu) i'adiouste-
ray tant ce qui reste des dernières guerres
que des premières. Or ie prie le Lecteur de
prendre mon petit labeur en gré, & supplie
sur tout, le Seigneur qu'en ayant pitié de
son paoure peuple de France, il luy plaise
bien vnir en soy mesmes toutes les deux
parties, & nous donner plus ioyeux
argumens pour recognoistre
& magnifier sa puissan-
ce & bonté.

COMPLAINTE A DIEV tout bon,tout puissant.

O tout bon,tout puissant,tu vois l'affliction.

N'auras-tu point pitié de ta poure Syon?

Nos pechez voirement,ont tiré sur nos testes,

(Et comme maugré ioy)ces esclairs & tempestés

Es coups que nous sentons, il faut bien s'abaisser,

Et nos faites vicieux humblement confesser.

Mais si pour nous punir,tu lasches cest orage,

Qui est celuy de nous,qui aura le courage

De subsister un iour,puis que tant deforsfaits

Sont plus grands que les maux que Satan nous a faits?

Quoys que poures soyons,& sales comme boue:

T'abonté nous receoit,& pour siens nous auone:

S'il meude se fasche,& ne veut nous loger,

T'a nous rives au ciel pourriamos n'en bouger.

S'il veult defaut & la chair se desole

Tu nourris nos esprits du pain de ta parole.

S'il glaigue cruel,s'il feu deuorant

Nous consume ça bas,nous viuons en mourant,

Et malgré tout effort,en ta gloire receus,

Laissons Satan,le monde & les meschans confus.

Serons-nous donc saisis de peur continuelle?

Ingerons-nous toujours que l'horrible estinelle

De tes grands iugemens nous vucille consumer?

Ne permets qu'un tel cas nous venions presumer:

Ains fay qu'au plus profond de l'angoisse crainte,

An centre de nos coeurs soit & demeure emprainte

Ta grace,O Pere bon,qui ia nous face voir

Quelque part de ces biens,qu'esperons recenoir

Lors qu'en faueur de Christ,noistre course finie,

Tu nous recueilliras en ta gloire infinie.

Puis que d'un oeil ouuert tu contemples les tiens,

Puis que dessous ton bras fermes tu les soustiens,

Puis que ta large main à chasque creature
Fournit ce qu'il luy faut pour auoir nourriture:
Puis que la trahison & fureur ne te plait:
D'o vient que ce tronpeau de tes brebis, qui paist
Es amiables champs de ta vine Parole,
Sent la fureur des loups, qui à la mort l'afole?
D'o vient qu'un poure peuple en tes loix confirme
Est ranc estroitement par Satan enferme?
Helas, d'on peut venir, s'enon de nostre offense,
Que le traistre ennemi, sans danger se dispense
A foudroyer nos murs, nos corps & nos maisons,
Employant pour ce fait les mois & les saisons?
Quand cessera le cry du moquer excretable,
Demandant ou tu es nostre Dieu seconurable?
Feras-tu point sentir aux tyrans enragez
Que leurs bras ni complots ne nous ont saccagez,
Sinon comme il ta pleu, en leur laschant la bride,
Redresser nostre soy d'espoir & d'amour vuid?
Si pour un peu de temps tu as couvert tes yeux,
Oste ores le bandeau de nos fairs vicioux,
Afin que nous voyions à trauers cest orage
L'amiable claré de ton graue visage,
Qui comme un beau soleil amollisse nos coeurs,
Et de tous nos forfaicts nous rende rost vainqueurs,
Afin que l'ennemi n'y trouvant rien à barre,
S'esleue contre soy, courro pour se combatre
Etruyner du tout, si sene ta grand bonté
Tu n'aimes mieux monstres son courage donte:
Changeant tant de lyons & bestes furienses,
En agneaux de ton parc & brebis gracieuses.
As tu point veu les tiens assaillis de la faim
Manger chiens & cheuaux, comme sauoureux pain,
Et pere & mere (helas! ô siecle lamentable)
Mettre pour se saouler leur chair dessus la table!
Haterre creue roy, pour tous ceux englouir

Qui par leurs trahisons ces maux ont fait sentir.
Que di-re, ô tout puissant! si tienne est la vengeance,
Fay que nos coeurs transis, toute leur deliurance
Attendront de ton bras, qui peut bien rost guerir
Ceux qu'on apperceuoit ja desfa se mourir,
Et au fond des enfers, pousser en un quarr d'heure,
Celuy qui pres des cieux cuide avoir sa demeure.
Tandis, nous gomberons les vons caduques biens,
Et perdroys (s'il te plait) tous moyens terriens.
Moyennant que ton oeil nous condamne sans cesse,
Tant qu'à toy paruenus celebrions ta hauetesse.
Nos forces en segnois, ne nous tente donc pas,
Comme si tu voulois nous mettre au dernier point
De toute oppression, mais selon nos foibleesses
D'une main nous frappant, de l'autre nous redresses.
Si que le chastiment ne soit pour accabler,
Mais pour entour troupeau tes brebis & assemblerz
Separant à ce coup les boucs ords & infames,
Dignes, avec Satan, des infernales flammes.

Et toy peuple assiége qui manie de vertu
Plus qu'humaine cent fois, as pour Christ combatu:
Quoy que partous dangers t'as fait ton entree:
Ne desiste pourtant, que par toy rencontrees
Ne soit ceste couronne & robe de grand prix
Preparee à tons deux qui ça bas ont appris,
Que pour monter au ciel, sainte perséuerance
Est l'aisle de la foy, d'amour & d'espérance.
Cependant recevez, & de vous soit chery
L'utile-doux labout de nostre Die Lery,
Lequel de main saigneuse, au milieu de l'orage
A basti pour vos yeux ce merveilleux ouvrage,
Qui malgré les tyrans & leur cruel effort,
Se verra le vainqueur du temps & de la mort.

S. S. S.

HISTOIRE
MÉMORABLE DES
DELIVRANCES DE LA VIL-
le de Sancerre, du Siege qu'elle a soustenu, de l'extre-
me famine durant iceluy, & de tout ce qui
s'y est passé depuis le 24.
d'Aoust 1572.

Chapitre I.

*Situation & description de la ville de San-
cerre: pourquoi elle est de si long temps
haye par ceux de l'Eglise Romaine. Com-
ment elle receut les fugitifs pour la Re-
ligion apres ce qui auint à Paris le 24.
d'Aoust 1572. & du comportement des
habitans & habituez à ce commencement.*



OVCHANT l'antiquité de la ville de Sancerre, on ne lit point en autheur digne de foy, qu'elle soit si ancienne qu'aucuns le veulent, encores moins qu'elle ait été bastie par Iules Cesar. Et pour ceste cause, comme ils disent, d'autant qu'il y fai soit ses sacrifices, appellez Sacrum Cæsaris: car on ne trouuera pas vn seul mot de tout cela en ses commentaires. Il y a plus d'ap-

b

HISTOIRE

paréce de dire qu'elle ait esté bastie durāt les guerres des Bourguignōs. Mais laissant disputer aux autres de son ancienneté, ie m'arresteray seulement à descrire sa situatiō. Elle est assise au milieu, & cōme au centre du Royaume de France, au pays & Duché de Berry, sur vne haute & roide montagne, & n'y peut-on arriuer sans monter de toutes parts, tellement que le lieu & la place sont naturellement forts. L'endroit le plus accessible est entre le Midy, & Occidēt, tirat à Bourges. Elle est en Oual voire presque ronde, à cause de quoy elle est bien peu flâquée par dehors: & n'y auoit mesmes auant sa ruine que huit ou neuf tours alentour de la muraille, cōprenāt celles des portaux des portes de la ville. Elle a enuiron deux mille cinq cens pas de tour, & quatre portes presques vis à vis & opposites l'une de l'autre, assauoir porte Feuhard, appellée vulgairement porte Cesar, du costé de Septentrion, au plus haut, & porte Vieil au plus bas deuers le Midy, qui est la longueur de la ville d'environ sept cens pas. Sa largeur, depuis porte saint André du costé d'Occidēt, iusques à porte Oyson du costé d'Orient, est d'environ cinq cens cinquante pas. Le Chasteau est situé au plus haut

haut & sommet de la montagne entre porte Cesar & porte Oyson, seruant en cest endroit de muraille a la ville, à laquelle il commande presques comme vne citadelle. Il y a vne autre montagne plus haute, appellée l'Orme au Loup, si proche de la ville qu'elle peut commader dedas. Elle est environnée de tous costez d'autres montagnettes & collines, lesquelles (comme aussi celle ou est assise la ville) sont presques toutes plantées de vignes, ou il croist des meilleurs vins de la Frâce. La Riuere de Loyre passe à vn quart de lieue du costé du Leuat: & y a vn port sur le bord appellé S. Thibaut, où il y a dix ou douze maisons. Entre la montagne & ladite riuere, il y a vne petite campagne de prairie & terre labourable: & à vn traict d'arc tirant à la ville, vn beau grand bourg fermé de murailles appellé S. Satur, du nom de l'abbaye assez ancienne qui y est. Vn peu plus haut, & au pied du mont, est situé le village de Fontenay, ainsi appellé à cause des belles fontaines qui y sont, où les Sancerroys (combié qu'ils ayent plusieurs puits dans la ville) vont ordinairement querir de leau, & laver les lessives. Menestreol, qui est vn autre bourg en remontant de l'autre costé de la montagne,

en est à vn quart de lieue. Et au reste , il y a plusieurs autres villages proches & à len- uiron , comme Cheueniol , Verdigny , Su- ry en Vaux , Bué , & autres lieux & places , qui seront specifiees cy a pres , quand ie de- scriray les forts & tranches qui furent fai- ûtes alentour durant le siege . Le pays est fort bon & fertile tant en bled qu'en autres fruiëts necessaires pour la vie humaine . Mais entre les principaux benefices que ce sté ville de Sancerre a receus de Dieu , elle a esté des premières en France ou sa Pa- role a esté purement preschée , à cause de- quoyelle a encouru la haine de ceux qui ne peuuēt porter ny entendre ceste doctrine , assauoir des Catholiques , qui des pieça lui portent vne merucilleuse haine , l'ont assie- gee & assaillie plusieurs fois , & ont tasché par tous moyés de la surprendre : Mais prin- cipalement leurs menees contre ceste po- ure ville c'est descouverte incontinēt apres ce qui fut faict à Paris au moys d'Aoust 1572. sur les seigneurs & autres de la Reli- gion reformee : car lors empoignans ceste occasion , ils pensoyent estre venus au tēps pour exterminer entierement Sancerre : & en estoient tant plus desireux , que les po- ures fideles des villes voisines , de Bourges , de la

de la Charité, Gien, Orleās, & de plusieurs autres, apres estre reschappez, comme poures brebis de la gueule des loups s'y estoient retirez, pour euyter la furie de ceux qui auoyéti executé leur rage plus-que barbare sans aucun respect sur tous ceux qu'ils auoyent peu atteindre. Or y estans arriuez de diuers lieux, en nombre d'enuiron cinq cés personnes, hommes, femmes, & enfans de toutes qualitez, esperdus & effarouchez, comme poures poussins, au trauers desquels le Milan est passé, leurs freres, & habitans naturels du lieu, bien qu'ils fussent aussi grādemēt estonnez, oyans telles & si piteuses nouvelles, & s'asseurassent que si on n'auoit pas espargné les plus grands, eux qui auoyent tousiours tenu bon, durāt tous les autres troubles, & fauorizé au parti de la Religion, ne seroyéti quittes à meilleur marché, si leurs aduersaires mettoyéti le pied dans leur ville, ayans toutesfois cōpassion d'eux, & vsant d'hospitalite, les receurent dans l'enclos de leurs murailles, par ce que tous autres lieux de seurte leur estoient interdits. Et combié que deslors ils eussent plus-que suffisante matiere de se opposer ouuertement à telles tueries de ceux de la Religion reformee, & à la ruptu

re de l'edict de paix si solennellement fait & iuré au mois d'Aoust 1570. ce neantmoins pour oster toutes occasions à ceux qui ne demandoyent qu'à les surprendre, & à mordre sur eux, soubs pretexte de l'infraction de l'edict du Roy, prohibtif du port d'armes : il fut resolu du commencement, par l'aduis de tous les habitans, habituez, & refugiez (qui pour cest effet furent assemblez deux ou trois fois) qu'on ne feroit nul acte d'hostilité, ains qu'õ se comporteroit doucement, se donnans garde aux portes, & sur les murailles, sans armes defendues, pour empescher vne surprise, & pour conseruer les vies de ceux qui estoient dans la ville en ce temps si calamiteux, & pour iouyr de la liberté de conscience, & seruir purement à Dieu, mesmes selon l'edict du Roy, lequel nul n'auroit transgressé. Qu'vn chacun, tant es presches, qu'es prières publiques, & particulières, eleueroit son cœur à Dieu, imploreroit son aide, & dependroit du ciel, en attendant la volonte du Pere celeste, lequel iustumēt prouoqué pour nos pechez, & pour le mespris & peu de proffit que nous auions fait de sa parole, auoit ainsi lasché la bonde de son ire sur les poures EGLISES

glises & fideles de France, desquels on entendoit iournellement les massacres horribles qui cōtinuoyent de toutes parts, comme rapportoyent ceux qui pouuoient reschapper, & qui se sauuoyēt de iour en iour: les vns sautans les murailles, & passans par dessous les portes des villes: quelques vns se faisans enfoncer dans des bahus, coffres & poinçons, & charrier sur des charrettes: autres arriuanis fort naurez & blessez & presques tous sans aucun moyen, parce qu'ils n'auoyent eu le temps, ny le loysir de rien prendre ny apporter de leurs maisons. Tellement qu'à ce commencement les poures refugiez se trouuoyent non seulement merveilleusement perplex: mais aussi destituez & désnuez. Toutefois, outre ce que plusieurs de la ville en receurent en leurs maisons, les fugitifs s'entr'aidoyēt & assistoyēt les vns les autres, selon le moyen & volonte qu'yn chacū auoit enuers son prochain.

Le huitième iour de Seprembre, durāt cest estonnement, le Baillif de Berry en Septembre. uoya à Sancerre vne declaration du Roy, pour faire cesser les presches: & d'autant que cela estoit formellement & directement contraire à l'edict de pacification du mois d'Aoust 1570, lequel le Roy auoit de-

claré perpetuel & irreuocable , derogeant à toutes restrictions , & modifications faites ou à faire, on ne desista pas de prescher: toutesfois pour ne point aigrit les choses , on cessa de sonner la cloche pour quelque temps. Suyuant telle defense Mōsieur de la Chastre, Gouuerneur & Lieutenant general pour le Roy , au pays & duche de Berry , cerchoit tous moyens pour mettre la ville de Sancerre à sa deuotion: pour à quoy paruenir , il obtint vne commission du Roy , afin d'y mettre garnison, & fit entendre son pouuoir aux habitans par le sieur de Montigny leur voisin, qui en uoya les lettres à la ville, le trezième dudit mois, par son receveur . Là dessus les habitans s'assemblent , tiennent conseil sur ce fait, & enuoyent cinq ou six d'entr'eux , avec memoire pour respondre . Mais d'autant que ledict sieur de la Chastre n'estoit encores arriué à Montigny , comme on pē soit qu'il fust , eux estans reuenus à la ville , retournerent le lendemain aux Aix d'Angilon , ou il leur fit entendre son intention, leur bailla les lettres du Roy , & les somma luy faire response le mardy suyuant chez ledit sieur de Montigny, où il se trouueroit à disner.

Tencur

Teneur des lettres transcrip̄tes à l'original.

*A nos chers & bien aymez les Mai
re, Escheuins, Conseilliers & ha
bitans de nostre ville de Sacerre.*

DE PAR LE ROY.

CHERS & bien-aymez, nous estimōs appartenir à l'affection de bon Roy, de tenir nos subiets bien aduertis de nostre intention , afin qu'estans bien informez de la syncerité d'icelle,ils sachēt ce qu'ils doyuent ensuyure, & ne soyent abusez par inaduertance ou autremēt: D'autant moins en occasion d'importance , comme celle qui s'est presentee ces derniers jours . Surquoy encores que ne doutions de vostre obeissante volonte , & que n'aiousteriez foy aux rapports , si aucūs vous estoient faictz autrement qu'à la verite. Nous auons bien voulu vous faire la presente expresse , pour vous faire scauoir,que le feu Admiral & autres ses adherans , estans en ceste ville , auoyent certainement & euidemment conspité cōtre nostre personne, celle de la Roy ne nostre treshonnee dame & mère , de nos treschers frères,les Ducs d'Aniou, d'Alançon,& Roy de Nauarre , & autres Prin-

ces & Seigneurs, & estoient prests à executer leur malheureuse entreprise, lors que moins nous y pensions, & que moins ils en auoyent occasion. Ce qu'ils eussent fait n'eust été, que Dieu nous inspirât, & nous faisant toucher au doigt ceste coniuration par preuves plus certaines que ne desirions, nous n'auons peu & deu moins que de les preuenir, & les faire tomber au lieu qu'ils nous auoyent preparé : dequoy nous rendons graces à nostre Seigneur, & nous assurons que tous nos bons & loyaux sujets en receurront merueilleux bien & contentement.

Les aduisans au surplus, & vous en particulier, que cela n'a été fait à cause ou pour haine de la religion pretendue reformee, ny pour contreuerir aux edicts de pacification, lesquels auons tousiours entendu, comme entendons, obseruer, garder, & entretenir inuiolablement, ains pour obuier à l'execution d'icelle conspiration, declaraans à tous nos sujets quelconques de ladite Religion pretendue reformee, nostre intention estre, qu'en toute seurté & liberté, ils puissent viure & demeurer avec leurs femmes, enfās & famille en leurs maisons, sous la protection de nos edicts. Ne voulās que

que pour raison de ce , il leur soit meffait, ny attété à leurs personnes & biés , sur peine de la vie des delinquans & coupables . Voila l'interieur de nostre intention , que nous ferons tres-estroitement garder,cestās assurez que nosdits suiets en seront tres-aises & contens : & que vous portans empainte au cœur toute naturelle affection & obeissance enuers nous ne vous leirez aller à croire autre chose que la verité cy dessus dite , dont nous serions tres marris: moins permettrez aucune emotion , prisē d'armes,ny violence contre les concitoyēs & autres de la ville. Mais au contraire, vous admonestans que sur tout le seruice que vous desirez nous faire, & pour cuiter tous inconueniens , vous receuez les gens de guerre qu'auons ordonné au sieur de la Chastre, Gouuerneur , & nostre Lieutenāt general au pays de Berry , mettre en vostre ville & chasteau d'icelle , pour vostre garde & conseruation,sans y faire difficulté , ny vser d'excuse , que si deuant n'en auez eu , ny n'auriez à present besoin,ny autre quelconque excuse ou delay , que ne pourrions ouyr de bonne part, attēdu que tel est nostre vouloir pour nostre seruice , & pour vostre bien & conseruation. Ayans

ordōné lesdits gens de guerre estre payez & entretenus ,afin qu'ils ne vous tournent à foule,ains seulement pour vostre conseruation. Et au surplus, vous maintiendrez tousiours en nostre obeissance & protection , comme nos bons , & loyaux sujets, viuans vnis & en bōne amitié les vns avec les autres , sous l'obseruatiō de nos edictz, qui est le plus grand contentement & plaisir que nous sauriez donner : & soyez tres-certains que trouuerez de tant plus nous vostre Roy enclin & disposé à vous conseruer & fauoriser de tout ce qui sera en nous, ainsi que plus particulierement & au long vous scaurez par ledit sieur de la Chastre, & declarera de nostre intētion, auquel adiousterez entiere foy & creance , & lui obeirez comme à nous mesmes. Escript à Paris ce iij.iour de Septembre, 1572. Ainsi signé, Charles.& plus bas Deneufuille.

Ces lettres leues , examinees,& cōferees avec ce qui se faisoit & passoit par tout le Royaume de France en ce temps-là , ceux de Sancerre s'assemblent derechef le 16, pour aduiser à la respōnse, laquelle ils enuoyēt par leurs deputez au lieu & iour qui leur estoient prescripts.Ceste response fut en somme,qu'attendu la malice du temps,
les

les tueries & massacres de ceux de la Religion qui continuez de toutes parts , comme ils en sont certainement aduertis , s'estans tousiours comportez fidelement , & n'ayant donné nulle iuste occasion d'estre recerchez , cestant aisé à voir qu'on tendoit là , de les tuer , & traiter comme les autres . Ioint que par priuilege de leurs Comtes ils sont exépts de garnison , ils ne la pouuoyé receuoir , suppliant treshumblement d'estre excusez : car finon qu'ils voulussent comme de propos délibéré auancer leurs iours , & se precipiter eux mēmes , ils ne pouuoyent faire autrement . Cependant que ces choses passent , craignās d'estre surprins par ceux qui espioyent l'occasion , & qui voltigeoyé iour & nuit à l'entour de leur ville , à pied & à cheual , ils cōmencerent à faire racoustrer la breche pres porte Serrière , que le Comte de Martinangue auoit faite aux autres troubles , laquelle estoit lors en tel estat , & si accessible , que les assnes , cheuaux & autre bestail y pouuoyent monter & passer aisément . Et afin de chercher tous moyens pour se maintenir saufs & en paix , ils enuoyerent en Cour vers mō sieur de Fontaines , premier Escuyer du Roy , & gendre de Madame mere de mon-

sieur le Comte de Sacerre, pour le supplier de prendre leur cause en main, faire entendre au Roy l'innocence des poures fuiets de monsieur le Côte son beau-frere : qu'on viuoit paisiblement à Sancerre, & qu'à tort on les les auoit accuséz du contraire, comme ils auoyent enrendu : & pourtant n'estoit besoin les charger & greuer de garnison. Celuy qui fit ce voyage, fut vn nommé Loys de Sainpré, qui depuis se reuolta, & à tousiours esté devant la ville au siège, lequel ne fit difficulté dès lors de prendre & porter vne croix sur son chapeau. En ce mesme temps d'autant que d'autres estoient en branle, & aucun presques résolus d'en prendre pour passer chemin, il fut disputé si cela se pouuoit faire en bōne conscience par ceux de la Religion reformee: car, comme aucun disoyent, encores que le signe soit indifferent de soy, & que la croix blanche soit l'enseigne ancienne des François, laquelle on pourroit porter allant en guerre contre l'Espagnol, ou autre estrâger & ennemy du Royaume, tant y a, que pour la circonstance du temps, & à cause qu'outre ce qu'aux autres guerres qui se sont faites contre ceux de la Religion, s'a tousiours este la marque des Papi
stes,

stes, estant lors plus specialement le signal des massacreurs des fideles, qui en portoyent tous par trophee, il fut dit qu'il ne seroit licite aux nostres d'en porter: & que (suyuant le proverbe, Qui ne voudra ressébler au loup, qu'il n'affuble pas la peau:) ceux qui en estoient venus là, deuoyent plustost recognoistre leur infirmité, que de approuuer tel fait. Ledit Sainpré reuint le 29. dudit moys, qui apporta respōse tel le qu'on verra cy apres.

Chap. III.

*Des escarmouches, surprisſes, & deſſaites
de ceux qui ſ'ētoient retirez au villa-
ge de Cheueniol.*

SVYUANT ce que nous auons dit, que plusieurs voltigeoyent pour surprendre Sancerre, le premier iour d'Octobre quelque nombre de gens de cheual & de pied, parurent en la plaine fur le chemin, tirans es villages de Sury en Vaux, & Cheueniol, lesquels piaffans & brauans, vindrent iusques au pied des vignes, assez pres de la ville: prouoquans & appellans au combat ceux qui fe tenans clos & couvert, ne demandoyent rien à personne, & les iniuriās & conuians aux nopces à Paris. D'autant donc qu'ils continuèrent ainsi trois iours

Oc-to-
bre.

suyuans, & principalement les matins, & les heures du presche, qu'ils mettoyent la ville en alarmes, ceux de Sancerre voyans bien qu'il faloit entrer en lice, & que quelque remonstrance qu'ils eussent faicté de la iustice & equite de leur cause, on ne les lairroit iamais en paix: assaillis de si pres, ne pouuans plus dissimuler, cōtraints d'empescher telles courses, & repoussans la force par la force, sortent dessus, & repoussent si viuemēt ces brauaches qu'ils les firent reculer de plus de trois cens pas de premiere abordee:& en escarmouschāt, il y eut vn cheual blanc des leurs tué, son homme blessé & porté par terre, qui se sauua à la fuite, & fut la selle & harnois dudit cheual emportee par les gouiats de la ville, à la barbe des autres, qui se retirerent à leur courte hôte. En la nuit d'entre le troisieme & qua trieme iour dudit mois, ceux de la ville, tāt du lieu, qu'estrāgers, estās aduertis que ceste troupe s'estoit logee & retirée au villa ge de Cheueniol, à demie lieue, s'assurans que ce seroit le lendemain à recōmēcer, & qu'ils ne faudroyēt de cōtinuer leur train, & empescher les villageois de venir au mar ché, cōme ils auoyēt ia fait, (estans aucune mēt ioyeux de lechec qui estoit tombé sur eux

eux le iour precedent, conduits par le Capitaine la Fleur , (qui estoit reschappé du massacre de Paris , & arriué à Sancerre le 26.d'Aoust, où il auoit commandé aux autres troubles) & par vn autre Capitaine nommé Montauban, font entreprinse de les aller voir & visiter de plus près. Et succeda si bien l'affaire, que les ayans trouuez ferrez audit Cheueniol , bien qu'ils fussent barriquez, tranchez, & barrez de charrettes par toutes les aduenues , ils les chargèrent de telle façon , & donnerent l'alarme si chaude & si roide dans leurs corps de garde, & en la hasle dudit lieu où vne partie d'iceux estoit , qu'ils les mirent tous en routte , & en demeura quarantecinq tuez par les rues, & par les maisons, où ils se pêsoyent cacher, & sauuer:lesquels furent enterréz le lendemain par les payfans. La Fleur, & ceux qui l'accompagnoyéti, amenerent sept prisonniers : & entre autres le Capitaine Durboys, qui fut mis en prison au chasteau de Sancerre avec ses compagnôs, là où estans fort gracieusement traitez, ils en penserent rendre si bonne recom pense, qu'estans quelque temps apres mis en liberte par aucun de la ville , & par le sieur de Racam , qui surprint le chasteau

comme sera dict cy apres, ils cuiderēt couper la gorge à ceux qui leur auoyent sauuoï la vie. De ceste desfaictē, fut amené par les victorieux soixante cheuaux, beaucoup d'armes & autres butins : & confessa ledict Durboys à sa prison qu'il n'auoit nulle commission pour leuer gens, ne faire ce qu'il faisoit. Mais (soit qu'il dist vray ou non) il a esté aduoué, & a esté tousiours depuis au siege deuant la ville.

Chap. III.

Par qui & par quels moyens les habitans naturels de Sancerre furent diuisez & bandez les vns contre les autres: & des malheurs qui s'en ensuyuiren.

APres que monsieur de Fontaines eut entendu Sainpré, messager susdict, & receu les lettres de ceux de Sancerre, il leur enuoya vn nommé Cadaillet sieur de Chiron, vallet de chambre & Veneur du Roy, ancien scruiteur de feu monsieur le Comte de Sancerre, qui arriua à la ville le mardi septieme d'Octobre. Ce Cadaillet estoit

estoit vn vray courtisan , homme choisi & fort propre pour endormir ceux qui n'auoyent accoustumé d'ouir les amyellemens , & receuoir de l'eau beniste de cour. Et de fait , estant cogneu d'une grande partie des principaux & plus apparants habitans naturels de la ville , qui le festoyoyent en leurs maisons , il en esbranla plusieurs , qui furent incontinent gaignez , & se laisserent escouler par ses douces paroles & promesses , tellement qu'il fut le premier motif & soufflet de Satan , pour engendrer la division entre les habitans qui causa la prodition & malheureuse trahison du Chasteau , où il fut aussi tué , & receut son salaire , comme on verra cy apres.

Le 14. dudit mois , il s'en retourna en Cour , & par ce que les habitans auoyent escrit & fait entedre (outre ce q nous auons dit) audict seigneur de Fontaines , par Saintpré , que moyenant qu'o les laissaient en paix cent des principaux d'entr'eux s'obligeroient à luy , & l'assureroyent sur leur vie , qu'il ne se feroit rien entr'eux contre l'Edict de pacification dernier , qu'ils auoyent tousiours etroittement obserué , & ne receuoyent personne qui fit du contraire Luy

de sa part leur auoit aussi mandé, & escrit qu'au plustost ils enuoyaissent par deuers luy, & qu'il leur feroit entēdre ce qu'ils auroyent à faire, & comment ils se deuroyent gouuerner:ils en esleurēt cinq des pl^e notables, dont deux estoient Papistes, assauoir maistre Jean Fouchart, Lieutenāt, & Pierre Rouleau, & trois de la Religion reformee, Guillaume Guichard procureur, Symon Arnaud procureur de la ville, & Loys d'argent Escheuin. Ceux-cy doncques avec amples memoires signez des plus riches & apparās, s'acheminerēt à Paris vers ledit sieur avec Cadaillet, pour faire entendre leurs comportements estre autre qu'o ne le croyoit, & auoit-on fait entendre à la Cour. Mais estans arriuez, & intimidez, comme il est vray-semblable, au lieu de faire leur charge, suyuant l'instruction & memoires qu'ils auoyent, ils furent conseillez de demander pardon au Roy comme malfaiteurs, au nom de tous les habitans de Sacerre:ce qu'ils firent:& en outre prirent le sieur de Fontaines de s'acheminer pour venir en leur ville.Cela fait, Cadaillet fut enuoyé le premier, & arriua en poste le 26. dudit mois, à deux heures apres midy, & eux deparuez à cinq. Le lundy suyuant, fut faict

faictes assemblee generale de ville, où ils furent entendre ce que dessus, & dirent qu'à leur requeste monsieur de Fontaines s'acheminoit pour venir à Sacerre, l'ayans assuré, & s'estans faictes forts sur leurs vies qu'il y entreroit, comme aussi les lettres qu'ils apporterent de sa part le portoyent. En ceste assemblee il fut resolu, que comme les deutez auoyé et excedé & passé leur commission, aussi seroyent-ils, & de faict furent desaduouez. Et parce que cest acheminement tant precipite dudit sieur de Fontaines, estoit fort dangereux, & qu'il estoit à craindre, qu'à faute d'y pourueoit le repentir en fust trop tard, il fut promptement resolu qu'on iroit au deuant, pour le prier qu'il ne trouuast mauuais, si on ne luy pouuoit permettre l'entree si libre en la ville, attendu la malice du temps, & que en autre saison, il y seroit le tres bien venu: qu'on estoit bien marry que les deutez s'estoient tant oubliez de le prier de venir, & prendre ceste peine, car ils n'en auoyent nulle charge. Durant ce temps on nous dit que monsieur de la Chastre & autres estoient en Cour a poursuyure plus ample commission du Roy pour par moyens plus violents reduire & amener les po-

ures habitans de Sancerre à leur deuotion. Mais le faict estant debatu au conseil priué, ils furent deboutez pour lors à la reueste dudit sieur de Fontaines : car on pensoit par son moyen, mieux & plustost venir à chef de ce qu'ils pretédoient. Cho-
se qui toutefois ne succeda.

Le mardi 28. dudit mois d'Octobre con-
siderant le danger & la saison sanguinante,
fut derechef resolu au conseil, & ratifié en
l'assemblée generale des naturels habi-
tans & autres habituez, que monsieur de
Fontaines, quoy qu'il en aduint, & quoy
que les deputez & autres insistassent au
contraire, n'entreroit point pour lors à la
ville : & s'y opposoit tous les iours rapports
certains, qu'on ne cessoit de tuer & mas-
sacer les fideles en plusieurs gouuerne-
mens & endroits du Royaume : mesme
que ceste grande ville meurtriere de Pa-
ris, ne se pouuoit rassasier du sang des
poures enfans de Dieu, voire que la po-
pulace y estoit si acharnee, que pour a-
uoir le pillage, venger les querelles pri-
uees & particulières, aucuns pour payer
leurs debtes, en tuoyent plusieurs de ceux
de la Religion Romaine : & ne faloit lors
autre

autre pretexte , que de crier , Au Huguenot , pour couper la gorge avec toute impunité à qui on en vouloit . Le mesme se pratiquoit sur tout es autres villes principales de ce Royaume , & nommément à Rouan , Orleans , Lyon & Bourges , qui n'est qu'à huit lieues de Sancerre , (ville principale du Duché de Berry) pays du gouuetnement de monsieur de la Chastre) & où plusieurs furent massacrez , & aucunz des principaux tuez à coups de dagues & autres façons dans les prisons mesmes . Semblablement à la Charité , proche aussi de cinq lieues de Sancerre , où la compagnie du Duc de Niernoys estant entrée au temps & iour du massacre de Paris , soubs pretexte d'y vouloir faire monstre , combien qu'au parauant elle fust assignee à la prochaine ville du Marquisat de Salluces , où ledict Duc estoit gouerneur , comme il apparut par vne patente du Roy , avec la populace & sedicieux de la ville , ils massacrent dix huit ou vingt personnes de la Religion , entr'autres le Capitaine Corse , qui s'estoit marié & habitué audict lieu depuis enuir 2. ans , braue & vaillat soldat , lequel ayant ouuert sa porte de nuit à vn nommé

Minotte Italien de nation , archer de la cō
pagnie dudit Duc, qui se disoit estre son a-
my , & luy vouloit faire plaisir : comme de
faict il auoit esté en garnison à la Charité
sous le seigneur de la Beuuriere , gouuer-
neur (durāt les deux ans que messeigneurs
les Princes l'auoyent en garde, avec les vil-
les de la Rochelle, Montaubā, & Cegnac,) faisant profession de la Religion reformee,
& fort familier dudit Corse, ce neātmoins le fit tuer à coups d'espee en chemise qu'il estoit pres son liet , où sa femme estoit couchée, laquelle vit ce piteux spectacle , & le frappa ledict Minotte des premiers, s'estas plusieurs iettez sur celuy lequel ils n'eussēt osé auttement attaquer, ny prendre en hō-
me de bien(cōme on dit.) Le capitaine Lā-
das d'Orleās, aussi fort estimé, & ayāt fait preuve de sa vaillāce es autres troubles, ha-
bitué de nouveau au mesme lieu, fut tué &
massacré en son logis. Ierosme logāt Esche-
uin de la ville ayant receu vn coup de pisto-
le en sa maison, sa femme enceinte & Papi-
ste, pour empescher qu'il ne fust blessé d'a-
uātage, se mettant au deuant, fut tuee avec
son mary. Qui plus est, apres leur mort , les
massaereurs Italiens exefcerent vn acte sur
leur corps si infame & horrible , que ic ne
le puis

le puis reciter. D'avantage ils contraignirent l'vne de leurs filles à enseigner l'argét de son feu pere , & trouuerent de cinq à six mille francs , (comme on disoit) qu'ils pillerent: outre ce la forcerent de promettre mariage à l'vn des meurtriers Italiens fort aagé. Je ne puis ny ne dois taire la mort de Jean Sarrazin, de la mesme ville, aagé d'environ septante ans , lequel de long temps auoit presques tousiours esté Diacre en l'Eglise reformee, tenu pour pere des poures, & homme de bien , par le tesmoignage mesme des plus Catholiques. Ce bon vieillard estant en sa maison de nuit le ieudy au soir quatrieme de Septembre , fut surpris,outragé, & frappé à coups d'espee par ces furieux , ausquels d'vne face venerable & riante , selon sa coustume , il dit, Messieurs, q me voulez vous? ay ie fait desplaisir à personne? quelqu'vn se plaint-il de moy? Mais cela ne seruit de rien pour amollir les meurtriers, ains d'vne rage furieuse & plus que barbare ils se ietterent sur ce poure corps grison, qui se mit soubs lō liet, où l'vn des pendars son fillot & son proche voisn luy bailla vn coup d'espee au vêtre, d'où les boyaux sortirent. Le poure homme sentat ce coup, & voyant celuy qui luy auoit bail-

lé dit ens'escrīat, ha mon fillol, est ce ainsi que vous me traitez? ie ne vous fis iamais que plaisir. Il languit ainsi naure en plusieurs endroits, deux iours & deux nudit̄s, durāt lesquels (cōme i'ay entēdu de la femme qui le gouuenoit,) il inuoquoit Dieu dvn grand zele, & dvne merueilleuse ardeur, s'estimant heureux de souffrir pour son Nom, ayant plus de regret que son fillol qu'il auoit tant aimé, l'eust ainsi naure, que de la mort mesme: & ainsi rendit l'esprit au Seigneur. Vn nōmé maître Iaques, Canonnier, fort malade en son liet, duquel on attēdoit plustost la mort que la vie, fut ainsi à demy mort tué & massacré à coups de dague. Antoine Talenton fut noyé, Estienne de Viion fut tué à coups de dague en la prison. Pierre Guichard, maître Paul, menuisier de son estat, Pierre Bally tixier, & autres, iusques au nombre susdict, furent tuez & massacrez au dict lieu de la Charité.

Autres y furent naurez & blessez de plusieurs coups d'espees & dagues. lesquels en cest estat furent rançonnez iusques au bout. Les maisons plus honorables, voire toutes celles de ceux de la Religion, furent pilleés, & falut encores que les plus riches

ches qui s'estoyent cachez durant la furie, payassent grosses rançons auant que pouuoir sortir hors la ville. Et pour le comble de toute meschancetez, tous ceux de la Religion tant hommes, femmes que enfans, qui estoient eschappez des griffes de ses bestes sauuages, estans empeschez de sortir, furent forcez & constraintz d'aller à la messe & d'idolatrer. Desquels massacres, pilleries, violences, & outrages faictz à la Charité ay faict icy mention . & faict ceste digression , tant pource que Dieu m'auoit appellé à servir a ceste Eglise-la, (d'où il me deliura miraculeusement avec mon compagnon) que pour monstrer que ceux de Sancerre, voisins si proches , auoyent plus-que iuste occaison d'empescher l'entree de leur ville aux furieux & meurtries des poures fideles qui estoient comme à leur porte, l'espee encores sanglante au poing: car (comme dit le proverbe,) qui void la maison de son prochain brusler, la sienne n'est pas à seureté.

Retournons à nostre subiect de Sancerre. Ce refus d'entree à monsieur de Fontaines engendra grande altercation en la ville : car les deputez reuenus de la

Cour, qui auoyent engagé leurs vies & honneurs, avec plusieurs autres des principaux, qui gaignez par eux y consentoyent, vouloyent qu'il fust receu, & qu'il en traist, les autres, & nommément tous les refugiez, y contredisoyent & s'y opposoyent formellement & manifestement. Les principaux consentans à ceste entree estoient, maistre André Clement, Baillif de Sancerre, Claude Arnaut, & Iehan Fouchart Catholiques, trois Escheuins, Francois des Moulins, Guillaume Finou, & Loys d'Argent, & avec eux plusieurs autres, qui trahirent & vendirét le Chasteau, lesquels seroient nommez & specifiez cy apres. Leurs principales raisons estoient, Que ledict sieur de Fontaines beau-frere de monsieur le Comte, auroit interest si ceste place estoit ruinée, & les habitans tuez & destruits, parce que (comme beau frere du Comte) cela le regardoit: qu'il ne demandoit l'entree avec force, ains seulement luy dix ou douzieme: ne vouloit entrer dans le chasteau, & n'empeschoit qu'on ne fist garde & corps de garde pour s'asseurer. Les contredisans à ceste entree, tant habitans que tous les habituez, ayans mieux apperceus & des couvert le langage des Serenes de cour, des quels

quels le premier article de foy est , de ne rien tenir aux heretiques, qu'ils appellent, & le second de ne rien faire contre la volōte de ceux à qui ils ne veulent desplaite ny desobeir, allegoyēt alencontre des autres qu'encores que ledict sieur de Fontaines eust le vouloir de faire ce qu'il disoit , il ne pouuoit l'executer , pour ne pouuoit empescher l'intention, & le dessein d'autres plus grands, contre tous ceux de la Religion reformee: & qu'il y auoit moyen de le recom penser d'ailleurs, la ruine & destruictiō de la ville interuenant: que s'il entroit, nul n'eust osé luy contredire , quand il eust voulu entrer audict Chasteau, introduire les gentils hommes du pays , & faire tout ce que bon luy eust semblé : ioint que son honneur & grandeut ne luy permettoyent de coucher vne seule nuit en la ville , sinon qu'il y eust commādé,& n'eust iamais souffert que les habitans, qui ne luy estoient pas feulémēt inferieurs , mais comme suiets, luy eussent rien prescript , ny rien fait dans la ville contre son vouloir, mesme luy present. Le mercredi au soir 29. Octobre, il arriua à Cosne, ville distante de deux lieues de Sacerre , de l'autre costé de la riuiere de Loyre, en baissant. Ceste approche trauailha encores à

merueilles ceux qui auoyent entierement
resolu de s'opposer de tout leur pouuoir à
son entree, & y auoit grande diuision entr'-
eux & les autres. Plusieurs des principaux
de la ville, gagnez par les deputez reuenus
de Cour (comme nous auōs dit) trop crain-
tifs, & ayās plus d'esgard à leurs biens qu'à
la conseruation de l'Eglise de Dieu, de si
long temps dressée en leur ville par vn pri-
uilege special, furent voir & faire la reueré
ce à Cosne audict sieur, duquel ils cher-
choyent entierement la bonne grace. Luy
de sa part, cōme seigneur accord qu'il est,
nō sculemēt les receut humainemēt, mais
aussi leur ratifia les promesses qu'il leur a-
uoit ia faictes par escrit, & fait faire par Ca-
daillet, & les assura de la bonne volon-
té & amour qu'il leur portoit. Ces allees
& venues de Sancerre à Cosne, durerent
cinq ou six iours, non sans le grand mes-
contentement de ceux qui voyoyent l'im-
portance & dangereuse consequence de
ces voyages si frequents, qui ne seruoyent
qu'à en esbranler de iour en iour plusieurs,
par ce moyen attirez à changement de vo-
lonté. Et de fai&t, cela engendra, ou plu-
stost accreut tellement la diuision ia com-
mencée entre les habitans naturels dudit
lieu,

lieu, que plus de quarante maisons en ont été depuis ruinees , les chefs & familles s'estans absentez de la ville apres la reprise du Chasteau, & la pluspart mesme retirez avec l'ennemy, comme il sera dit apres.

Comme ces choses se passoyent , monsieur de Fontaines, qui sauoit que sur tout les habituez (reschappez des massacres des autres villes) ne consentiroient à son entree , leur fit dire par plusieurs foys , que s'ils vouloyent , il les feroit conduire en tel lieu de seureté qu'il leur plairoit , & leur bailleroit ostage en tels lieux qu'ils voudroyent , les conseillans aussi plutost sortir , s'en aller , & retirer ailleurs , que demeurer dans la ville : ayant charge expreſſe de leur tenir ce langage : & par ce qu'il desiroit de parler & cōmuniquer avec eux , ils les prioit que quelques vns l'alassēt trouuer à Cosne. Eux s'estans assemblez pour y aduifer , arrestent d'y enuoyer : deleguēt & prient maistre Iehan Minier Scribe de l'Université d'Orleans , & maistre Iehan Girardin medecin d'Auxerre , de faire ce voyage : ces deux avec lettres de creāce signees de six d'ētr'eux s'y acheminerēt : toutesfois pour plus grande seureté de leurs person-

nes, fut aduisé qu'on demanderoit ostages audit sieur de Fontaines, auant qu'eux partissent de Sancerre. Luy leur accordant ce-
*Nouē-
bre.* la, le cinquieme iour de Nouébre, enuoya les sieurs de la Mothe Ferchaut gëtil homme seruant de Mösieur le Duc d'Aniou, & de Lugny fils du sieur de Buzanlure, lesquels coucherent vne nuit à la ville, en la quelle il y eut vne alarme, qui les estoyna vn peu: toutesfois on les assura, que moyenant qu'ils ne sortissent du logis du Cerf volant ou ils furent logez & traitez en toute douceur, ils n'auroyent nul deplaisir. Le lendemain (apres que les nostres euré repassé le port de Loyre, du coste de Sacerre) ils s'éretournerent. Arriuez donc que furent ledits Minier & Girardin vers ceux qui les auoyent enuoyez, ils leur firent entendre leur legation, & les propos que monsieur de Fontaines (qui leur auoit fait bō traitemen̄t) leur auoit tenus, qui estoient en somme, qu'il ne se faloit meffier de luy, & qu'il estoit prest de faire tout plaisir aux refugiez dás Sacerre s'ils l'en requeroyent, & que bien leur prendroit de croire son conseil. Toutesfois luy ayant touché de la liberte de conscience, il leur dit franchement, que comme il auoit desia dit aux habitans, il n'auroit

il n'auoit aucune charge du Roy, de permettre l'exercice de la Religion dans Sancerre. Sur quoy ils luy auoyent remontré qu'estant cela le principal poinct, les habituez, ny la plus grande partie des habitans ioints avec eux, n'y pouuoient acquiescer, ny a vne telle sortie qu'il desfroit d'eux: moins permettroyēt-ils son entrée dans Sancerre, veula malice du temps : & qu'ils s'assuroyent tant de luy & de son iugement, que s'ils luy en demandoyent aduis, & s'il auoit plus d'esgard à leur innocēce, & à la iustice de leur cause , qu'à aucun autre respect, il ne leur conseilleroit de faire ce qu'il repereroit d'eux: bref que n'ayans aucunement m'effait, ny transgressé les edictz du Roy, etans reschappez des lieux ou on auoit tué & massacré ceux de la Religiō, ils s'estoyēt seulement retirez à Sancerre, pour la conservation de leurs vies & liberté de leur cōsciences , ne pouuans faire autrement: sur lesquelles choses leur auroit dict qu'à ce refus, il scauoit qu'il auoit à faire , & qu'il mettroit à exécution la volonté & intention du Roy.

Chap. IIII.

*Pratiques de monsieur de Fontaines avec ceux
d*

*de la ville de son party , pour surprendre
le Chasteau de Sancerre.*

AYANT donc ledict sieur de Fontaines essayé par plusieurs fois d'être à Sancerre, & de parvenir à ce qu'il préteadoit, voyant qu'il n'auançoit rien de ce coste-là: ayant aussi esté aduerty que la pluralité des voix à la dernière assemblée générale auoit empêtré, que l'entrée ne luy seroit bâillée en façon que ce fust, il résolut d'y proceder par autre voie: ceux aussi de son party l'aduertirent, que puis qu'il n'y auoit nulle esperâce qu'il peult entrer par les portes de la ville, ils s'essayeroyent & se faisoient forts luy donner entrée par le Chasteau, au desceu des cōtredisans. Et defaiet ayant fait vne ligue d'environ trente des citoyens, ils projecterent & resolurent de trahir leur partie adverse, & introduire ledict sieur de Fontaines avec force dans ledict Chasteau: ce qui leur estoit tant plus facile, que Julian de la Bertauché, & Simon Chateluchet, principaux de ceste faction, auoyent été esleus auparauant pour cōmander en ladict place. Les trois Escheuins susdicts, François des Moulins, Guillaume Finou, & Loys d'Argent,

gent, estoient aussi de la partie, & sollicitoyēt les autres tenās leur parti à executer leur entreprisē Mesmes pour cest effectils y auoyēt transporté grande quātitē de pou dre à canon, munitions de guerre, viures, & autres choses necessaires pour se fortifier, qu'ils auoyent en charge & en garde de la ville comme Escheuins.

Ces menees se faisoient assez secrètement : car combien que quelques iours auparauant on se doutast aucunement d'eux, d'autant qu'ils alloyent & venoyent plus que de coutume au Chasteau : mesmes y portoyent & faisoient transporter leurs marchādises & plus precieux meubles, par ce (disoyent ils) qu'ils ne s'asseuroyent en la ville , à cause des habituez , qu'ils disoyent les auoir menassez , si n'eust-on iamais pensé qu'ils eussent ainsi voulu quitter non seulement la pieté , mais toute humanité, trahissans l'Eglise de Dieu, ou ils auoyent esté si long temps nourris , (mesmes aucuns d'eux y auoyent eu , & auoyent encores charge d'Anciens) leur ville , patrie , pere , mere , femme & enfans , avec plus de trois mil'e personnes qui estoient lors à la ville , qu'ils metroyent en proye , & à la merci du glaive sanglant,

d 2

tellement que si Dieu n'y eust pourueu, les poures refugiez fussent bien tombez de ficeure en chauld mal.

Plusieurs qui se doutoyent de ceste trahisso aduertissoyent souuent les principaux citoyens du party contraire, qu'il estoit expedient de prendre garde au Chasteau, & que ceux qui le gardoyent faisoient desia murrailler & remparer par le dedans, & de leur costé , la seconde & principale porte descendant à la ville: comme aussi ils auoyent peu au parauant tenu quelques propos fascheux és Rondes , qui passans les nuictz deuant le Chasteau selon la coustume, estoient menassez d'eux , ne vouloient ouurir les portes, ne recevooir le mot come au parauant : & le tout soubs ce pretexte , qu'ils ne se foyent aux habituez, desquels toutesfois ils n'auoyent nulles iustes occasions de mescontentement.

A force donc de soliciter certains personnages de la ville , plus affectionnez à maintenir l'Eglise de Dieu , & à s'opposer aux aduersaires , le Capitaine la Fleur, & autres habituez iointz avec eux , alloyent quelquefois de iour visiter le Chasteau, sur tout pour prendre garde qu'on ne desmuraillaist & d'esencombraist l'huis de

de fer (qui est vne fausse porte sortant du Chasteau hors la ville , lequel des les guerres & troubles passez, pour obuier aux trahisons , on auoit muraille par le dedans & rampare de terre, pierres & fumiers de plus de douze pieds d'espaisseur) ce que n'appereuaient les nostres , & voyans les autres si bien dissimuler leur entreprinse , ils ressortoyent contens : tellement que trompez & deceus qu'ils estoient, ils asseuroyent aussi ceux de leur party , qu'il ne se brassoit rien de ce qu'on craignoit.

Chap. V.

Surprise du Chasteau par le sieur de Radam frere de monsieur de Fontaines aidé & introduict par ceux de la ville tenans son party: & la reprise miraculeuse d'ice luy au mesme iour.

Aptes que les proditeurs du Chasteau, d'eux, & de leurs concitoyens eurent ainsi dissimulé quelques iours leur fait, ne pouuans ny voulans deguiser la matiere plus longuement. Le Dimanche au soir 9. de Nouembre (ayans retiré & retenu

avec eux dans le Chasteau , la plus grand' part de leurs complices , en nombre de tré-
te quatre ,) ils refuserent tout à plat la gar-
de de cinq ou de six soldats habitans , qu'on
auoit accoustumé d'envoyer à recharge
tous les soirs au Chasteau , pour oster toute
deffiance & mescontentement . Les deux
fils de Iehan Naulet , Francois d'Argent ,
& Iehan Tache , estoient de ceux qui fu-
rent renuoyez , lesquels tout soudain en ad-
uertirent les chefs & principaux y ayans
interest : qui tout incontinent s'y achemi-
nerent , pour scauoir la cause de ce refus .
Les traistres estans enquis sur cela , nie-
rent auoir refusé l'entree aux susdicts sol-
dats . Bien dirent-ils pour s'excuser , qu'ils
s'estoient presentez trop tard pour entrer
en garde . & que l'heure estoit indue pour
ouurir le Chasteau . Parquoy , apres qu'on
eut remontré à la Bertauche & à Char-
leluchet qui y commandoyent , qu'ils en
faisoyent trop , & que finalement on se-
roit contrainct de proceder par autre
voye , eux ne pouuans faire autrement
sans se descourir du tout , consentirent
l'entree à ceux qu'ils auoyent renuoyez , &
a d'autres qui leur furent adioints : mesmes
à Loys Martinat ieune hōme , sur la fidelité
duquel

duquel to^o les refugiez, & ceux de leur party s'asseuroyent. ce qui contenta aucunement ceux qui se mesfioyent d'eux, tellement que chacun se retira , pensans estre à seureté. Toutesfois comme Dieu voulut, le Capitaine la Fleur prenāt la chose au pis, fit faire corps de garde ceste nuit-là , en la maison dudit Charleluchet , proche & au dessous du Chasteau: du costé de la ville posa sentinelles au deuant d'icelle , & à sainct Denys , (qui est vn lieu terrassé iognant les murailles de la ville , & proche aussi du Chasteau , lequel on peut descouvrir par dehors de cest endroit-là.) Cependant , ceux qui estoient dedans , resolus , & sur le point d'executer leur entreprinse , envoient en diligence Sainpré (duquel nous auons parlé cy dessus , qui estoit avec eux , & de la partie) vers le sieur de Racam , frere de monsieur de Fontaines , lequel Loys d'Argent , & Simon Regnault auoyent esté querir , & fait venir au Chasteau de Buzanlure , distant de lieuë & demie de Sancerre , lequel s'estant acheminé avec sa troupe , & embusqué tant aux masures & ruynes du temple dit sainct Romble , hors la ville au dessous de la forteresse , & non plus loing que trois

d 4

cens pas, qu'aux vignes proches enui-
ron la minuit il escalla la fausse braye
du Chasteau (n'estant plus haute que
de dix ou douze eschelons) toutesfois
il ne fut si bien suivi qu'il pensoit : car
il n'entra que luy dixhuitieme , (non
comprins maistre André Clement Bail-
lif de la ville , qui estoit comme la gu-
ide des autres , homme cependant aussi
propre a escaller villes & Chasteaux qu'on
dit qu'il est mauuais gendarme) La sen-
tinelle que la Fleur auoit posee à saint
Denis , les ayant descouuers , tira sur eux
& donna l'alarme , ce qui empescha que
le reste de ses soldats n'entraist , & mon-
taist avec luy . L'alarme donnee , & tou-
te la ville esmeue & effrayee de la surprin-
se du Chasteau , chacun estoit merueil-
leusement estonne , & non sans cause : car
(comme nous auons dit au commence-
ment) outre que la ville de Sancerre est as-
sise sur vne haute montagne , le Chasteau
est situe sur le sommet & plus haut lieu , de
sorte qu'il cōmande presque par tout com-
me vne Citadelle . Et de fait , ceux de la vil-
le ne craignoyent rien plus que l'entree de
l'ennemy par ceste place , & par cōsequēt veu
la faison sanguinaire d'auoir tous la gorge
coupee

coupee. Toutesfois n'ayans le courage pet
du, ne le cœur failly, le Capitaine Paquelô
(reschappé de la Charité) avec quelques
harquebusiers sortit par porte Oysô pour
combattre les soldats du sieur de Racam
qui estoient dehors, & pour empêcher
qu'il ne fut secouru de plus grand nombre
que de ceux qui estoient entrez & montez
avec luy: comme donc Paquelon marchoit
& s'acheminoit en faveur des tenebres de
la nuit, vers le temple Saint Romble, il
rencontra un soldat de l'ennemy, ayant un
morion doré, belle harquebouse & fourni-
ment (qui se diet depuis estre escuyer de
monsieur de Fontaines, & se nommoit Pâ-
tange) lequel pensant que ce fust de ses gés
iutant à leur façon accoustumee, & deman-
dant qui va là, Mort Dieu fut pris & em-
mené. Arrivé qu'il fut à la ville, il assura
encores que ledict sieur de Racam luy dix-
huitième estoit dans le Chasteau, que
leur entreprinse étant descouverte, auoit
causé que luy & plusieurs soldats de leur
compagnie, qui estoient proches & aux
environns de la ville, n'auoyent peu entrer.
Mesme disoit que la caualerie & grands
cheuaux du Roy, que monsieur de Fontai-
nes conduissoit, avec quelque infanterie de

Cosne, & d'autres villes & lieux circonvoisins, estoient aussi à sainct Satur , & autres lieux à l'entour de la ville: que d'autre secours deuoit venir de la Charité & d'ailleurs , & qu'ils esperoyent entrer au Chasteau par vne faulse porte, par le moyen de ceux qui le tenoyent. Et de là aussi entrer dans la ville pour la reduire à leur deuotion. Cependāt qu'on interroge ce prisonnier, la Bertauche , Charleluchet & leurs adhéritans desmurairoyent vne porte qui respond de l'vne des Tours du Chasteau à la faulse braye , où le sieur de Racam & les siens estoient montez; lequel estoit entré dedans la place par ceste ouverture, & bien receu de ceux qui y estoient. ils pensoyēt tous estre au dessus de leur entreprinse. Soudain aussi le Capitaine Durbois, & les six autres prisonniers, qui auoyēt esté pris à Cheue niol , cōme il a esté veu cy dessus (ausquels des les iours precedens on auoit baillé & fait apporter secrètement harquebouses & armes en la tour & prisō où ils estoient,) furent mis en liberté par la Bertauche & Charleluchet. Et ainsi estās sortis en la cour , les armes au poing, ils cōbatirēt & tindrēt bons dans le Chasteau avec le sieur de Racā & les siés, & les trentecouatre de la ville, desquels i'ay

i'ay icy specifié les noms & qualitez selon
qu'ils me furent nommez par ceux qui les
cognoissoyent.

- | | |
|--------------------------|--|
| 1 Julian de la Bertauche | } Capitaines commandés
au Chasteau- |
| 2 Simon Charleluchet | |
| 3 François des Moulins | |
- 4 Guillaume Finou. } Escheuins.
- 5 Loys d'Argent.
- 6 Iean Reullard.
- 7 Iean Guychard, dit bonIean.
- 8 & 9 François Guichard, dit Guichon &
- 10 Iean Garnier dit l'Hebrieu. (son fils.
- 11 Loys Finou. 12 Iean des choux.
- 13 Pierre le mort.
- 14, & 15 Landelle orfeure, & son scruiteur.
- 16 Simon Regnaud. 17 Loys Sainpré.
- 18 Simon Semelé. 19 Le Corporal Denys.
- 20 Vn potier d'estain duquel ic ne scay le
- 21 Guillaume Frelat. (nom.
- 22 François Reuchon.
- 23 Lancelot Borré le icune.
- 24 Le scruiteur de Pierre Rousseau, apoti-
caire.
- 25 M. André Clement, Bailly de la ville.
- 26 Simon Boybeau, dit le curé.
- 27 Estienne Cholet.
- 28 Brion Notaire.
- 29 Antoine Turrel.

30 Jean Rigou.

31.32.& 33. Pierre Bucqueau fermier du Comté, demeurât au Chasteau, avec son clerc & vn charretier.

34 Jean Guychard fils d'Estienne Guychard.

Les deux fils de Ieā Naulet & Loys Martinat y estoient aussi, mais ils n'estoient de la factio, ains ils y furēt enuoyez le soir precedent par ceux de la ville cōme il a esté dit.

Ainsi dōc, ceux qui estoient dedās le Chasteau, tenans bō, estoient enuiron loixante, qui cōtinuerēt à repater les portes du costé de la ville, pour empescher les nostres de les forceet, firent diligence de desencombrer & desmurailler l'huis de fer, dont nous auōs parlé, sortant hors la ville, pour donner entrée aux leurs : brief, combatirent, & se mitent en tout debuoir d'executer ce qu'ils auoyent deliberé. Or comme nous auons dit, ils auoyétenet retenu avec eux les deux fils de Naulet, qui ne scauoyétiē de l'entreprinse, ny aussi le ieune Martinat, lequel fut extrēmement marry de ceste surprinse. Car comme ainsi soit qu'il ait été nourry, & bien instruit en l'Eglise de Dieu des son enfance, & qu'il ait iuccé sa Parole avec la mammelle, les traistres se doutans

doutans bien qu'il s'opposeroit à leur perfidie & desloyauté , l'auoyent enuoyé dormir sur le foin , comme auoyent accoustumé ceux qui n'estoient posez en sentinelles, mais esueillé qu'il fut, entendant le bruit, & voyant ce qui se passoit , bien resolu de ne cōsentir à tel acte , & toutesfois ne pouuant sortir, il accourut secrètement & soudainemēt en l'vne des Tours dudit Chasteau, appelee saint George, autrement le Thresor, qui regarde sur la muraille de la ville , du costé de porte Cesar : là où Michel Granger ieune homme, son grand amy, estoit posé en sentinelle : & (apres luy auoir dit, A Dieu Granger mon compagnon, mon amy, ie suis mort, ils me tuerōt) l'assura que pour certain monsieur de Ramam estoit dans le Chasteau avec force , & partant qu'il aduertist diligemment ceux de la ville qu'ils pensassent à leurs affaires. Ce qui leur seroit d vn bon aiguillon pour les faire haster d'assaillir vivement & forcer le Chasteau. Cela faict, ils'en retourna en la Cour, où il demeura par force avec ceux qui le tenoyent , lesquels le cognoissant vaillant, & hardy soldat le solicityer de prēdre les armes & combattre avec eux. Ce que non seulement il refusa, mais aussi

courageusement detestoit la desloyauté des habitans , qui meschamment combatoyent contre leurs citoyens, qu'ils auoyent si malheureusement trahis: & mesmes reprochoyent en particulier à la Ber-tauche, duquel on auoit si bonne opinion, & en qui on s'estoit tant fié , que ce n'estoit pas les prieres qu'il auoit faites le soir , qu'il pleust à Dieu de conseruer la place , qu'à Dieu ne pleust que luy fust si meschant de l'ensuyure pour combattre contre ses freres, soustenās vne cause pour laquelle il vouloit mourir. Le sieur de Ra-cam l'oyant ainsi parler , ne le contraignit point d'auantage, & demeura ainsi tout ce iour avec eux. Toutes fois il fut fort sollicité de dire à ceux de la ville , qu'il n'y auoit personne dans le Chasteau que les ordinaires , à quoy il ne voulut aussi obtemperer. Eux cependant se fortifioyent, & desencō-broyēt l'huis de fer à grād' puissāce. Ceux de la ville aussi de leur costé, se barriquent, & barrent de charrettes les aduenues devant le Chasteau, craignās d'estre forcez, & qu'on ne sortist sur eux. D'auantage pour ne donner loisir aux autres de se fortifier, ains les empescher ailleurs , ils mettent le feu, & bruslent la premiere porte du Chasteau

steau, auāt le iour Martinat aussi de sa part cerche tous moyens d'aider, & scrut à la reprise de ce Chasteau : & aduertit de rechef Granger par vne canonniere, & dit qu'on prenne bon courage. Et sur les sept heures du matin n'ayant ancre ny papier, il escriuit d'vne espingle au dedās de la couverture d'vn liure de Pscaumes qu'il auoit en sa pochette, Prenez courage messieurs, car le cœur leur faut. Et ietta ledict liure le plus fort, & le plus secrètement qu'il peut, dās la ville, où il fut amassé, recognu & porté à sō pere, qui le recongneut aussi, & en fut tāt pl^o ioyeux, qu'il estoit au parauāt en o-
piniō que son fils fust mort, & que ceux qui tenoyent le Chasteau l'auoyent tué. On ne s'apperceut point de cest aduertissemēt iusques apres q celuy qui l'auoit dōné fust sor-
ty, comme il sera dit. Cependant ceux qui tenoyēt la place, ietterēt force grosses pier-
res de dessus les tours du costé de S. Denys, & par tout où ils pouuoient sur ceux qui les tenoyent assiegez, & ne tirerent coups d'harquebouse que sur le matin. Le iour venu les Capitaines & autres de la ville se voyans en tel danger, pensans esmouvoir à pitié ceux qui estoient dans le Chasteau, prennent le pere de la Ber-

tauche aagé d'enuiron soixâte ans, les femmes & enfans des autres, & liez ensemble, ayans chacun vn fagot sur l'espaule (sauf le bon homme la Bertauche) furent conduits par des soldats, qui alloyent derriere eux pour escarmoucher, & enuoyez mettre le feu à la seconde porte. Mais les assiegez ne laisserent pour cela de tirer n'espargnans leurs femmes ny leurs enfans, tellement que la fême dvn nômé Pierre le mort, y receut vn coup d'harquebouse soubs la mâmelle. Le bon homme la Bertauche remonstra à son fils le danger où il estoit, & tous ceux qui luy appartenoyent, & le pria de rendre la place, & se ralier avec les siens: mais tout cela ne seruit de rien. Voyas cela ceux de la ville, percerent la gallerie de la maison de Turpin, le Colombier, & autres lieux prochains pour escarmoucher, & assaillir viuement & de toutes parts ceux qui tenoyent le Chasteau, lesquels de leur part tiroyent & escarmouchoyent aussi, tellement que les mosquetades & harquebouzades ne manquoyent point de costé & d'autre: mais en apparâce ceux de la ville trauailloyent en vain, estans les plus habiles d'iceux bien estonnez. Sur ces entrefaites par l'aduis d'aucuns, il fut resolu d'aller sapper le grâd corps

corps de logis du Chasteau, du costé de Septentrion, là où ayās mené quelque nōbre de vignerons & massons, qui gaignerēt le pied de la muraille sās qu'on les peult offenser, par ce que le Chasteau n'est percé de ce costé-là, nonobstant la dureté & es-
pesseur de ce vieil & ancien mur, trauaillat d'aussi grande vistesse que la chose le requē roit & qu'ils voyoyēt qu'il estoit questio de la vie, en moins de quatre heures, firent ou uerture & passage en quatre endroits, pat ou deux ou trois hommes de front pouuoient entrer. Ceux de dedans cependant iettoyent force pierres du haut de la tour saint George: mais tāt à cause du balet du roictà l'endroit ou ils sappoyēt, que de quel ques aix & mātelets de bois dōt ils estoyēt couuerts, on ne les pouuoit empescher ny offenser. Pendant que la sappe se faisoit, les Capitaines la Fleur, le Buisslon, les soldats & autres, (n'esperans toutesfois par trop d'y entrer, veu la force de la place, & le nōbre d'hommes qui estoit dedans) s'armoyent & preparoyent, & mōtans les vns apres les autres, firent tant qu'ils gaignerent les trous & endroits percez, pour donner l'assaut quand il en seroit temps, & en attendant faisans apporter bois & fagots, pour-

c

suyuoyent d'acheuer de faire brusler la seconde porte , que les autres s'efforçoyent aussi de remparer par dedās. Cōme le Chasteau estoit ainsi assailly de tous costez , & que ceux qui le tenoyent se defendoyent , & tiroyent sur les nostres , vn nōmé Denys de la ville , Thomas Paillard , qui s'estoit marié à la Charité , vn autre soldat nōmé le Gascon , des assaillans furent tuez de harquebouzades . Or faut-il noter qu'à l'endroit où on sappoit (qui estoyent les grandes escuyries voultees) tout estoit plein de foin , qui empeschoit le passage : partant en grande diligeēce on s'essaya de le tirer hors par les trous & endroits percez , mais voyās que cela eut esté trop long pour la quātité de foin trop grande , on y fit mettre le feu par vn bon & braue soldat , qui y receut vn coup de harquebouze au bras , dont il est presque demeuré estropiat . Toutesfois cela ne succeda pas si bien qu'on esperoit , car outre ce que la fumee de ce foin bruflât obfusquoit tout , il eschauffa tellement la voulte & le lieu ou il estoit , qu'il seruoit cōme de rempart cōtre ceux quiy auoyēt mis le feu : & eust esté impossible de passer au trauers , si Dieu n'y eust pourueu . Ceux de dedans cependant se voyans assaillis de si pres

pres, & si viuement, ne sachans point l'empeschemēt que ce feu & fumee donnoyēt aux nostres, voulās faire tōber le cōble, creuer & abatre la voulte dedās pour se fortifier, mirētaussi le feu au dessus dudit corps de logis, qui estoit vn beau & grād grenier, plein de blé, fagots, & meubles, de sorte que le toict & tout le logis fut incontinent embrasé: & mesme le feu gaigna la viz de la Tour sainct George, fort haute & toute ioignante, & brusla vn petit tourillon couvert d'ardoyses, qui estoit au sommet d'icelle.

Et comme ainsi soit que ce Chasteau ait esté autrefois vne belle place, etant pour lors, & mesme deuant ce feu presque ruyné, & peu habitable: eeste tournelle couuerte d'ardoise, estoit la chose la plus eminente de toute la place, & qui se voyoit de plus loing. Or les assaillans craignans que le secours des autres n'entraist par l'huis de fer qui estoit desmurailé, & que la nuit fort proche n'entreroint, avecques toute diligence font apporter, & ierrent force caue dans ce feu, & outre cela tirent avec crochets & engins de fer les pieces de bois bruslantes, le foin fumant, & tout ce qui empeschoit

le passage. Ce qui espouuanta tellement ceux de dedans, qu'ils perdirent lors entierement courage. Et au lieu de tenir bō cōme nous pensions qu'ils feroyent iusques à ce que leur secours fust venu, estant desia si proche que nous entendions la trompette de leur cauallerie, oyōs les tabours de leur Infanterie, voyons passer les bateaux chargez & leurs soldats au port S Thibaud, au bas, & non plus loing de mille pas du Chasteau saisi, prindrent resolutiō de s'en aller & quitter la place. Ce q voyant Martinat, qui scauoit que l'huis de fer auoit esté defmuraillé, pour pēser faire entrer le secours, il se lança dextremēt dans la voulte par ou on y va, qui est comme la descēte d'vne caue, & tirant le correau, & ouurant la porte d'vne merueilleuse vistesse, sortit, & se ietta dās les vignes, du costé de porte Oyson: puis faultant les hayes, vignes & buissons, cria à ceux qui estoient sur la terrasse de S. Denys, & aux autres sentinelles de la ville, Ne tirez pas, messieurs, c'est Martinat, courage, courage, ils s'ēveulēt fuir. Arriué qu'il fut en la ville, & ayans ouy de luy ces ioyeuses nouvelles, chacun se print à louer Dieu, & à le remercier de ce qu'il nous auoit retiré du pas de la mort. Estāt venu chez son pere

prre, on luy demanda pourquoy & à quelle fin il auoit ietté le liure de Pseaumes, dōt nous auons parlé : & lors il mōstra ce qu'il auoit escrit d'vne espingle au dedans de la couverture. Les Capitaines & soldats de la ville qui estoient pres le Chasteau, desencōbrans en diligēce le foin & bois bruslant qui les empeschoit, comme nous auōs dit, firent si bon deuoir , qu'environ les cinq heures du soir ils entrerent dedans, sans que les autres (qui acquirent autant de honte de s'enfuir , que nous en fusmes ioyeux) fissent lors grande résistence. Le Capitaine Laurens (habitué de lōg temps à la ville) fut des premiers dedans , lequel gaignant la viz de la Tour saint George, bien qu'elle fust fort eschaufee , monta au plus haut , & lors (ouy par toute la ville) cria, dedans , enfans, dedās, ils sont à nous, ils ont peur , ils ont le cœur failly. Ce que voyant & oyant la plus grād' part de ceux qui auoyent prins le Chasteau ,(lesquels estoient encores dedans , & en la cour d'iceluy) furēt effrayez , & s'enfuirēt par l'huis de fer, quittans la place qu'ils auoyēt tenue enuirō dix & sept heures. Le Capitaine Paquelon avec 8. ou 10. soldats seulement sortit pour les poursuyvre par porte Oyson:

mais craignāt qu'eux se voyans forcez des deux costez ne iouassent à la desesperade, & ne rentrassēt en la forteresse, où ils pour royet tenir bō aux corps de logis, & Tours fortes qui y sont, que les nostres n'auoyent encores regaignees, il leur fit vn pont d'argēt, & les laissant aller, tira quelques coups apres eux. On dit q̄ le sieur de Racā qui auoit cōmandé tout ce iour au Chasteau voyant que le secours q̄ mōsieur de Fontaine luy auoit pmis tardoit trop, & qu'vn page qu'il auoit mis hors enuiron midy par l'huis de fer ne retournoit point, dit auāt q̄ sortir, Ha mō frere! vous m'auez faict faire vn pas de clerc. Le fils du sieur de Buzālure, & le sieur de la Courdieu (qui s'ē retourna avecques vne harquebouzade en la iābe) estoyēt entrez avec le sieur de Racā. Vn page du Roy y fut tué par les creneaux en escarmouchāt auāt la reprise. Cadaillet, du quel nous auōs parlé cy deuant, qui auoit cōduit l'entreprinse, & solicité ceux de la ville de s'éparer de la place, pour estre blessé à mort à la teste, d'vne harquebuzade, ne pouuāt suyure les autres, y demeura. Et cōme chacun entroit dedās de n̄uit avec lanternes & falots, il fut prins & passé par la porte du costé de la ville, laquelle n'ēstoit enco-

encores qu'à demy desmuraillee & desen-
combree du fumier & repar qui auoit esté
faict par dedans : fut mis sur le dos d'un vi-
gnerō qui l'emporta, & en passat, cōme mo-
tif de tout ce desordre, hué & detesté de
tous iusques aux petis enfans, fut assomé &
acheué à la porte du tēple S. Ieā, par le peu-
ple esmeu. Reullard de la ville, blessé d'vn
harquebouzade au bras, & vn nōmé San-
drō de Cosne, y demeurerēt aussi, & furent
tuez de furie par ceux qui y entrerēt les p-
miers. Jean Garnier & son fils, Estiēne Cho-
let, Buqueau, fermier du Chasteau, & Frā-
çois des Moulins, Escheuin, y furet prins pri-
soniers. D'auātage, ceux qui quitterēt la pla-
ce, s'estans sauuez à grād' haste, & estonnez
d'vne reprise si soudaine & non esperee de
costé ny d'autre, y laisserēt beau coup d'ar-
mes, & de l'argent monnoyé assez bonne
somme, des draps de soye & de laine, meu-
bles & autres marchandises que ceux de
la ville estans de l'entreprinse y auoyent
trāsportez pour estre plus asseurez, ce leur
sembloit. Le lendemain apres midy, fut
crié à son de trompe & tabour par les
carrefours de la ville, que tous eussent à
se trouuer aux hasles pour rendre graces à
Dieu de ceste deliurance admirable non

attendue selon le iugement humain. Le Pseaume 144. fut chanté, & fut noté & remontré par maistre François de la Mare dit de Claireau, Ministre du lieu , qu'il y auoit quatre ans qu'au mesme iour, dixieme de Nouembre, Dieu auoit deliuré aussi cette ville de Sancerre de ceux de Bourges & autres, qui la pefsans assieger , auoyēt charrié & amené leur artillerie iusques au village de Cheueniol à demie lieue , & s'en estoient retournez espouuantez sans estre poursuyuis. La surprise de ce Chasteau a uoit meruilleusement estonné le peuple de la ville : & de fait , pour mon regard, i'aprehenday plus la mort ce iour-la , que ic n'ay fait depuis durant tout le siege , aussi aspre cependant qu'on en ait gueres veu. On nous asseura vn peu apres q la prinse de Sacerre auoit esté crieé, publiee, & imprimee à Paris , parce q ceux qui passoyēt par le grād chemin, venans du costé de Lyon, en ce temps-la voyás le feu au Chasteau, auoyēt rapporté, & estimoyēt qu'ainsi fust. Le mardi 11. dudit mois de Nouembre, & le lendemain de la reprise du Chasteau, Monsieur de Fontaines partit de Cosne, & s'en alla en poste à la Cour : ses gens & bagage demeurerent audict lieu iusques au ying-

vingtième qu'ils s'ē allerēt tous. Faut aus-
si noter icy qu'apres ceste reprise du Cha-
steau, à cause de quelque mescoitement,
le Capitaine la Doye, Estienne Guichard,
le Baron, Bazarne & plusieurs autres des
principaux & plus riches habitās naturels,
la pluspart vaillans hōmes, & ayās cōman-
dé aux autres guerres, s'absenterēt de la vil-
le, & n'y sont rentrez iusques apres la reddi-
tion, mesmes les aucuns ayans esté deuant
portant les armes avec ceux qui l'auoyent
assiegee, tellement que ceux de Sancerre
furent merueilleusement affoiblis d'hom-
mes, & destituez de moyens par telle sor-
tie & diuision. Et n'ya doute qu'vne par-
tie des defauts qui ont esté en la ville du-
rant le siege, ne soit venue de là.

Chap. VI.

*De l'ordre & gouuernement qui fut mis en
la ville de Sancerre pour s'opposer à
ceux qui la vouloyent forcer, & de
quelques sorties & escarmouches.*

OR faut-il noter q̄ iusques à ce temps, &
q̄ iusques apres la reprise du Chasteau,
ceux de Sancerre tāt habitans qu'habituez
(pēlans qu'avec le temps les choses s'adou-

ciroyent, & q̄ apres les auoir bien harassez, on les laisseroit en paix) n'auoyēt encores dressé l'ordre requis en vne ville de guerre pour le fait & maniement des armes. Car les Capitaines & autres, auoyent exécuté les choses susdictes s'accordās ensemble, sans q̄ nul eust cōmandement sur son cōpagnon: mais voyans qu'il en faloit passer par là, & que l'expériēce, qui est la maistresse des fols, leur auoit montré que presque trop tard ils auoyent usé des moyens licites q̄ Dieu leur auoit mis en main, ils esleurent maistre Andre Iohāneau Aduocat (qu'ils appellent là Bailly) comme le plus propre qu'il estoit, pour gouerneur, ayant ia fait ceste charge es autres troubles. Loys de Martignon Grenetier du tel, pour Sergent maior. Le Capitaine Martignō fils dudit Grenetier, pour cōmader à tous les habitans de la ville Claude Pillard pour son Lieutenant, & le ieune Martinat (duquel nous auōs fait mention cy dessus, & duquel on auoit experimenté la fidelité au Chasteau) pour son Enseigne. Le nōbre de la cōpagnie de la ville, (cōprins les vigneros) à laquelle ledict Capitaine Marrignon cōmandoit en tiltre de Capitaine general, estoit lors d'enuirō 500. hōmes. Le Capitaine

ne

ne la Fleur voulut faire vne compagnie de gés de cheual , mais pource qu'il n'y auoit pas beaucoup de cheuaux de seruice en la ville , on fut d'aduis qu'il fit vne cōpagnie de gés de pied , cōme il fit toutesfois il voulut tousiours retenir cela, de cōmander au gés de cheual . & à sa cōpagnie d'Infāterie. Il eut pour Lieutenant sur les deux compagnies le Capitaine Chaillou d'Orleās, pour Cornette de la cauallerie. le capitaine Mōtauban, qui demeuroit à Gergueo apparaissant les massacres , & pour Enseigne de l'Infanterie, le Capitaine la Bussiere de Cortai son pres Orāge (lequel fut tué durant le siège, cōme on verra au catalogue des morts) Le capitaine Buisson dressa aussi vne cōpagnie de gés de pied d'habituez , eut le capitaine Paquelō pour Lieutenāt , & le capitaine la Minee pour Enseigne. Le capitaine Dorival d'Aubigny, cōmandoit aux volontaires habituez , & prenoit tel mēbre de sa cōpagnie que bon lui sembloit pour le soulager. Il y auoit aux susdites compagnies d'habituez & refugiez enuiron trois cēs soldats : & estoit le nombre total de ceux qui portoyent les armes pour lors à Sancerre d'ēuiron six cens cinquante soldats , & enuiron cent cinquante vignerons, lesquels fa-

soyent bien quand il se présentoit vn affaire, fust sur la muraille, ou aux sorties, mesme le iour de l'assaut, comme nous verrós, ils firent merueilles avec leurs fondes, que nous appellions Pistolles de Sancerre. Puis que nous sommes sur l'ordre & sur les moyens que ceux de Sancerre établirent pour défendre leur ville, il ne faut taire que Dieu auoit donné tel courage à tous en general, que jusques aux femmes & enfans nul ne s'espargnoit pour s'opposer aux aduersaires, & eussiez veu iour & nuit les femmes avec hallebardes, demies picques, & broches de fer sur la muraille, quand il se donoit quelques alarmes : lesquelles afin que l'ennemy ne les cogneust à leurs coifures, portoyé des chapeaux, & principalemēt celles qui auoyent des couurechefs blancs. Ainsi donc enuiró le 16. de Nouébre, ceux de Sancerre ayans ia esté assaillis si souuent & à tort, estans encors menaslez & enuirónez de toutes parts, y estás cōtraints & forcez, prindrent ouuertemēt les armes, pour conseruer leur vies, & la liberté de leurs cōsciences, suyuant l'edict du Roy du mois d'Aoust 1570. leq̄l estant inuiolable, ils you loyct aussi maintenir. Adonc le tabour qui n'auoit encors sonné commença à batre: les

les corps de garde se font, les Serges de bāde, Caporaux, Lamspessades, & autres mēbres de compagnies, sont esleus, & donneon ordre de faire bonne garde aux portes & sur la muraille iour & nuit. Cela fait le sécōd iour de Decembre, Satan ennemy *Decem
bre.* de cōcorde, & enuieux sur nostre ordre, suscita vne querelle entres les Capitaines la Fleur, & la Minee, à cause de quoy il pensa auoir trouble & sedition dans la ville. Car d'autant que chacun auoit des amis de son costé, les autres Capitaines & soldats d'vne part & d'autre s'assemblerent pres la hasle ou aucuns mirent l'espee au poing, chacun se formalisat pour le party qu'il tenoit, toutes fois sans qu'il y eust personne blessé ne tué. Le conseil s'assembla extraordinairement le lendemain qui les reconcilia tellement qu'ils furent faits amis, & souperent ensemble. Faut aussi noter, qu'à cause de la diuision qui estoit entre ceux de la ville, & pour la crainte que les refugiez auoyēt d'vne nouvelle trahison, cestāt le bruit tout cōmun qu'il y en auoit encores beaucoup dās la ville, qui estoyēt de l'entreprinse du Chasteau, lesquels faillirent de s'emparer & saisir de la grand'maison aupres, de la tour du temple saint Iehan, & autres lieux & pla-

ces de la ville, ou ils deuoient combatre, lors que ledict Chasteau fut prins, il fut aduisé & resolu en vne assemblée generale que pour oster tout soupçō & defiance les vns des autres, le conseil ne seroit plus des seuls habitans, ains seroit composé des vns & des autres, & y en eut onze, tant Capitaines qu'autres habituez, esleus & ioints aucc ceux de la ville, faisans nombre en tout d'environ vingt & cinq personnes. Apres cela bonnes & sainctes ordonnances furent faites, pour reprimer les iuremens, blasphemmes & autres vices: touchât l'art militaire, & la police. Chacū fut exhorté de faire son devoir, & les crices & publicatiōs faites par les carrefours à fin que nul ne pretēdit cause d'ignorāce: le tout fut affigé aux places publiques. Le Sabmedi 6. dudit mois, vn soldat nommé le Rial (autrement la Pomme) ayāt esté conuaincu d'auoir avec d'autres rançonné & pillé par les villages cōtre les defenses, mesmes auoir chaufé les pieds à vne femme du bourg de Menetreol pour auoir de l'argēt d'elle, fut pēdu & estrāglé, & deux autres soldats & vne chābrière fουettez, pour larrecin le mesme iour. Le 19. par ce que le capitaine Cartier, d'Orleans, avec sa cōpagnie, & quelques vns de ceux qui s'c-

qui s'estoyé et abséitez de la ville, auoyé et esté aux moulins de Menetreol, d'où ils auoyé et emporté les fournees de farines de ceux de la ville, pēsans qu'ils y deussent retourner, on leur dressa vne embuscade : mais n'y estans reueus & ne les ayans peu attraper, ceux de la ville à ce voyage & en retournat ameneré dixneuf charrois chargez de vin, vne charrette chargee de deux porcs, & deux cheuaux chargez d'autres viures & hardes qu'on menoit à Cosne à ceux qui faisoyent tous les iours la guerre aux Sancerrois. Le lēdemain 20. ledict capitaine Cartier, ceux de la Charité, & de Cosne, assebleez avec luy, estans en nōbre d'enuirō quatre vingts cheuaux, & quelques gens de pied, pensans auoir leur reuange du iour precedēt, parurent assez loing de la ville & ayās posé leurs sentinelles sur les montagnes prochaines, ceux qu'ils venoyé agacer & cercher les aperceuans, sortirent dessus, & tuerent vn de leurs soldats qui estoit en sentinelle sur la mōtagne dictel'orme au loup, duquel furēt apportees les armes & hardes, iusques aux bottes & esperons ne pouuās auoir son cheual qui s'enfuit. Ceste sortie troubla vn peu le marché, qui se tenoit au chāp saint Ladré hors la ville. Le vingtseptième cinquā-

ce harquebouziers & quinze ou seize cheuaux sortirent la nuit & allerent es villages de Lassy, Azi, & autres circonuoisins, d'où ils amenerent enuirō trois cés boisseaux de blé & farines dans douze charrettes pour l'auitaillement de la ville menacee du siege. Quelques iours apres quatre soldats & quatre vignerons estans allez iusques aupres du village de Iars , ils trouuerent quelques gens de cheual , ausquels ils donnerent l'alarme , & firent quitter les logis. Et ayans pris trois beaux cheuaux aux estables monterent dessus , & s'en retournierent à la ville. Toutesfois en faueur du capitaine Buylson , qui auoit quelque connoissance à ceux qui les auoyent perdus, lesdits cheuaux furent rendus , moyennant huit pistolets qu'il dōna aux susdicts soldats & vignerons pour leur vin. Le dernier iour de Decembre, trente harquebouziers,& quelque cauallerie,ayans eu aduer tissement pour surprendre certains voltigeurs sortirent de la ville,& allerent au village de Sauigny,mais n'ayans trouué ceux qu'ils cherchoyent,& voyans ia les preparatifs du siege, ils amerent enuiron cent boisseaux de blé pour la munition , qui furent mis au magazin. Les premiers & second iours

jours de Janvier mil cinq cés septante trois Janier.
 quelque nombre de soldats par le commā- 1573.
 dement de leur capitaine sortirent & alle-
 rét au village de Sulligny & ailleurs, d'où
 ils amenerent quatre chartois chargez de
 blé & de vin : huit bœufs & vaches, pour
 l'avitaillement de la ville, & le prébestre du
 lieu prisonnier.

En ce temps, & huit jours au paravant,
 le bruit estoit grand, & auoit on nouuelles
 de toutes pars que Sancerre seroit en
 brief assiegee, mais plusieurs (& nommé-
 ment le Baillif Iohanneau Gouverneur)
 mesprisoient tous ces aduertissemens: car
 (disoyent ils) le Roy a assez d'affaires à la
 Rochelle en Languedoc & ailleurs, & seroit
 bien empesché de dresser vne armee pour
 venir icy tellement qu'on ne tint compte
 d'auitailler la ville comme il faloit & com-
 me on pouuoit, ny de desmanteler & rui-
 ner saint Satur, Fontenay, & autres villa-
 ges, lieux proches & circonvoisins, ou ceux
 qui ont depuis assiegé la ville, se sont trou-
 uez fort bien accommodez. On ne donna
 aussi tel ordre qu'il faloit pour remparer &
 fortifier la ville & faire toutes choses requi-
 ses pour soustenir vn siege, que les pl^es adui-
 sez yoyoyent non seulement s'appareiller

mais desia marcher cōtre ceste ville:laquel le(comme ils disoyent,& comme la chose estoit toute euidente)le Roy ne laisseroit iamais à repos , au milieu & au centre de la France. Ce mespris & nonchalance d'aucuns,causa beaucoup de maux:& empescha que plus de trois mille boisseaux de blé, (qu'on pouuoit aisément recouurer en quelques lieux proches, où le Capitaine Martinat l'aisné se faisoit fort de les avoir en payant) ne furent mis dans la ville,dont s'ensuyvit l'extreme famine aux mois de Juing, Juillet& Aoust, comme il sera dit cy apres. Le trezieme dudit mois, la compagnie du Comte de Brienne , & vne autre cornette de cauallerie parurent , & se mirent en bataille assez loing de la ville , & hors la portee du mosquet , sur le chemin de Bourges, où ils furent alte. Et ayas enuoyé vingt & deux cheuaux courcurs voltiger au chāp saint Ladre , vingtinq harquebouziers sortirēt de la ville à l'escarmouche sur eux, mais ne s'estans approchez de pres ; il n'y eutcoup de harquebouze qui portast : & ainsi les vns & les autres se retirerēt. Le cinquieme, le capitaine la Pierre (depuis peu de temps reuenu de Monts en Hainaut) sortit avec quinze ou seize cheuaux qui furent batte.

batte l'estrade jusques au village de Ville-
genon, où ils trouuerent le peuple au tem-
ple , solennizant la feste qu'on appelle des
Roys, & ainsi ces bonnes gés estas surprins,
& voyans bien qu'ils n'auoyent pas tropisé
la feue au gastgau, s'enfuyrét, & laisserét le
prebestre seul avec son gobelet, crier, le Roy
boit auquel cepédat, ny aussi à nul des au-
tres, on ne fit aucun desplaisir. Bien fut amé
né prisonnier vn nommé Bretichou Sergé,
apostat de la Religion reformee, qui estoit
à la messe lequel apres auoir esté gardé long
temps, & mis en liberté par la ville ; en fa-
veur du capitaine la Mince, sauta la murail
le durant le siege , & rapporta tout ce qui
se faisoit dans la ville ; au grand prejudi-
ce des assiegez : car monsieur de la Cha-
stre estoit lors en peine de scauoir de nos
nouuelles , comme il fera dit. Le septieme
ayans eu aduertissement qu'il y auoit moyé
de surprendre le capitaine Cartier & sa co-
pagnie en vn village pres Chastillô sur Loy-
re, ou ils se retiroyent & logeoyent ordina-
rement, les capitaines la Fleur & la Pierre
avec enuiron cinquante cheuaux s'yache-
minerent, mais ne l'ayant trouué , reuin-
dront sans rien faire : & comme à leur re-
tour ils pensoyent disner à lars , leurs

couteurs entendirent vne trompette, & des coureurs entendirent audict village deux cornettes d'environ cent soixante cheuaux conduits par le sieur de Montigny lesquels ayas aussi appercou les nostres, ne faillirerent ales pour suyure : toutesfois, bien que les cheuaux des nostres fussent fort las & harassez, ils se sceurent si biē desuelopper qu'au grād trot & pour estre bien cōduits ils revindrēt tous à la ville, raconter qu'ils l'auoyent eschappé belle & qu'cestans sortis pour aller prendre les autres, ils auoyent pensé estre pris eux mesmes. On faisoit bruit que l'aduertissement qu'on leur auoit baiillé pour aller surprendre Cartier estoit faux, & qu'on taf choit par ce stratageme tuer & defaire ce ste troupe (ou estoyēt presques tous nos capitaines & gens de commandement) auant que d'affleger la ville.

Chap. VII.

Commencement du siège devant la ville de Sacerc, Le nombre & ordre des assiegeans, les sorties qui furent faites sur eux à leur arrivée: leurs préparatifs, tranchées batteries; & tout ce qui s'est passé jusques au jour de l'affaut.

Le Ven

LE Vendredi neuifieme de Iāvier à trois
 heures apres midy deux Escadrons de
 cauallerie parurent sur la Cresle (qui est v-
 ne montagnette à vn quart de lieuc de San-
 cerre du costé de Septentriō sur le chemin
 de sainte lame) lesquels descouuers par la
 guette qui estoit au clochier de saint Ichā,
 il sonna & donna l'alarme à la ville. Descen-
 dus qu'ils furent aux champs de la campa-
 gne, pres les vignes, & au pied de la monta-
 gne sur laquelle la ville est assise, vne troupe
 d'harquebouziers cōduits par le capitaine
 la Fleur descendirent pour les saluer: & cōme
 en escarmouchant leurs coureurs voltigo-
 yēt & pēsoyēt attirer les nostres hors des vi-
 gnes, vn cheual des leurs y fut blessé, sō che-
 vaucheur (constraint mettre pied à terre) se
 sauua de vitesse. Vne heure apres, on apper-
 ceut encores deux osts de cauallerie venāt
 du mesme lieu que les precedents, lesquel's
 ioints ensemble, faisoyēt mōstre de quatre
 cents cheuaux. Ils se mittent en bataille en
 deux troupes & se tindrēt ainsi serrez sans
 se desbander iusques à ce q̄ la nuit suruenā
 te ceux de la ville , qui estoient sortis pour
 escarmoucher, les ayāsperdus de veue se re-
 tirerent. Et eux furēt logez ceste nuit-là à
 saint Satur, à Fontenay, à Sury en Vaux, &

autres villages prochains. Le lendemain di xieme , cinq enseignes des vieilles compagnies du regiment du sieur de Goas arriuèrent deuāt Sacerre, & se logerēt à sainet Satur:& la nuit precedente quelque Infanterie & gens ramassez de Cosne, & autres lieux, auoyent passé la riuiere de Loyre, lesquels s'estans ioints avec eux audict lieu commencerent de s'y fortifier. Le lende main quelques harquebouziets des susdites compagnies approcherent au dessous de Fontenay, pres vn moulin rompu, pour attaquer l'escarmouche: quoy voyans les Sancerrois , ils descendant dessus , & les saluent aussi à grands coups d'harquebouza des:toutesfois il n'y eut nulle execution pour ce iour la. Le Mecredi suyuant vne autre compagnie de gens de pied arriua encor deuant la ville, qui se logea à Fontenay. Ainsi doncques ces cōpagnies de gens de cheual & de pied estans iointes & logees au pied de la montagne ou Sancerre est situee , ceux de la ville firent quelques sorties sur eux, mais sans rien faire digne d'estre noté. Or ils attendoyent plus grandes forces, comme de fait enuiron quinze iours apres , huit enseignes des vieilles compagnies du regiment du sieur de Sar rieu,

rieu , cinq compagnies nouvelles des Capitaines Pierre , de la garnison de la Charité , de la Rose , retoulté de la Religion , de Canduc , de Verrieres & de Tessier avec plusieurs autres gens ramassez , arriuerent au bourg de Menestrelol qui est à vn quart de lieue de Sancerre , & aux villages circonvoisins : & fut saisie dés lors la maison couverte d'ardoise , appellee l'Estan , appartenante à Madame Portier , vesue de Mille-scens qui est au pied de la montagne de Sancerre vers Midy , & à quatre cens pas de la muraille de la ville . La compagnie d'hommes d'armes de monsieur de la Chastre , chef de ceste armee , la compagnie de gens de cheual du Côte de Brienne , celle du sieur de Rostin , celle du sieur de Tournsi , & celle de Cartier , estoient lors logees à Buy , Sury en Vaux & villages circonvoisins . Outre cela , les gentils hommes du pays , avec tous les villages & paylans furent bandez & assemblez contre & deuant Sancerre .

En ce mesme temps seze ou dixsept enseignes de pionniers de plusieurs provinces habillez chacun de la liuree du pays ou de la ville qui les fournisoit , arriuerent aussi , tellement que tous al-

semblez, il y auoit en este armee de quatre à cinq cens cheuaux , & enuiron cinq mille hommes de pied : le nombre total etant d'enuiron sept mille hommes, non compris les gentilshommes & autres du pays, ny les pionniers.

Le Dimanche onzieme en l'assemblée generale de ville , on ordonna à chasque capitaine son quartier, & outre y fut resolu que les paoures , quelque nombre de femmes & d'enfans,& tous ceux qui ne pouuoient seruir que de mäger dans la place , se royent mis dehors:mais ceux qui eurent la charge de les faire sortir,& faire la recherche, ne s'en acquiterent pas,ains , partie par paresse , partie se laissans gaigner à la clamour d'aucuns , ils ne mirent personne hors des portes.ce qui fut cause d vn grand mal & deffaut : car ceux qui fussent sortis lors, pouuoient aisement passer,& s'en aller où ils eussent peu:& si cela eust empesché la grā de famine, qui les a presqs toº emportez de puis,&a fait beaucoup souffrir & endurer les autres, comme il sera dit ci apres.Lediēt iour enuiron midy, les capitaines la Fleur, la Pierre,& la Minee avec cent harquebou siers descendirent à Fontenay ou (pour incomoder l'énemy qui s'y logeoit,& y auoit ia de

ia de ses soldats qui se retirerent bien vite) ils mirent le feu aux maisons plus proches de la ville de deça le ruisseau qui passe au milieu : toutesfois les soldats de l'ennemy logez ès autres lieux proches oyans l'alarme furent incontinent assemblez ; tellement que comme ceux de la ville remontoyēt & se retiroyēt , il y eut force harquebuzades tirees d'une part & d'autre , & quelques soldats blessez , des deux pars . Si les nostres ne se fussent si tost descouverts , ils eussent surpris vn grand seigneur de l'ennemy suyui de vingt cinq cheuaux , qui venoyent de saint Satur , & estoient au bout du village (qui n'est pas long) quand la Fleur & les siens y entroyent , mais les ayant apperceus ils firent soudain sonner & donner l'alarme par vn trôpette qu'ils auoyēt , & en courāt à bride abbatue retournerent du costé d'où ils venoyent . Le trezieme monsieur de la Chastre estant à saint Satur , enuoya vn Tabour avec lettres à ceux de Sancerre , & leur māda en somme : Que si on ne se rendoit à luy , qui est Gouverneur du pays , & prest à faire plaisir si on l'en requiert , on s'en repentiroit , car autrement on ne pouuoit eschapper ny empescher les forces qu'il a toutes prestes , avec lesquelles

le Roy a résolu d'auoir & subiuguer ceste place. Ce Tabour fut retenu, & ne fit-on aucune réponse: ce qui fut trouué mauuaise de plusieurs de la ville , qui eussent plustost désiré qu'on eust renuoyé ledict Tabour, & qu'on eust respondu honnestement. Le-dict sieur de la Chastre en fut aussi merueil leusement fasché , & l'a souuent reproché depuis par lettres & autrement : & dit-on que cela a esté cause en partie de la mort du Bailly Iohanneau,& de quelques autres qui furent tuez depuis la reddition de la ville, comme il sera dict. Le Mecredy vingt-tieme les Capitaines la Fleur , la Pierre & autres gés de cheual , en nombre de vingt-cinq , ayans des casaques rouges & de liurec, sortirét par porte Viel, sans estre descouuers ny recogneus , & faignans d'aller vers la fontaine sainct Martin descendirét au grād chemin tirant à sainct Satur, où ils récontrrerét quelques soldats de l'ennemy venans de la picoree , lesquels ils charge-rerent,& en tuerét dix ou douze, qui demeurerent sur la place: outre cela le Capitaine la Fleur poursuyuit vn fourrier qui ve-noit recognoistre,& lui donna vn coup de pistolle aux reins , qui le fit tomber de des-sus

sus son cheual & fut amené prisonnier avec vn autre. Fut amené aussi vne charrette chargee d'un tonneau de vin blâc , & de quelques sacs de farine. Semblablement 15. ou 16. moutōs, brebis & cheures que les picoreurs emmenoyent, furent conduites à la ville, sans que ceux qui vindrent incôtinent recognoistre leurs morts , le peusent empescher. Le vingtneufieme les susdits Capitaines (ne se loucians pas beaucoup de l'ennemy qu'ils auoyent braué quatre ou cinq iours deuant) voulurent aller picquer leurs cheuaux au champ sain& Ladre hors la ville, mais ils furent incontinent descouuers par les sentinelles, qui dônerent l'alarme, & tout soudain plus de cét cheuaux parurent , qui vindrent droit aux nostres, lesquels se tenans serrez teindrent bon , iusques à ce que les harquebouziers de la ville sortirent pour les soustenir. Les approches faites , & en escarmouchant, le cheual du Capitaine Fontaine (qui estoit avec les Catholiques, combien que es autres troubles il eust porté les armes pour ceux de la Religion, & mesmes estoit encores sorty dernieremēt de Môts en Hainaut) fut tué d'vne harquebouzade & tomba soubs lui , toutesfois il se sauua avec ses

Fe- pistolles. Le Lundy deuxième de Fevrier.
 urier. l'ennemy commença de trancher & fortifier la plus proche maison du costé de la ville, du village du Fontenay, où il fit vn fort qui n'estoit pas à quatre cens pas des murailles de la ville, & ayans employé les pionniers à faire des gabions les iours precedens, les Ieudy & Vendredy suyuans il en fit traîner grande quantité de sainct Satur à Fontenay, en approchant tousiours de la ville. Or les Sancerroys voyans ses preparatifs depescherent le 5. dudit mois vn certain personnage habitant pour aller demander secours aux amis & faire entendre l'estat de leurs affaires. Ce mesme iour deux soldats du Capitaine la Rose se vindrent redire avec les assiegez Le Dimâche huitieme l'artillerie arriua par eau au port S. Thibaud: surquoy ie m'esiaby de ce q celuy qui a faiet imprimer quelque chose de ce siege de Sacerre à Lyon, dit que nous fusmes batus & canonnez au mois de Janvier, veu qu'il n'estoit encores arriué aucune piece devant la ville en ce temps là, & ne ioua le canon que le trezieme dudit mois de Fevrier, la baterie commançant seulement le 17. La nuit suyuante vn nomé la Roche, braue soldat & bien armé se vint rendre

tendre, & entré qu'il fut assura du nombre des canons, pouldre & boulets arriuez à sainct Thibaut, assauoir huict pieces de baterie, six couleurines, deux mille boulets, & de la poudre pour tirer trois ou quatre mille coups: toutesfois on vid par experiance qu'il y auoit douze pieces de baterie & quatre couleurines. Nous receusmes lors aduertissement d'un certain personnage, que nous serions batus entre le Chasteau & porte Cesar, où l'ennemy pretendoit faire breche, & venit à l'assaut plus aisement, en faueur des rochers qui sont proches de la muraille en cest endroit-là: à cause de quoy on abatit le dessus du portail de la porte, craignans que la ruine & les esclats n'endommageassent les nostres: & que rebuant du costé des ennemys, elle ne leur favorisast. On fortifia aussi les lieux qui sembloient plus foibles au Chasteau, & continua on la tranchée iusques à porte Cesar, mit-on le tout en defense, & fut rédu ceit endroit-là presques imprenable: mais nous trauaillassmes en vain: car comme s'estoit desia l'un des endroits plus forts de la ville, aussi l'ennemy ne s'y amusa pas, & n'y fit nulle baterie: & croy, qu'il faisoit courir le bruit de nous vouloir battre par là, afin de

nous y amuser, & empescher que nous ne remparissions du costé de porte Viel, lieu plus foible & plus accessible, là où aussi nous fusmes batus à bon escient, & eusmes l'assaut depuis. Le neuifieme vn mosquet de la ville creua, & tua le Sergent Mercier habitant, blessa le Pasteur, & le Matrou (autrement dit Beaugran) de Paris, habi-
tuez. Le dixieme on apperceut de la ville plusieurs compagnies d'infanterie, faisant monstre d'environ mille harquebouziers, qui venoyent & descendoyent du costé de la Creuse, à la teste desquels le Capitaine la Fleur, suyui seulement de dix ou de douze soldats, sortit, & apres auoir tiré coups d'harquebouses sur eux, il print & amena à leur barbe vne charrette chargee d'un tonneau de vin blanc, qui fut baillé à la porte aux vignerons: davantage parce qu'il fut poursuyvi, & qu'il ne peut amener d'autres charrettes chargees aussi de vin, il tira das les vaissaux & les troua à coups de pistolle, de sorte que le vin s'espanga. Le trezie-
me l'artillerie fut amonee du port S. Thi-
baut, à saint Satur, duquel lieu fut tirez les quatre premiers coups, dont l'un perça à jour la courtine de la muraille de la ville près porte Cesar: vne fille aussi fut tuée sur le pa-

le paué seulement du vēt de l'vne des balles
qui passa près elle : laquelle balle recueillie
fut pesee, & trouuee du poix de 35 à trête
six liures. En la nuit du Sabmedy suuyant
l'ennemy commença vn fort de terre , sur
le chemin de sainct Thibaud , au lieu dict
les Ardilliers : fait vne palissade au champ
saint Ladre , au dessus de la perriere , où il
mit quelques enseignes de gens de pied , &
commēça de s'y camper : outre fait trainer
force gabions en plusieurs endroits : & pen
soit-on qu'ils deussent faire deux batteries.
Les Piōniers aussi cōmencerent lors de tra
cher les chemins & les aduénues de toutes
parts aux enuirons de la ville. Le Dimâcht
quinzième ils trainerent & roulerent deux
grands mātelets de boys , (que nos soldats
par mocquerie appeloient Teets à pour
ceaux) de Fontenay iusques au pied des vi
gnes. Les deux iours suuyans ils charrierent
& menerent dix pieces d'artillerie au chāp
saint Ladre , & six pieces sur l'Orme au
loup , qui est vne montaigne haute , au Mi
dy de Sacerre , laquelle (comme nous auōs
dit au commencement) commande dans
la ville : ce que toutesfois plusieurs n'eul
sent iamais pesé , s'ils n'ē eussent veu l'expe
rience. Et de faiet combien que le Comte

de Martinangue eust fait canonner ceste place (qu'il ne print pas toutes fois) aux autres troubles, il ne mit point son artillerie sur ceste montaigne, l'estimant trop eslongnee: & cependant les Sancerroys ont esté plus endommagez des pieces & couleuri-nes qui estoient là, que de tous les autres endroits dont on les ait batus. Le Ieudy dixneufiesme ils commencerent à batre & à taster la muraille entre porte Viel & porte sainct André. On verra à la fin de ce discoure le nombre des coups de canon que j'ay mis à part, & distinguez par iournees. Et faut icy noter, qu'il nous vint bien à point qu'ils s'opiniastrerent à batre la mu-raille pres porte Viel l'estimant la plus foi-blle: car Dieu la fortifia tellement, qu'elle receut six fois plus de coups, auāt que tomber que nous n'eussions pensé. Nous vismes semblable chose à la Charité sur Loire lors qu'elle fut assiegee en l'an 1569. car la Tour de la porte de la Marche (laquelle on s'o-piniastra aussi à batre) receut plus de cinq cens coups de canon auant que pouuoir, estre abbatue, & nous eussions pensé qu'il n'en eut pas falu cent. Le Sabmedy vingt-vnieme, Dimanche, Lundy & Mardy suyuans la baterie continua fort furieusement,

de

de sorte q' nous receusmes pl' de trois mil-
le cinq cens coups de canon en ces quatre
iours-là: mais (chose notable) i' obseruay
qu'auāt qu'il y eust vne seule personne des
nostres tuez du canon, fors la fille qui fut
tuee du vent d'vne balle des quatre pre-
miers coups, comme i'ay dit, ils auoyent ia-
tiré plus de douze cens coups: & estoit ce-
ste tempeste si grande que les pierres de la
muraille de la ville, les cailloux & esclats
de boyds des maisons où donnoit le canon,
voyoyent en l'air plus dru q' mousches: &
estoit cela tant plus esmerucillable, que ces
cailloux & esclats rompoient les harque-
bouses entre les mains & sur les espaulles
de nos soldats, deschiroyent & perçoient
les chausses, mandils, & chapeaux de plu-
sieurs sans les offenser. Mesmes le boulet
d'vne piece de baterie emporta la creste
du morion qui estoit sur la teste d'un soldat
nommé le Pauilloy de Gerguero, le rōd du
bonnet apparoissant au morion, & passant
à vn poulce pres de la teste de celuy qui le
portoit, sans le blesser aucunement: comme
aussi il y eut vne autre balle qui ayant per-
cé la muraille de la ville à iour, donna de
telle roideur dās la grāge de Londis qu'el-
le fit tomber avec elle vn gros quartier de

g

pierre de taille sur les reins du sieur de Petitbois d'Orleans (qui estoit là avec plusieurs autres soldats) sans le blesser. Pour mon regard ie puis aussi affermer qu'un coup qui donna dans la courtine & parapet de la muraille de la ville, me ietta & fit tomber pres de moy plus d'une charrette de cailloux & pierres, & m'en passa quelques vnes entre les iambes bondissans d'une merueilleuse roideur, sans m'offenser: choses certes non moins veritables qu'emerueillables: tellement q' nous appercevions en cela la main de Dieu, qui empeschoit que nous ne fussions tous tuez & accablez de ceste foudre, contre laquelle rien ne peut resister. Car comme ceux qui ont veu des villes assiegees, seauent, plusieurs sont tombez morts du vent des balles du canon, voire sans nulle blessure ny meurtrisse, comme i'en ay veu moy mesme ailleurs, & comme aussi la fille dont nous auons parlé le fut à Sancerre des quatre premiers coups. Et de fait, comme nous fceuimes depuis par quelques soldats que nous prinsmes, l'ennemy pēsoit que la plus grand' part des Capitaines, soldats & autres de la ville, eussent esté tuez de ceste furieu

furieuse tempeste , & ne pouuoient croire du contraire quand on le leur disoit. Et certes ie croy qu'il y en a bien peu qui ayent esté en ville assiegee , & batue de pres de six mille coups , comme nous auons esté à Sancerre, qui ayent veu si petit nombre de personnes tuez du canon: car (comme on verra au catalogue des morts, ou i'ay noté ceux qui en ont esté tuez) durant la furie , & tout le temps que nous fusmes batus es mois de Fevrier & Mars, le iour de l'assaut , & durant le siege , qui a duré sept mois & demy , on n'a pas tué, & n'est point mort vingt cinq personnes du canon , de ceux de la ville.

Des ce temps là, & des que le canon eut ioué à bon escient d'autant qu'il faloit par nécessité que tous couchassent aux corps de garde , ie m'aduisay de faire vn liet d'un linceul lié par les deux bouts , & pendu en l'air à la facon des Sauvages Ameriquains , avec lesquels i'ay demeuré dix mois , ce qui fut incontinent imité & pratiqué de tous nos soldats, tellement que tous les corps de garde en estoient pleins. Ceux qui y ont couché diront avec moy que cela est fort propre , tant pour cuiter la vermine,

que pour tenir les habits nets, ioinct qu'on ne se trouve si rompt que sur la paillasse, où les flasques, dagues; & armes blessent quand on est couché, & empeschent le repos : & si est-on plustost prest quād on crie Arme. Le vingtquatrième le Capitaine la Fleur estant sorti pres le Rauelin de poste Vieil, fut blesssé à la teste d'vne harquebuzade, qui faulsa l'oreille de sa bourguignote. La nuit du mesme iour l'enemys s'efforça de surprendre le Rauelin: mais il fut tēpousé si viuement, que le Capitaine Dyuori des vieilles bandes y fut tué avec vingt-quatre ou vingtinq soldats, & beaucoup de blessez. Du costé de ceux de la ville, le Capitaine la Buffiere enseigne de la Fleur y fut aussi blesssé d'vne harquebuzade à la mammelle, dont il mourut le deuxième de Mars suyuant. Le Mecredy quatrième du dict mois de Mars, vn soldat nommé Guarguet qui auoit suyvi les nostres, & qui de long temps estoit prisonnier à Concref-saux estant eslargy fut enuoyé du dict lieu à Sancerre par le sieur de Bonniuet, qui luy fit promesse d'estre bien recompensé, s'il remarquoit & faisoit entendre les depottemens de ceux de la ville. Il arriva enuiron minuit dans le fossé, & ayant fait en-

ten-

tendre à la sentinelle qu'il auoit rompu la prison, & s'estoit sauué, fut incontinent tiré avec vne corde dans la ville. Et d'autant qu'estant interrogé par le Gouverneur il se trouua variant, mesmes sia du commencement qu'on l'eust enuoyé , il fut mis en prison, ou apres estre gehenné il est mort. Le Sabmedy septieme l'enemy poursuyuit ses tranches, iusques à l'endroit de la grande Londis, le gabionna dans le fossé fait des canonnieres sur la contrescarpe, & vn pôt de bois couvert de clayes , soubs leql il venoit à couvert iusques au pied du Ruelin, sans qu'on le peult offenser , & pensoit on qu'il le deust sapper ou miner, ou bien se loger dessoubs: à cause dequoy ceux de la ville firent incontinent des puits pour contreminer, combattre & empêcher l'ennemy en cas qu'il eust percé , & fust voulu entrer par là , comme on craignoit. Durant les moys de Janvier, Fevrier & Mars l'injure du temps , les grandes glaces , neiges & pluyes combatoyent merveilleusement les assiegeans dans leur camp , & dans leurs tentes au grand soulagement des assiez, qui en louoyent Dieu: vray est qu'ils estoient aussi contraints d'estre iour & nuit sur la muraille, & en auoyent leur part, mais si n'e-

stoyé-t-ils du tout si incommodez que ceux qui gardoyent la campagne. Le Dimanche huitieme les Capitaines Pillard & Martinat, bruslerent le pont fait de bois carré, (duquel nous auons parlé) avec feux artificiels force bois & fagots gressez qu'ils ietterent dessus, sans que l'ennemy les peust empescher.

Ce mesme iour sur les huit heures du matin M. Melet Ministre, faisant le presche à porte Viel, fut couvert avec autres de ses auditeurs, des pierres de la ruine d'une maison qui fut abbatue d'une volee de canon, sans qu'il y eust aucun tué, ne blessé, sinon quelques vns vn peu esgratignez.

Le lundy en la nuit l'ennemy continua de cauer soubs le Rauelin, & y refit vn autre pont plus fort que n'estoit le precedet, mais ceux de la ville s'efforcerent d'echef de le brusler avec feux artificiels, grenades, fagots gressez & liez ensemble, qu'ils ietterent dessus. Dauantage trouuerent l'invention d'acrocher & tirer à eux, avec crochets de fer liez & attachez de cordes, qu'ils ietterent & lancerent dessus les clayes dont il estoit couvert. Enuiron ce temps le Capitaine Queriers, Lieutenant du sieur

sieur de Goas , fut tué pres les gabions & tranches au dessoubs de porte saint André dvn coup de mousquet venant de la ville , & fut porté & enterré à Cosne. Durant le siege aussi(n'ay sceu scauoir le iour) la Lobiere, Guidon du Comte de Brienne, fut blessé à vne sortie dont il mourut.

Le Mardy dixieme, sur les dix heures du soir le Capitaine Montauban fit vne sortie avec cinquante harquebuziers , faulsa vn corps de garde de la compagnie du Capitaine Verrieres , qui estoit vers les Gabions au dessoubs de la porte saint André , tua douze ou treze soldats , deux putains , & en amena trois prisonniers, lesquels assurerent qu'on minoit en deux endroits , assauoir soubs le rauelin , & soubs la grange Londis. Pour à quoy obuier des le lendemain matin on commença sept puits en diuers endroits dans les tranches au dedans la ville , afin de contreminer & esuenter les mines.

Le mesme iour , dixieme , cinq bestes fauues que cerfs que biches , estonnes (comme il est vray-semblable) de la foudre du canon , sortirent des bois , & passerent au trauers du cap de l'ennemy , ou elles donnerent l'alarme , approcherent si pres

de la ville, que deux receurent coups d'harquebuse de dessus la muraille, & furent tuez par nos soldats, dont vn cerf demeuré mort sur la place, fut amené dans la ville: l'autre qui tomba à la portee de la harquebouze, entre les fossez & les tranchées de l'ennemy, fut disputé & debatu à coups d'harquebouze dvn costé & d'autre: mais en fin apres que les Catholiques (qui vouloyent manger de la chair en careſme) y eurent perdu deux ou trois hommes, qui furent tuez en contestant, vn des leurs luy mit vn cordeau au col, & fut tiré & emporté de leur costé. Quelques iours apres on en trouua vn troisieme mort & puant, auſſes de l'abbruuoir, ioignant la porte S. André, lequel nous n'euffiōs laissé pourrir ſi nous l'eussions ſceu ſi près de nous. Le 12. les Sacerroys furent derechef aduertis par vn quidā reuenāt de dehors, q̄ pour certain la mine cōtinuoit, & qu'outre ce q̄ l'ennemy auoit encores munitiōs pour tirer deux mille coups, il luy venoit d'autres pouldres: il rapporta aussi que ceux de la Rochelle avoyent defaict & tuez grand nombre de leurs ennemis, & des principaux. Et d'autant qu'en craignoit q̄ la mine ne fift sauter le portail & la plate forme de porte Viel: afin

afin d'empescher l'accès libre que l'ennemy eust eu d'entrer par là dans la ville, par l'avis du capitaine la Pierre ou commença une seconde tranchée, & vn rempart par derrière tout le long traversant la grād' rue depuis la maison de Naulet iusques à la grange Londis, & furent muraillez les huis & fenestres de toutes les maisons de ce rang-là, & y fit-on des canonnieres qui flanquoyent de toutes parts. Le trezième en plein iour (par la faute de la sétinelle,) Bretichou qui auoit esté pris prisonnier à Villegenou, des le cinquième lanvier (comme il a esté dit ci dessus) descendit la muraille de la ville avec vne corde, s'alla ranger & rendre à l'ennemy, auquel il fit entendre tout ce qui se passoit dans la ville, ce qui nuisit beaucoup. le capitaine la Mince qui l'auoit faict clargir en fut soupçonné, & mis en prison par le Preuost du camp, qui en informa contre luy, mais il ne fut trouué coupable. Le mestre iour sur les neuf heures du soir l'ennemy nous pensans surprendre apres s'estre approché par dedans ces tranches, sans estre descouvert, se ietta dans le fossé, vers la breche de Londis, par laquelle il esperoit entrer: mais il en trouua en teste qui le receurent si bien que plusieurs y furent tuez,

& beaucoup s'en retournerent blessez. Durant cest assaut les nostres ne cesserent de chanter, ce qu'entendans les autres, de despite ils firēt iouer & tirerēt quelques coups de l'artillerie de l'Orme au loup, qui donne rent dedans & au trauers le rempart, soubs les pieds de nos soldats, dont aucuns en branlerent, sans qu'il y eut personne de offenē:toutesfois il y en eut deux blessez en combatāt. La mesme nuit trois Pionniers furent prins à vne sortie, lesquels affermoyent que les mines s'auançoyent fort, mesme que l'vne estoit ia bouchee & preste à iouer. Et parce que l'vn disoit y auoir trauillé, & en estoit forty le iour precedent, on le mena le lendemain matin dans les tranches de la ville pour recognoistre l'en droit desdites mines, & pour trauailer à cō treminer.

Le lundi sezieme, ayans apperceu que l'ennemy sur tout desiroit de surprendre le rauelin de porte Viel, & qu'il trauailloit iour & nuit à le sapper, sans que ceux de dedans l'en peussent empescher: en la nuit de ce iour on le trancha par le milieu, & en fit-on comme vn second & nouveau qui fut en defense le lendemain matin.

Le

Le dixseptième en la nuit, on fit vne sortie d'enuiron quarante soldats conduits par le ieune Martinat, lesquels surprenans ceux qui estoient logez & fortifiez en la maison de l'Estang, en tuerent dixhuit ou vingt, & amenerent vn prisonnier qui estoit de Bourges, lequel nous dit que nous deuions estre batus le lendemain de grand' furie, comme il aduint, que les mines estoient prestes à iouer, & que le ieudy suyuant nous deuions auoir l'assaut, comme il fut vray aussi.

Le lendemain dixhuitième, suyuant cest aduertissement, des les six heures du matin l'ennemy commença à batre de furie de ses seze pieces, & tira ce iour six cens cinquante deux coups. La nuit suyante six pieces de baterie furent remenees & mises au lieu dict le Carroy mareschaux, sur le chemin de Sancerre tirant à Menestreol, d'où la breche depuis la grange Lon dis, tirant à porte Oyson fut continuee & alongee de plus de trois toyses, laquelle poursuyue le lendemain iour de l'assaut, cest endroit-là fut plus furieusement assailli.

Chap. VIII.

*De l'assaut donné à Sancerre , cōment il fut
soustenu,l'ordre des assiegeans & assie-
gez à assaillir & defendre le nōbre des
morts & blessez ce iour-là , & le Canti-
que des soustenans apres la victoire.*

LE dixneufieme iour de Mars (qui estoit le Jeudy que les Catholiques appellent Absolu) apres que les assiegeans eurent batu fort furieusement de toutes leurs pieces râgées en trois bateries , à scauoir au champ saint Ladre à la mōtaigne dicté l'Orme au loup , & au Carroy mareschaux , ayans rompu & osté les defenses des tours & murailles de la ville , cōtinué &acheué la breche , laquelle (combien qu'elle ne fust accessible par tout) auoit plus de trois cens pas de longeur , leur enseigne colonnelle (qui estoit vn drapeau blanc) suuyie des autres , commença de marcher , & tous en bataille , s'acheminerent & glisserent à couvert par leurs tranchées iusques sur le le bord du fossé de la ville . Et ainsi pensans surprendre les assiegez , ils vindrent à vne heure trois quartes après midy à l'assaut (qui dura iusques à trois heures) & cōme i'ay sceu depuis d'un captaing &

taine & de quelqs soldats des leurs, leur ordre pour assaillir fut tel. Le regimēt du sieur de Sarrieu dōna au bout de la bresche tirāt à porte Oysō, au lieu dict la grāge Lōdis, où fut fait le plus grād effort: & pour le sousterrir, mōsieur de la Chastre & sa compagnie d'hōmes d'armes, lesquels avec autres gés de cheual combatirēt à pied ce iour-là. Ce premier assaut fut furieux: car les assaillans d'vne bōne facō & biē resolus vindrēt droit à la bresche, sur laquelle mōterēt & cōbatirēt sept ou huiet des mieux armez & mieux couuers, mesme le capitaine Ros enseigne du dict sieur de Sarrieu, y porta & en réporta sō drapeau. Estās repoussez le sieur de Bōniuet, les gētilshōmes du pays & le capitaine Cartier, dōnerēt la secōde charge, ou ils vindrēt aussi si furiensemēt qu'aucūs pour la secōde fois furent sur la bresche, & entre autres le capitaine Fontaine, Cornette du dict Cartier, le quel y estāt blessé, & y ayant receu vne grenade sur le pied, s'é retourna boiteux, recevant cela pour ses gages, & pour le faire resouvenir, qu'ayant été de la Religiō, il ne deuoit cōbattre cōtre ceux qui la maintenoyēt. En cette secōde charge, il y eut quatre enseignes suuyies de quatre à cinq cēs soldats, qui d'vne merueilleuse af-

leurace descendirēt dās le fossé, toutesfois en lieu de se presēter à la breche, il se ioignirēt au bout & au coing de la muraille de la ville qu'ō batoit encores, & y furēt assez lōg temps avec leur quatre drapeaux, sans que les nostres les peussent offenser, parce qu'ō ne se pouuoit tenir sur la muraille qui les se paroit, à cause des volees de canō qui y dōnoyent. Vray est qu'ō les eust peu desloger à coups de mosquetades & d'harquebuzades de quelques flancs & defense qui estoient demeurez du costé de porte Oyson, mais il n'y auoit ny mosquet ny harquebuzier pour lors en cest endroit là. Or Dieu qui auoit ordonné de nous prēsēuer & garētir de cest assaut, fit en sorte, q ce que les nostres ne peurent faire, fut faict par leurs canonniers mesmes : car comme ils continuoyent en toute diligence la baterie du lieu appellé Carroy mareschaux, pēsans ab batre la muraille pour descouurir la plateforme sur laquelle les nostres combatoyēt, s'opiniastrans & n'en pouuās venir à bout, ils tirerent deux ou trois volees de canons, qui firent tōber tāt de pierres sur les leurs, & sur ces quatre enseignes, que force leur fut de se retirer. Il nous vint aussi bien à poinct, q la pouldre leur faillit en ceste baterie

terie là, car s'ils eussent encores faict tōber six ou sept pieds de muraille, la plateforme ou nos gens combatoyent en flanc (qui estoit nostre principale defēse) eust esté des couverte , & leur eust serui de pont pour entrer à la ville, sans qu'il y eust eu moyé de les soustenir. car ceste plateforme ayant été faicte à grand'haste, n'estoit pas retranchée par le derriere du costé de la ville , & on ne les pouuoit repousser d'ailleurs. Les six enseignes du regiment de Goas donnèrent au rauelin de porte Viel , & à la plateforine de Baudin : & pour les soustenir le sieur de Montigny lieutenāt du Comte de Brienne, & quelques autres gentilshōmes. Le capitaine Cabassole commandant à l'vne desdīctes vieilles compagnies y fut tué. Les compagnies nouuelles (excepté celle de Tessier) donnerent à la grand'breche as saillās depuis la plateforme de porte Viel, iusques à l'autre bout de la breche tirant à porte sainct André. Mais il est bō de noter icy , que le capitaine la Rose , reuolté de la Religion , & qui auoit esté Sergent major dans Sancerre aux autres troubles, commandant en chef à l'vne de ces compagnies nouuelles , n'en voulut point manger, car exhortat son enseigne de marcher,

& mōster , luy (comme vaillant poltrō qu'il est) se tenoit loing des coups, tellement qu'il s'acquita fort mal de la promesse qu'on dit qu'il auoit faicté quād il vint à ce siège, qu'il abandonnoit sa vie, celle de sa femme, & de ses enfans s'il n'entroit de force ou par surprise à Sancerre. Le capitaine Tessier alla à l'escalade à porte Cesar , qui est à l'autre bout de la ville , afin que l'assaut fut général, & que les assiegez fussent empeschez de toutes parts: mais il fut repoussé aussi vivement que les autres, comme il sera dit.

Du costé des Sancerrois l'ordre pour soustenir l'assaut fut tel: Le Capitaine la Fleur, Chaillou son lieutenāt, Mōtaubā sa cornet & defendoyēt la bresche Londis, de laquel le approchant, & auant que les soldats qui les suyyoyēt fussent rāgez en bataille, deux (desquels on verra les nōs au catalogue des morts) furent emportez d'un coup de canō. Or , (cōme il a esté dit) quelques enseignes & sept ou huit des pl^e bragars & mieux armez des assaillans monterent dessus, qui furent roidement repoussiez à grands coups de piques par la Fleur & les siens: mesmes par Montigny ieune gentil homme, lvn de ses soldats, lequel en ayāt vne au poing , fit merueilles durant l'assaut, comme aussi il a touſiours

touſiours faiſt acte de vaillant ſoldat dans la ville, & aux sorties, iuſques à ce que finalement il fut blementé à mort à vne qui fe fit au mois de May, comme il ſera veu en ſon lieu. Le capitaine Paquelon, lieutenant du capitaine Buiſſon, & le Sergent la Regnau diere de ſa compagnie, defendoyent la plateforme de Baudin, ſur laquelle y eut vn drapeau de taffetas incarnat blanc & verd, de l'ennemy planté, & vaillamment defendu par celuy qui le portoit, car il combatit main à main à grans coups de couſtelas avec les noſtres, toutesfois en fin il fut contrainct de fe retirer, y laiſſant vne grāde piece & plus du quart du taffetas de ſon drapau, q̄ l'vn de nos ſoldats couppa & deschiſa, & fut mis le lendemain en monſtre & en trophée au Rauelin de porte Viel, à la veue de ceux qui l'auoyent perdu. Le capitaine Pillard (qui depuis a eſté tué) lieutenant du capitaine Martignon, defendoit la plateforme de porte Viel. Le capitaine Martignon qui commandoit à tous ceux de la ville, & le ieune Martinat ſon enſeigne, defendoyent la grande breche depuis ladite plateforme de porte Viel, iuſques à la prochaine tour, tirant à porte ſaint André. Le capitaine d'Oriual qui commandoit aux vo-

h

lontaires habituez , defendoit la plateforme appellee du capitaine la Fleur , & la breche ioignante . Le Sergent d'Alegre , (qui fut tué sept iours apres) & le caporal l'Escu , de la compagnie du capitaine la Fleur cōmādoyēt au rauelin de porte Viel , d'où on larda bien les fesses de coups d'harquebouzades à ceux qui pensoyēt monter à la breche de ce costé-là : car se sentans frappez par derriere , & pensans que ce fust de leurs gens , & de ceux qui les suyuoyent , cri oyent , Ha compagnon , tu m'as blessé . Le Capitaine Buisson commandoit à porte Cesar , ou le capitaine Tessier alla à l'escalade , lequel y fut si bien receu , qu'apres y a uoir perdu quelques soldats , & autres blessez , il fut contrainct de se retirer . Le capitaine Martinat l'aisné commandoit au Chasteau : & au reste les murailles cestans bordées , & chacun disposé en son rang & en son quartier .

Durant l'assaut , les vigneronz de la ville , qui estoient en grand nōbre (diuisez en plusieurs endroits de labreche , & ailleurs , avec leurs fondes , qu'ils appellēt Pistolles de Sacerre , les femmes les seruans , & leur portans force pierres) firent merueilles : & eussiez veu tomber les cailloux & les pierres

res qu'ils ierroyent plus dru que gresle sur les assaillans. Vne femme empoignant la pieque d'un soldat de l'ennemy , au plus fort du combat , fit grand effort de luy arracher des poings , mais elle ne peut. Un ieune soldat de la ville , nommé Ialot , fut pris en combatant par un rondacher de l'ennemy , lequel l'emménât & descendant dans le fossé , Ialot cria à ses compagnons , Compagnons , me laisserez-vous emmener ? plustost tirez à moy . Un couche en ioué , & tire si droict qu'il tue le rondacher : ce que voyant Ialot , il tira sa dague , & en tua un autre qui le tenoit encores , & ainsi eschappa , & remonta à la ville sur la breche vers les siens. Durant le combat , le canon des assaillans ne laissoit de iouer , voire si soudainement , que l'une des volees n'atteindoit pas l'autre , tellement que la breche se faisoit tousiours plus raisonnable : mais d'autre costé les defendans estoient aussi merueilleusement diligens à remparer les lieux plus accessibles , y portans & faisans charrier à grand' haste des sacs , tayes de liets , coussins , linceux & autres toiles cousues & pleines de fumier , que chacun tenoit tout prest deuôt la porte de son logis selo le

conseil du capitaine la Pierre, lequel combien qu'il fut blessé d'vne harquebuzade au bras (dōt il estoit malade au liet) si-est ce que s'estant leué, & donnant ordre par tout où il voyoit que la nécessité le requeroit, il monstra bien qu'il entendoit le faict de la guerre. C'estoit aussi merueilles, que les coups de canons donnans dās les maisons, d'où les esclats de bois & cailloux tomboient & voloyent de toutes parts, n'affomtoyent & tuoyēt tous ceux de la ville, principalemēt ceux qui estoyēt és rues & lieux pres des breches. Et de faict, cōme ainsi soit que durāt l'assaut nous fussiōs quatre à cheual, pour aller & venir de lieu en lieu, pour faire rōde alētour & parmy la ville en plus grāde diligence, & pour accourager les soldats & autres, mesmes pour faire porter & charier hastiuemēt les sacs, terres & fagots pour remparer, il y eut vne volee de canōs qui donna dans le pignon d'vne maison, pres la grād'breche, que defendoit le capitaine Martignon, où ie passois, qui fit tomber grande quātité de pierres & gros quartiers, desquels moy & mon cheual fusmes couuers, sans en estre aucunement blessez, combien qu'il y en eut qui tombassent sur les oreilles de mon cheual, & mesme sur les bords

bords de mon chapeau, & q̄ de la ruine & poussiere du mortier ic fusses tout empoulé. Ce que ie recite en donnant gloire à Dieu, car cela estoit suffisant pour tuer cēt personnes, si elles se fussent trouuees dessous; ce mesme iour sur les dix heures du matin auāt que l'assaut cōmençast, Dieu me deliura aussi d'vn autre grand dāger: car cōme on réparoit & trāchoit de nostre costé vers la bresche de Londis, il y eut vne balle qui tua si soudainemēt vne fille qui portoit de la terre tout aupres de moy, que ie la vey plustost tōbee les tripes & le foye luy sortās par le costé, que ie n'eu apperceu le coup, duquel plusieurs pēsoyent aussi que i'eusse esté tué. Or l'assistance de Dieu se mōstroit tant plus en nostre endroit, que pour auoir esté preuenus, nos mosquets, mortiers, harquebouzes à croc, grenades, cercles & autres feux artificiels (que nous auions gardé & preparez pour le iour de l'affaut) estoient non seulement mal prests, mais ne iouerēt, & ne seruirent presques point du tout, comme aussi les chaufestrapes n'estoient arrangees & posées és lieux & endroits ou il faloit: & cependant les assaillans faisoient tous leurs efforts: mesme on m'a assuré que monsieur de la Chastre fut touf-

iours pres la contrefcarpe du fossé dutant l'assaut, accouragant ses soldats, tellement qu'il y demeura luy dix ou douzieme, & n'e partit que des derniers. De la part de ceux de la ville, il n'y eut ce iour-là que dixsept soldats tuez & blessez à mort, & vne fille, tant du canon qu'autrement, desquels on verra les noms & surnos au catalogue des morts, & n'y demeura pas vn seul hōme de commandement. Du costé de l'ennemy, il en demeura sur le champ dans les fossez enuiron soixante des plus signalez : & comme nous auons sceu, il y en eut plus de deux cens blessez à mort, qui s'en allerent en leur tentes & ailleurs finir leurs iours: en uiron deux cens d'autres blessez & naurez, qui sont gueris, toutesfois aucunz sont demeurez estropiats. Et faut noter, que sas la crainte que ceux de la ville auoyent que les mines ne iouassent durant l'assaut, & qu'on les fist sauter, il y eust eu beaucoup plus de leurs soldats sur leurs plateformes pour combatre & defendre, & par consequent aussi plus de morts & de blessez du costé des assaillans, lesquels n'en eussent esté quittes à si bon marché : toutesfois il y eut dequoy louer Dieu qui fortifia si bien vn chacun de ceux qui soustenoyent, que tous

tous les lieux & endroits assaillis furent de
fendus de telle façon que l'ennemy (quoy
qu'il y vint fort furieusement) n'y entra pas.

CANTIQUE D'ACTION

DE GRACES QVE LES SAN-

cerrois chanterent au Seigneur a-
pres la victoire du i
de l'assaut.

Sur le chant, Les Bourguignons ont mis le camp &c.

C'Est bien raison que nous chantions
Au Dieu de nostre delitance,
Et qu'à iamais nous annoncions
L'effet de sa grande puissance.
Car quand l'ennemy plein d'outrance
Est sur nous de fureur failly,
Il a esté nostre défense
Et sa main ne nous a failly.

Chantons à ce Roy valeureux
Ayans de lui tousiours memoire:
Et ne soyons tant oublieux,
D'attribuer aucune gloire
A nostre bras pour la victoire,
Mais à Dieu l'honneur soit rendu.
Louons donc sa bonté noatoire:
Car lui seul nous a defendus.

Que chacun de nous soit après
A lui donner toute louange,
Et gardons de mettre en mespris

Ce bien de peur qu'il ne s'en venge:
Car il nous a donné son ange,
Qui nous a bien scéngarentir.
De la cruauté si estrange,
Qu'on nous vouloit faire sentir.

Le canon nous a tant batu
Et foudroyé dedans la ville,
Que le mur en est abbatu,
Ayant des coups pres de six mille.

Dieu eternel est-il possible,
Quand nous aurons le tout pensé,
Qu'une muraille si fragile
Resiste ainsi à l'Incensé?

Ils ont secrettement miné
En deux endroits sous la muraille:
Mais leur dessein fut tout riciné
Sans auoir fait chose qui vaille.
Ils nous pensoyent donner bataille
Apres nous auoir fait sauter:
Mais Dieu qui des hautains se raille,
Leur vint à tous le cœur oster.

Nostre Rauelin se cauoit,
Puis le canon comme un tonnerre
De telle roideur y donnoir,
Qu'il en faisoit trembler la terre.
Ils luy ont fait si forte guerre,
Dont tousbours nous doit souvenir,
Qu'un fort de trois hotees de terre
A bien scéun camp soustenir.

*Le Ieudy qu'on duit absolu,
En leurs furieuses demarches
Chacun d'eux montoit resolu
Estans couuers de leurs rondaches:
Mais leurs coustelas & leurs haches
Qu'ils auoyent si bien acerez,
N'ont empesche que les cuyrasses
Et plus beaux n'y soyent demeurez.*

*Nos capitaines & soldats
Voyans arriuier cest orage,
Estoyent la dessus nos rempars
Pour repousser ceste grand' rage.
Vous eussiez veu en ce carnage
Leurs capitaines tres bucher:
Les autres perdirent courrage
Sans pouvoir de nous approcher.*

*Nos pasteurs estoient distigens
A veiller sur la compagnie
Pour mieux encourager nos gens
Contre ceste troupe ennemie:
Nous assurant que la folie
De ces gens soudain perirois,
Et que leur vaine vanterie
Avec eux s'enanouyroit.*

*Ils venoyent si deuotement
Ces venerables catholiques
Pour adorer tant humblement
En ce iour nos belles Reliques
Garnies d'harquebuzes & picques:
Mais aucun d'eux, bien le scauez,*

S'enfuirent comme heretiques,
Et n'eurent pas les pieds lauez.

Le fossé de bassin seruoit,
Et au dessus estoient les nostres,
Où chacun d'eux se préparoit
A receuoir ces beaux apostres.
Là ne seruoyent leurs patenostres,
Le Libera, ne l'Oremus:
Mais chantons, se disoient les autres,
Requiem pour Gaudemus.

Voila comment les ennemys
De ce grand Dieu, qui tousiours veille,
Ont esté en ruine mis,
Nous faisant sentir sa merveille:
C'est luy qui iamais ne sommeille.
Pour son Israel garentir,
Mais tousiours luy prestre l'oreille,
Et son secours luy fait sentir.

Benissons le Dieu tout puissant
Nous tous habitans de Sancerre,
Et en luy nous esouffrant,
Souuenons-nous de ceste guerre,
Pour inciter toute la terre
A donner louange à son nom
Car il nous a tiré de ferre,
Pour magnifier son nom.

F I N.

Chap. IX.

Des forts, blocus, tranchées & appareil de l'ennemy devant Sancerre pour l'affamer: & de plusieurs alarmes, sorties & escarmouches d'une part & d'autre.

Le lendemain de l'assaut, qui estoit le grand Védredy des Papistes, l'ennemy ayât failly à ses atteintes, & voyant qu'il ne pouuoit entrer en la ville par force, retira son artillerie, & de scédit & remua ce iour-là onze pieces de l'Orme au loup, & du Carroy mareschaux, lesquelles il arrangea au dessus de la perriere, & plus haut que la baterie du champ sainct Ladre, rompit & brusla les maisonnetes & têtes où il s'estoit campé esdicts lieux: mit le feu en quelques gabions, charria & transporta ses hardes, bois carré, planchiers, & autre atirail servant à l'artillerie, ce qui nous estoit argument & presage qu'il leuoit le siège, & qu'il s'en alloit, mais nous fusmes frustrez. car il tendoit ailleurs, & faisoit ses préparatifs pour y proceder par autre voye. Le mesme iour les nostres tirerent du fossé de la ville quelques corps morts des plus braues & mielux habillez de ceux qui auoyent été tuez le iour précédent à l'assaut, ausquels

fut trouuee quelque somme d'argent dans leurs bourses, que nos soldats ne laisserent pas enterrer avec eux. Ainsi qu'on les des-
pouilloit, on trouua à aucuns des semelles de fer cousues entre deux cuirs en leurs sou-
liers, qu'ils y auoyent fait mettre pour ob-
uier de n'estre picquez des cloux des chaus-
fetrapes, en venāt à l'assaut. Vingtceinq des
plus beaux & signalez furent lots enterrez
en deux fosses dans le fossé de la ville. Beau-
coup d'armes, bardes & butins furent aus-
si amassées dedans ledict fossé, & apportées
à la ville par les gouiats & autres.

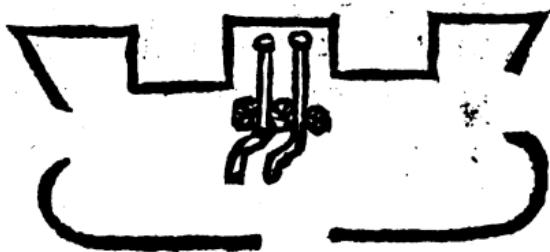
Le Sabmedy enuiron les neuf heures du
soir l'ennemy fit ses approches pres le ra-
uelin de porte Viel, & sur les onze heures
s'efforça de le surprendre, donnant aussi l'a-
larame en plusieurs autres endroicts alen-
tour de la ville, mais il fut repoussé par
tout.

Le Dimanche vingtdeuxieme du mois,
jour de Pasques, ceux de la ville sortirent
de telle furie sur l'ennemy que d'abordee
ils le firent reculer de plus de quarante pas
dās ses trāchees: ce qui ne se fit sans ce qu'il
y en demeurast quelques vns: car ils furent
aucunement prins au despourueu. Les vi-
gnerons & quelques autres descendirent
par

par la breche, & donnerent de pleine cour
se iusques aux tranches, d'où ils amenerent
& rovlerent à la ville des gabions, clayes,
aix, vaisseaux & fascines, d'où les autres s'e-
stoyent couuers & fortifiez Quoy voyans
ceux qui s'estoyent retirez, & ne le pouuans
empescher, ils tirerent trois pieces cha-
gees de grenades & feux artificiels, pour
• pêser mettre le feu à la ville, cōme ils nous
auoyēt menassé de long temps, qu'ils nous
gardoyent cela pour la bonne bouche. Les
grenades volerent en l'air, toutesfois vne
ou deux tomberent & creuerent par les
rues: mais cela ne succeda pas comme ils
pensoyent, car tout s'en alla en fumee, &
n'en fusmes en rien endommagez par la
grace de Dieu.

Le lundy vingt troisieme ils continuerent
de traîner & charrier leurs gabions de tou-
tes parts, & en amassèrent grande quantité
au champ sainct Ladre, comme s'ils eussent
voulu dresser nouvelle baterie, à cause de
quoy ceux de la ville s'efforcerent tant plus
à se trancher & remparer, mesme fortifie-
rent le Rauelin de sainct André, parce qu'o
pensoit qu'ils deussent batre de ce casté-là.
Toutesfois on apperceut le lendemain,
que c'estoit vn fort qu'ils traffoyent & ba-

stissoyent : car lors on veid qu'ils transchoyent au milieu dudit champ Saint Ladre, & alentour de cent ou six vingts gabions, qu'ils arrangerent & ioignirent lvn l'autre , desquels fut basti & construict ledict fort, qui auoit enuiron cent cinquante pas de longueur , auoit trois plateformes du costé de la ville: assauoir deux aux deux bouts & vne droict au milieu, sur laquelle il fut mis & y eut touſiours deux couleurines : & estoit fait ce fort de telle forme,



Or pendant qu'ils le bastissoyēt il y auoit encores de leurs soldats logez dans leurs trāchees lesquelles estoyēt si bien gabionnées, barriquées & remparees, qu'il y auoit presques autant de fosses, de gabions & de tonneaux , qu'il y auoit de soldats , & venoyent

noyent ainsi comme taupes par dessous
terre tirer coups d'harquebuze, sur le bord
& sur la contrescarpe de nostre fossé, où ils
auoyent fait des canonnieres, qui estoient
si proches de la muraille, que si aucun des
assiegez paroissoit tant peu fust-il, il estoit
soudain tué ou blessé : ils venoyent aussi
de mesme iusques soubs le ravelin de por-
te Viel, où leur sentinelle & la nostre fu-
rent si pres l'une de l'autre l'espace de plus
de trois sepmaines , qu'il n'y auoit qu'un
mantelet de bois de demy pied d'espesseur
entre deux , tellement qu'estans ainsi pro-
ches on deuisoit ensemble bec à bec:mais
le plus souuent celuy qui metoit le pre-
mier le bout de son harquebuze, ou de sa
pistolle en la canonniere qui estoit audict
mantelet, tuoit son compagnon,&y en est
beaucoup demeuré de ceste façon. Dauan-
tage,ils auoyent trainé la nuit sur roues &
rouleaux vne grand' maison de bois à dou-
ble estage, où il y auoit des soldats,lesquels
du plus haut commandoyent en quelques
endroits qu'ils descouuroyent audict Ra-
uelin. Durant qu'on fut ainsi proche les
vns des autres, Dieu scait les propos & de-
uis qu'on tenoit, & commet les reuoltez e-
stant en l'armee de monsieur de la Cha-

estre estoient employez à nous soliciter & persuader par belles paroles de nous rendre: mais par maniere de passe-temps (d'autant que chascun de son costé estoit caché & trâché & que ne paroissant point, on ne se pouuoit tousiours saluer à coups d'harquebuze) on ne cessoit de se batre à coups de pierres & gros cailloux, qui voloyent en l'air drus comme mousches, de sorte qu'il faloit par necessité estre couvert d'aix, autrement on estoit marqué de ces pruneaux. Aussi cōme nous faisois la priere soir & matin au Rauelin, l'ennemy nous oyant bien, ne failloit pas de nous en ietter à toute reste, & y auons souuent fait la cane estans à genoux. Or en fin cela fascha tant les nostres, qu'en la nuit du Mardy vingtquatrième on fit vne sortie sur ses prochains voisins, & leur donna on l'alarme si chaude & si roide, que non seulement on les fit reculer, mais aussi on leur fit quitter & abandonner entierement leurs taupiniers & tranches, & furent contraints se retirer en leur grād fort, non plus loing toutesfois qu'à quatre cens pas de noz murailles.

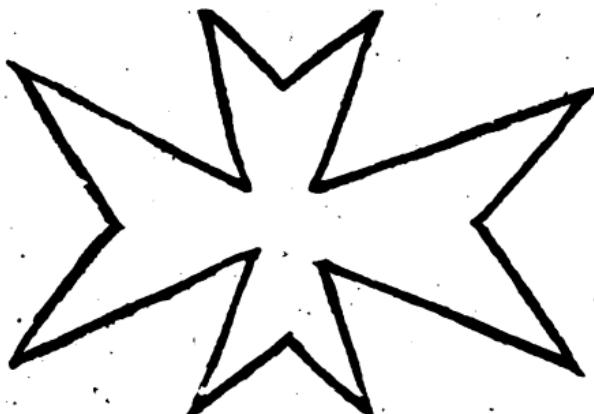
Le Mecredy vingtcinquième estas del-
logez de leurs tranches, ils continuerent
à ra-

à ramasser & servir leurs gabions , pour se fortifier & camper ailleurs. Ils tirerent aussi ce iour-là sept pieces chargees de grenades & pots à feu , lesquels ne leur seruiren plus que les trois premiers. Le lendemain ils firent monstre generale sur la montagne de l'Orme au loup, aux prez entre S. Satur & Menestreol , & autres lieux aux environs de la ville. La nuit suyuâte ils charrirent & rangerent encores trois de leurs pieces aupres des onze precedentes . & les laisserent ainsi quelques iours à descouvert sans gabions & sans tirer.

Le vingtseptieme les vignerons de la ville sortirent pour ramasser & apporter les fascines , bois, clayes & autres choses propres à fortifier , que l'ennemy auoit quittées & laissees en ses vieilles tranchées , sur lesquels fut tiré force mosquetades & harquebouzades , mais sans en blesser vn seul. Le mesme iour le sieur de la Mauuisiere, ambassadeur pour le Roy , arriua au camp de Môsieur de la Chastre , & enuoya vne lettre au Grenetier, Sergent maior de Sancerre , contenant, que comme il auoit tousiours esté amy des habitans de ce lieu, continuant sa bonne volonté enuers eux, il s'offroit en passant pour leur faire plaisir , &

i

q's'ils vouloyēt aduiser d'vn lieu leur, où il peult parlementer avec eux, il se essayeroit & s'employeroit enuers monsieur de la Chastre pour trouuer quelque bon moyen d'appointement. On le remercia, & luy fit-on response verbale sans luy rien accorder: car le temps estoit lors si dangereux, qu'on ne s'osoit fier à personne. Or la plus-part des pionniers estoient morts, & auoyent esté tuez devant la ville, & parce que ceux qui restoyent, mouroyēt de faim, ne buuoient que de l'eau, & estoient presques tous malades des grandes froidures qu'ils auoyent endurees, ils furent réuoyez en ce temps-là, & les paylans du pays subrogez en leur lieu, pour continuer à traauiller tant au grand fort, qu'à celuy des Ardilliers, trassé & fait presques de telle forme,



lesquels deux forts ils faisoient pourfuy-
ure en toute diligence, ayans grand peur
qu'on ne sortist sur eux, auant qu'ils fussent
en defense. Plusieurs des nostres aussi (qui
voyoyent biē que cela se faisoit pour nous
affamer) estoient bien d'aduis qu'on sortit:
mais ne le pouuans faire qu'avec grand dā-
ger, (d'autant que pour combatre vn si
grand nombre il eust fallu tous sortir, &
qu'abandonnant la place, c'estoit comme
iouer au quitte ou au double,) on résolut
de n'hazarder point ainsi toutes nos for-
ces. Toutesfois on trouua bon que le Ca-
pitaine Buisson avec vingt cinq harquebu-
ziers sortist, & les allaſt vn peu tenir en cet-
uelle, comme de faict il fit, & y alla de si bō-
ne façon, qu'il fit quitter l'astellier à ceux
qui trauailloyent au fort des Ardilliers: &
n'eust été que les soldats logez à Sainct Sa-
tur & à Fontenay vindrent incontinent au
secours, ce fort estoit abandonné La nuict
suyuante eux craignans que les nostres ne
gaignassent la tranchée de leur grād' bat-
erie du champ sainct Ladre, qui n'estoit qu'à
cent pas de leur grand fort, ils mitēt le feu
aux gabions qu'ils y auoyent encores lais-
sez: toutefois voyans que cela leur impor-
toit, de quitter ceste place, quelque temps

apres ils y poserēt vn corps de garde, qu'ils changeoyent tous les iours à midy, lequel y a toufiours esté iusques à la fin du siege.

Le Dimanche vingt & neufieme à la dia-
nc, les Capitaines Buiffō & Pillard sortirēt
pour p̄eser derechef surprendre le fort des
Ardilliers, mais cela ne succedant pas biē,
ils s'en retournerent sans riē faire. Ce iour
l'ennemy chartia & emmena huit canons
du chāp S. Ladre, au port saint Thibaut,
& le lendemain encores six, tellement que
de leurs seze pieces il ne demeura que deux
couleurines, qui furent mises au grād fort,
où elles ont toufiours esté depuis iusques à
la reddition de la ville. La nūict suyuāte vn
quidā, qui auoit esté enuoyé pour scauoir
des nouuelles, & le dessein de monsieur de
la Chastre, arriua à la ville, lequel rapporta
que les vieilles compagnies s'en alloyent a-
vec l'artillerie, mais q̄ les gētilshommes du
pays auoyēt obtenu du Roy, q̄ huit cōpa-
gnies nouuelles & ramassées demeureroyēt
dās les forts pour affamer Sacerre, ce q̄ ne
se trouua vray: car les vieilles bādes ont tou-
siours esté deuant la ville iusques à la fin.

Le Mardy dernier iour en la nūict, vn au-
tre reuenant de dehors, & dvn autre en-
droict, apporta copie d'vne confédération
laquelle

laquelle portoit en somme, que plusieurs Royaumes, Republiques, Rois, Princes & grands Seigneurs y denommez, s'estoyé li guez ensemble pour restablir & maintenir le repos de la Chrestienté, qu'aucuns auoyent troublé, avec beaucoup de belles raisons, ayans grāde apparence, qui y estoyé alleguees & articulees. Ce qui refouit mer uoilleusement les assiegez mais parce qu'il en y eut aucuns de ceux qui la leurent, qui se doutèrent deslois que c'estoit vne chose supposee & faite à plaisir, comme aussi l'experience a montré depuis, que tout cela estoit faux, ie ne l'ay voulu icy inserer au long, ny en faire autre mention.

Au commencement du mois d'Auril, *Auril.* vn certain Chirurgien de Villiers S. Benoist, soldat, faulta la muraille de la ville. & s'allardre au camp de l'ennemy, lequel il assura que nous n'auions des viures que pour iusques à la fin du mois, tellement que par nécessité il faudroit que nous nous rendissions lors, & se submettoit d'estre pendu s'il aduenoit autrement. mais si on le print au mot, il l'a esté, car nous auons plus de trois mois depuis. Il declara aussi beaucoup d'autres choses au desauantage de ceux de la ville, car monsieur de la Chastre

ne sachant lors leurs deportemés , desiroit sur tout de scauoir commēt toutes choses passoyent entr'eux.

Le vendredi troisieme, soixante soldats diuisiez en trois bādes, cōduits par les Capitaine la Fleur , Pillard & Paquelon sortirent vne heure deuāt iour , & s'embusquerent dans les vignes pour penser surprēdre le corps de garde que l'ennemy auoit accoustumé de poser à Pignolles soubs les noyers qui sont le long du chemin:& comme ils attendoyent l'opportunité , le sieur de Sarrieu (maistre de camp, ayant vn regiment de gens de pied, & commandant en l'armee apres monsieur de la Chastre) pafsa luy septieme tout aupres sans les descouvrir : eux aussi pour ne le recognoistre , & craignans de faillir leur entreprinse, le laisserent passer, mais bien marris ayāt depuis fceu, qu'ils auoyent failly si belle prinse. Incontinent apres , ledict corps de garde ayant descouvert les nostres, print la fuite, mais poursuyuis viuement , il y en eut cinq de tuez , & vn amené prisonnier. Ceux du grand fort oyans les harquebuzades, sortirent soudain pour penser enclorre ceux de la ville , mais trop tard , car ils fureut aussi tost retirez & coulez dans le fossé. Ce iour & la

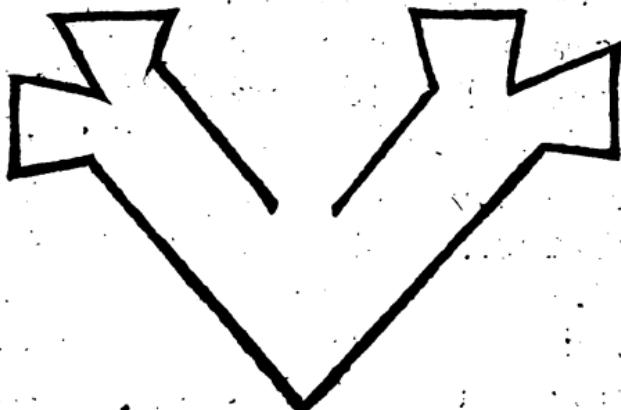
& la nuit suyante, vne escouade de soldats de la compagnie du Capitaine la Fleur, qui estoient en garde au rauclin, sortirent aux tranches proches, où l'ennemy auoit logé, & y rompirēt & mirent en pieces deux grands mantelets de bois à l'espreeue de l'harquebuze: qui estoient sur grandes roues: & à la veue de ceux qui les auoyent quitez & abandonnez, ils en apporterent le bois, les aix & les roues.

Le Sabmedy, quatrième d'autant que la chair de bœuf, & autres ordinaires estoient ja fort rares dans la ville, on tua le premier Asne pour mäger, duquel le quartier fut vendu quatre francs à ce commandement, comme il sera veu cy apres plus amplement au chapitre 10. de la famine.

Le ludy au soir sixieme dudit mois, l'un des ministres de Sancerre partit pour aller soliciter & démauder secours où il pourroit, vers ceux q soustenoyént mesme cause, & faire entendre l'estat des affaires des assiegez.

Le Vendredy dixieme en plein iour à la veue des ennemis, quelques soldats sortirent par porte Viel, lesquels avec des vignerons & des gouiats qui portoyent des fagots, du feu & de la paille, mirent le feu à a grāde maison de bois rouliere, dōt nous

auons parlé , qui auoit esté retiree au châp
sainct Ladre : & combié qu'elle ne fust qu'à
la portee de l'harquebuze du grand fort,
si est-ce que ceux qui l'auoyent bastie ne
peurent empescher que le feu ne la conju-
mast entierement . qui fut vne brauade
aussi hardie des assiegez , que les assie-
geans n'y receurent que honte : car estant
faict de gros bois carré , double , remplie
de bouche entredeux , & à deux estages , il
ne faloit que quatre harquebuziers en cha-
cune pour la bien garder . En ce mois d'A-
pril outte les deux susdicts forts du champ
sainct Ladre , & des Ardilliers , les assiegeas
en firent encores cinq , assauoir vn à la cam-
paigne au chemin tirant à la Cresle , au lieu
appelé le Chaillou de monte vicille , tran-
ché & gabionné , faict de terre en façon
d'un cœur , & de telle forme .



vn

Vn autre pres la fōraine de Pignolles, au lieu duquel y auoit vne maison de bois carree, gabionee & trāchée tout à l'entour. Ils fortifierent & trancherent aussi la maison couverte d'ardoise, & retindrent l'eau de l'estang ioignāt, au milieu duquel il y a vn colombier, le tout leur seruant de fort. Il en fut fait vn autre au champ Saunier, (autrement diēt Putet) qu'ils trancherent aussi, abbatirent les arbres fruitiers qui y estoient, & se barriquerent du costé de la ville, estant ledict champ tout environné de muraille.

La maison de Fontenay plus proche de la ville, fut aussi fortificee, comme i'ay diēt cy deuant, tellement qu'outre ce qu'ils auoyēt enuironné & circuy la ville de tranches larges & profōdes, lesquelles auoyēt quatre mille trois cens dix pas de tour, (comme i'ay seeu dvn qui les a mesurées) ils auoyent encors sept forts & blocus presques tous à la portee de l'harquebuse lvn de l'autre, où ils pouuoient aller & venir à couvert par leurs tranches: & ainsi les paoures Sancerroys estans desja comme dans la fosse, & dans le sepulchre, en estoient là reduits, que nul ne pouuoit sortir ny rentrer vers eux iour ne

nuit , qu'au grand danger de sa vie : car outre ce que lesdits forts n'estoyent aus- si qu'à quatre & à trois cens pas de leurs murailles , les sentinelles de l'ennemy e- stoyent posees à dixhuit & à vingt pas pres l'une de l'autre dans les tranchées , & le plus souuent encors doublez . D'a- uantage monsieur de la Chastre , sa com- pagnie de cinquante hommes d'armes , toute la noblesse , & autres du pays estans ordinairement avec lui à saint Satur , fai- soit faire toutes les nuits garde à cheual .

Les autres compagnies de cheual qui estoient es villages plus proches , venoyé et aussi souuent faire monstre en la campa- gne entre la Perrière & Fontenay . Ceux de la ville doncques se voyans ainsi circuits & empeschez de toutes parts , penserent de plus pres à eux : & comme ainsi soit que le conseil eust ia au parauant mis ordre & police aux viures , il fut lors plus exac- tement fait recherche par toutes les mai- sons , ou les chefs de famille estoient en- quis par serment de déclarer la quantité du blé qu'ils auoyent , la moitié duquel en payât estoit enlevé sur le châp & porté au magazin : ce qui a été continué trois ou quatre fois depuis , iusques à emporter tout

tout ce qui se trouuoit , au grand mescontentement de plusieurs,dont sortoyent beaucoup de querelles. Le vin fut aussi taxé vn sols la pinte , & n'a esté vendu à plus haut prix depuis la ville inuestie , sauf que sur la fin du siege, il fut permis de vendre le blanc & le meilleur clairet, seze deniers.

Le vingt cinquieme vn nommé Iehan Mercadier , fut depesché & sortit la nuit de la ville pour aller au secours en Languedoc. Or il passa dextrement & secretement la tranchée sans estre decouvert ny arresté , mais éstant à sept ou à huit lieues de Sancerre (pres de Nerondes) il fut pris prisonnier & mené à monsieur de la Chastre à saint Satur , auquel il declara tout. Le septieme (apres avoir sceu la prinse dudit Mercadier) ceux de la ville depeschèrent la Croix,soldat,pour accomplir le dict voyage , & pour s'acheminer audict pays de Languedoc pour le mesme effect, que le precedent & luy furent baillées lettres,dont la teneur s'ensuit:

*Aux seigneurs commandans à l'armee estant
en Languedoc,*

Messieurs ayans entendu la faueur & benediction de Dieu en vostre endroit , vos heureux succès & euénemens,

nous assurans que serez aussi joyeux d'entendre de nos nouvelles, & les victoires que nous auons iusques à present obtenues sur nos ennemys, par la bonté & assistāce de nostre Seigneur, nous enuoyons ce porteur exp̄s par deuers vous , qui vous dira au lōg de l'estat nos affaires, vous fera entendre comment nous auons tous bon courage, & sommes resolus, moyennant la grace de Dieu, de plustost , moutir , que rien faire contre son honneur . Vous suppliahs treshumblement, messieurs, selon les moyēs qu'ō nous a assurez qu'auez en main, de nous secourir, afin qu'en brief nous puissions estre pleinement deliurez de ceux qui nous tiennēt assiegez . il y a quatre mois, lesquels (cōbien q̄ les ayōs ia repousséz à l'affaut qu'ils nous liurerēt le dixneufieme de Mars, apres nous auoir batus de pres de six mille coups de canon) ne font mine ny aucun semblant de desloger ny descāper:ains au contraire ont fait plusieurs forts & blocus, pres & aux envirōs de nous, pretendās par ce moyē nous affamer . Des le vingtcinquieme du dernier mois , nous auions despeché autre messagier , qui vous portoit mesmes nouvelles, mais il fut pris de l'ennemy, qui le tient en cores. Et parce que nous ne doutons nullement

ment de vostre bonne volonté , & que vostre cause & la nôstre sont vne, nous finirôs par nos treshumbles recommandations à vos bonnes graces & sainctes prieres. Priâs Dieu, messieurs, vous maintenir tousiours en sa saincte protectiō, & favorisent vos sainctes entreprises. De Sancerre ce septieme de May 1573. Par vos treshumbles freres & seruiteurs, Iohanneau, la Fleur, au nom de tous.

Le Sabmedy neuvieme enuiron minuit, vn autre fut encores mis dehors, pour aller soliciter & prendre langue où il pourtoit, mais comme il pensoit passer les tranches de l'ennemy, il fut blessé à la iambe d'vne harquebouzade par la sentinelle, & fut cōtrainct de rentrer en la ville. Les iours suy uans, l'ennemy fit encores charpēter & bastir vn grād fort de bois quarré, fort espais, ayant plusieurs estages, & quatre tourrelles aux quatre coings, pour loger des harquebouziers, lequel il fit apporter par pieces au dessus du pré Vallier, sur la croisée des chemins tirans de l'Orme au loup, & de saint Ladre, à Menestreol, auquel lieu il le dressa le Sabmedy sezieme de May. Et d'autant qu'il estoit tât plus dommageable aux assiegez, qu'il estoit le plus proche de lavil

le, & pouuoit aucunement cōmander dās le rauelin, & sur les plateformes prochaines: tout à l'instāt on se resolut de sortir pour l'aller brusler, à q̄lque prix & perte que ce fust. Et de fait, sur les neuf heures du soir du mesme iour, les capitaines & soldats bien deliberez & resolus de mourir en cōbatāt, ou d'executer leur entreprinse, (menans les vignerons & gouïats avec eux, qui portoyent des fagots, de la paille, du feu & autres choses necessaires,) sortirēt de telle façō & de telle furie qu'allās droict audiēt fort, sās marchāder (combien qu'il y eust desia des soldats de l'ēnemy logez, qui ne faillirēt de tirer sur eux) ils y mirent le feu, le bruslerēt & reduirent en cendre, nonobstant la grande resistance qu'ō leur fit. car les soldats du grand fort, & de celuy de Pignolles, (qui estoient pres & de costé & d'autre du fort brûlāt) apres auoir ouy l'alarme y furent incōtinent escoulez par leurs trancheses, & firent grād effort de repousser les nostres, lesquels soustenans le choc & l'escarmouche firent si bien que tous ceux qui s'opiniastrerent à combattre dedans ce nouveau fort, furent bruslez & estouffez: beaucoup d'autres furent aussi tuez en combatant & trois prins & amenez prisonniets à la ville. Vray est qu'il y en

y en demeura vn des nostres , & quatre qui y furent blessez,dont deux moururent peu de temps apres : mais il y eut bien de quoy louer Dieu,d'estre venus à bout de ceste entreprise si hazardeuse.

Le Vendredi matin vingt & neufieme, les Sancerrois estans faschez que les assiegeans les faisoient ainsi languir, & mourir à petit feu (comme on dit) sans venir au combat, dresserent vne embuscade dans les vignes , au dessus de Fontenay , & afin d'attirer l'enemy , ils enuoyerent sur le poinct du iour certains vignerons couper des espines aux hayes assez proches du fort de Montevieille,pensant qu'on sortiroit sur eux:mais l'entreprise estant descouverte,les soldats de saint Satur , & de Fontenay vindrent à grâdes troupes pour charger les nostres, lesquels de leur part se defendirent aussi vail lamment,& ainsi s'approchans, escarmouchans & tirans les vns contre les autres il en tomba & en y demeura des deux parts, comme aussi beaucoup y furent blessez. Du costé de'ceux de la ville,Perceaux, bon & braue soldat, de la Charité,y fut tué, & leā *Iuing.* Maré du mesme lieu,prins prisonnier.

Le Mardy matin second iour de Iuing le soldat la Croix(qui estoit party le septieme

de May pour aller en Languedoc, arriua à la ville, ou il r'entra à grād'difficulté: car ne pouuant passer le soit ny la nuit il fut contrainct de coucher dans vn blē, pres la tranchée de l'ennemy, qui faisoit si bōne garde, qu'impossible estoit de passer , toutesfois le matin venu, voyāt q̄ la sentinelle auoit seulement tourné le dos, il s'auança, & sauta la tranchée à si grahd' haste, que son chapeau y demeura. Il rapporta que Priuats (où il auoit esté) & plusieurs autres villes & chateaux qu'il nomma, en Languedoc & Viuarets , tenoyēt pour ceux de la Religiō. Que ceux de Niſmes & de ces pays-là, auoyēt en uoyé argēt pour soudoyer des Reiftres, qui s'acheminoyēt vers eux: qu'un gētil hōme François estoit ia aux frōtieres des Suysſes, avec huit cens cheuaux, & deux mille harquebouziers, lesquels deuoyēt estre en brief vers eux, & lors ne faudroyēt de secourir Sācerre: mais tout cela n'estoyēt que paroles, comme l'effect l'a monstré.

Le Mecredy troisieme sur les onze heures du soir, le feu se print au grand fort , & brusla quelques cabanes & quelques gabions: ce qui dōna opinion à ceux de la ville , que l'ennemy vouloit leuer le siege , & qu'il brusloit ses tentes faites de bois & de paille

paille, ainsi qu'on a accoustumé quand on descāpe & desfoge: mais ce fut courte loye, car cela s'estant fait inopinémēt, foudain les deux couleurines qui estoysent en ce fort furent tirees pour signal, & lors ceux de saint Satur & de Menestreol furent incon tinēt en armes, vindrent au secours, & fut le feu esteint. Le lendemain matin d'autres gabions furent remis au lieu des bruslez.

Chap. X.

De l'extreme famine, cherté de viures, chairs & autres choses non accoustumées pour la nourriture de l'homme, dont les assie-gez dans la ville de Sancerre ont été af fligez, & ont vsé enuiron trois mois.

Reprenant le propos vn peu de plus loing (sans poursuyure si exactement par l'ordre du tēps & des mois que iay fait aux autres matieres) ie deduiray en ce chapitre la grande famine, extreme cherté, & quels ont été les viures ordinaires de la pluspart du peuple dans Sancerre enuiron trois mois: chose nō moins véritable qu'admirable, non ouye, ny pratiquée de peuple quel quil soit, dōt la memoire & les histoi-
lz

res facent mention. Tellement que la famille de Samarie (dont la sainte histoire tes-

2. Rois moigne) où les meres mägerët leurs enfäs,
 6.25. & où les testes d'Asnes & fientes de pigeos
 26.28. se vendoyent gräde somme d'argent. L'hi-
 stoire tragique & prodigieuse durant le sie-
 ge de Ierusalem, où ceste mere & femme ho-
 norable, dont Iosephe fait mention , s'ar-
 mant contre les loix de nature, occit & mä-
 gea le propre fruit de son ventre, avec hor-
 rour des plus cruels qui veirët ce spectacle.
 Ce qui aduint à Numance estat assiegee par
 ce preux & vaillant Capitaine Scipion , &
 autres histoires, touchant les miserables &
 deplorables necessitez , dont plusieurs ont
 esté affligez , ne seront plus reuoques en
 doute,& ne mettront les hommes en plus
 grande admiration que ceste cy.

Comme ainsi soit donc , que des le mois
 de Mars les viures commençassent desia à
 s'accourcir dás Sancerre, & principalemët
 les chairs de bœuf , & autres dont on vse or-
 dinairement : le dixneufieme du dict mois ,
 qui fut le iout de l'affaut, vn cheual de char-
 rette du Baillif Iohanneau Gouverneur de
 ladictë ville, estant tué d'un coup de canon
 en charriant les fascines & terres aux rem-
 pars, fut escorché, decouppé, emporté &
 mangé

mâgé par le cōmun des vignerōs & manouuriers, qui faisoyēt recit à chacū n'auoir iamais trouué chair de bœuf meilleure. Cela en fit enuie à plusieurs qui aisemēt ne pouuoient recouurer autre chair: tellemēt que dès le quatrième Auril suyuāt on tua vn Asne, duquel le quartier fut vendu seulement pour lors quatre liures tournois: & fut trouué bō de tous qui en māgerēt, tant bouilli rûé q̄ rosti & mis en pastē, mais sur tout le foye pour rosti avec cloux de girofle fut trouué cōme māger: vn foye de Veau.

Vray est qu'à ce commencement aucun (plus d'apprehension qu'autrement) eurēt mal au cœur d'en auoir mâgé, mais peu de iours apres, & auant le quinzième dudit mois, cela fut tout commun aux plus delicats. Et cōme ainsi fut qu'il yeust beaucoup d'Asnes & Mulets à Sacerre à cause de la situation haute, & lieu mal accessible pour les charretes, ils furent tous dans vn mois tuez & mangez au lieu de bœuf, tellement que (pour n'esperer vne telle longueur de siège) on en fit trop grand degast, & fut-on bien marris apres de n'auoir mieux mesnagé la chair. On commença au mois de May à tuer les cheuaux: ce qui fut cause que e conseil (tant pour Chevaux tuez.

obuier à la puanteur & putrefaction que pouuoient engendrer les tripailles & fiétes par les maisons particulières, où vn chaeun faisoit tuer à sa voloté, que pour donner ordre que la chair ne fust ainsi gourmandee, & qu'elle ne se vendist à prix excessif) ordonna que les cheuaux seroyent tuez, & se vendroyent à la boucherie ordinaire: q̄ lachair de cheual plus grasse ne se vendroit q̄ trois sols la liure, & la maigre deux. Ce qui fut toutesfois (par l'extreme auarice d'aucuns qui n'apprehendoyent la main de Dieu en ce temps si calamiteux) mal obserué. car, comme il sera dit cy apres, és mois de Juillet & commencement d'Aoust la liure de chair de cheual se vendoit dixhuit, vingt & vingtdeux sols. Et nonobstant tout l'ordre & police qu'on y sceut mettre, le meilleur marché estoit dix & treze sols la liure. Les testes,tripes,foye,& le reste iusques aux pieds encores plus excessiuement cher. Or ie diray ici, que la chair de cheual par le rapport de ceux q̄ l'ôt mieux goustee, est meilleure que celle d'Asnes, ny de Mulets. Car encores qu'elle soit plus mollassé crue, quand elle est cuite, elle est plus ferme & convient mieux à son naturel d'estre bouillie que tostie. Que si on veut que le po-

le potage en soit bō, soit qu'on la mette au pot freſche ou ſalee, il la faut faire cuire plus long temps que le bœuf. Le gouſt participe de la chair de porc, mais plus ap- prochâte de celle de bœuf. Si on la met en pastē, il ne la faut faire cuire ny bouillir au parauant, ains la mettre crue dans la crouſte, apres auoir trépé en vinaigre, ſel & eſpi- ces. La graiſſe eſt comme auue de porc, & ne ſe prend point. La langue eſt delicate, & le foye encores plus.

Or la famine ſ'augmentant de plus en plus à Sancerre les Chats auſſi eurent leur Chats. tour, & furent tous en peu de temps man- gez, tellement que l'engeance en faillit en moins de quinze iours. A cause auſſi de la diſette dōt on eſtoit pressé plusieurs fe prin- drent à chaffer aux Rats, Taupes & Souris: *Rats*
taupes
& souris. (la faim qui les preſſoit leur faisant incon- tinent trouuer l'inuention de toutes for- tes de ratoires) mais ſur tout vous euffiez veu les pauures enfans bien aifes quand ils pouuoient auoir quelques Souris, lesquels ils faifoyleſt cuire ſur les charbōs (le plus ſou- uēt ſas eſcorcher ny vuider) & d'vne grāde auidité les deuoroyēt pluſtoſt qu'ils ne les māgeoyēt: & n'y auoit queue, patte, ny peau de rat qui ne fuſt ſoudainement reçueillie

pour servir de nourriture à vne grāde multitude de pauures souffreteux. Aucūs trouuo yēt les rats rostis merueilleusement bons, mais encores estoient-ils meilleurs à l'estuuee.

Chiēs. Mais quoy? les Chiēs (chose q̄ ie ne croy auoir esté auparauant pratiquee, ou pour le moins biē raremēt) ne furēt pas espargnez: ains sās horreur ny apprechensiō furēt tuez pour māger aussi ordinairemēt q̄ les moutōs en autre faiso: & en a· on assomé & tué q̄ ont esté vēdus, les vns cēt sols, les autres six liures tourn. cela n'estāt nouueau d'acheter le quartier de chiē vingt, & vingt cinq sols: la teste & le reste se vēdoit de mesmes. Plusieurs affermoyēt trouuer la chair fort bonne, faisāt aussi grād cas des testes, pieds, fresques & vētres cuits avec espices & herbes, que de testes de veaux, de cabris & daigne aux. Les cuisses de Leuriers rosties estoient trouuees tēdres & māgees cōme rables de Lieures, mais principalemēt les petis chiēs de laict, estoient tenus pour marcassins & petits faons. Toutesfois pour en dire ce q̄ i'en scay, & pour en auoir tasté, la chair de chiē est fort fade & doulceastré. Le second iour de Iuin le soldar la Croix réuint du pays de Lāguedoc, où il estoit allé pour démauder se cours (cōme nous auōs dit) lequel rapporta qu'on

qu'ō n'ē pouuoit auoir de six sepmaines. Et pource qu'il restoit biē peu de bled dans la ville, on aduisa de mettre hors les portes partje du menu peuple, ia fort attenué. Et de fait le soir du mesme iour il en sortit enuirō septāte de leur bō gré. Outre ce fut résolu au cōseil q toute personne de qlque qualité qu'elle fut, se cōtēteroit de demie liure de pain par iour: & que les hostes ne seroyēt ten⁹ d'ē dōner d'auātage à leurs soldats. Ce qui ne fut pratiqué qu'ēuirō huit iours. car ayāt cognu que cestoit trop, cela fut reduit à vn quarteron: & ainsi tousiours en diminuāton vint à chacū vne liure par sepmaine iusqu'à ce que sur la fin dudit mois, que le bled & farine du magazin faillirent entièrement, la pluspart n'en eut plus du tout. Sur ce cōmencement de Iuillet restans encores enuirō vingt cheuaux de seruice, qu'on pēsoit espargner pour l'extremité, le ventre qui n'a point d'oreilles, & la nécessité maistresse des arts, en firēt aduiser aucuns d'esfayer si les cuirs de bœufs, de vaches, peaux *Cuir de bœufs,*
de moutons & autres (mesmes seichans *vaches*
par les greniers) pourroyent sūpplier au lieu de la chair & des corps. Et de fait apres les auoir pelées, bien raclees, lauees, eschaudees & cuites, ils y prindrēt telgouſt *peaux de mou-*
sons.

que si tost que cela fut sceu , quiconque a-
uoit des peaux , les accoustroit & appre-
stoit de ceste facon , ou bié les faisoit tostir
sur le gril cōme tripes : que si quelqu'vn s'a-
uoyēt de la graisse , ils en faisoient de la fri-
cassée , & du pasté en pot : autres en met-
toyēt aussi à la vinaigrette . Mais entre les
peaux celles de veaux se trouuerēt merueil-
leusement tendres , & delicates , & en ay mā-
gé de si bōnes , que si on ne m'en eust aduer-
ti , i'eusse estimé auoir mangé de bonnes tri-
pes de mollues . Or nō seulēt les cuirs de
bœuf , de vaches , & autres peaux des bestes
qu'o māge communemēt , furēt ainsi accou-
strees , mais les cuirs de cheuaux , les peaux
de chiēs & d'autres animaux inusitez pour
māger , furēt apprestees & māgees cōme les
precedētes . que s'il se trouuoit des oreilles
d'Afnes qui fussēt demeurees avec la peau ,
elles estoyēt estimees cōme tēdrōs , & mēil-
leures qu'oreilles de pourceaux . La façō la
meilleure pour accoustrer toutes sortes de
peaux n'eit pas de les peler & eschauder cō-
me no^o auōs dit deuāt , mais les faut clouer
& estendre sur vn ais , pour brusler & racler
le poil plus aisement , ainsi comme on brus-
le & racle vn pourceau : cela fait , il les faut
laisser tremper vn iour ou deux , & changer
souuent

souuent l'eau, puis apres les apprester & faire cuire selon qu'on veult. Au retour d'un voyage que ie feis en la terre du Bresil, dicte Amerique, en l'an 1558. ayans demeurez & bráslez cinq mois sur mer sans mettre pied à terre, & durat la famine que nous eusmes d'un mois, nous fusmes contraincts de manger des rondaches de cuir sec, faites de la peau d'un animal gros comme un taureau d'un an, que les Sauuages appellent TAPIROVSSOV, mais nous les mettions seulement rostir sur les charbons par petis morceaux: & ne peusmes trouuer l'invention de les amollir comme nous auons fait les peaux seiches à Sancerre. La cherté fut si grande en ces cuirs ainsi appareillez (qui se vendoyent sur les bancs comme tripes) que un pied en quartré, ou vne liure de quel que peau que ce fust, se vendoit douze & quinze sols. Et y a eu telle peau qui a esté vendue en detail plus de trente liures tournois. Mais comme ainsi soit que ceux qui ont faim s'aduisent de tout, les cuirs & les peaux commenceans à faillir, & à diminuer, les plus subtils & ingenieux commencèrent à taster & faire essay du parchemin: ce qu'ayant bien succédé, la presse y fut telle, que non seulement les peaux de

*Cherté
aux
peaux.*

*Parche
min.*

parchemin blāc furent mangés, mais auſſi les lettres, tiltres, liures impriméz & escriptz en main, ne faisant difficulté de manger les plus vieux & anciens de cent à six vingts ans. La façon de les apprester, c'ſtoit de les faire tremper vn iour ou deux (ſelō que la nécessité le permettoit) les chāger ſouuent d'eau, les bien racler avec vn couſteau : puis les faifoit-on bouillir vn iour ou demy iour, & iusques à ce qu'ils fuſſent attendris & amollis : ce qui fe co-gnoiſſoit lors qu'en les rompant & tirat avec les doigts on les voyoit glutineux : & ainsī on les fricassoit comme tripes, ou biē on les appreſtoit avec herbes & eſpices en façon de hochepot : meſmes les ſoldats par les corps de garde, & autres par la ville les frotoyent & graiſſoyent du ſuif de la chandelle, & les ayās mis vn peu griller ſur les charbons les mangeoyent ainſi. I'en ay auſſi veu manger ou les caræteres impriméz & escriptz en main apparoifſoyent encors, & pouuoit-on lire dans les morceaux q' eſtoyēt au plat tous preſts à māger, les peaux de tabour, les fonds de cribles trouez & percez, les colets de buſſles & autres (principalement ceux de cuir blanc) furēt descouſus, desclouez, lauez & batus

batus comme lexiue, cuits, fricassez & mangez. Et pour ne rié omettre de tout ce que gens affamez se peuuent rassasier, les cornes de pied de cheual amassees sur les fumiers, les vieilles cornes de bœuf & de vache, les vieux os recueillis par les rues furēt mangez & rongez de plusieurs qui ne laissoyent rien en arriere parmi les ordures nō plus que si les canes & poules y eussēt gratté & becqueré. Les cornes de lāternes ne furent pas aussi oubliées, ains arrachées rotties & mangées. Que si les rues & ruettes estoient ainsi fouillées pour réplir le ventre de ce q̄ les pourceaux & chiés laisseroyent, & ne tiēdroyēt cōpre, les maisons estoient aussi recherchées de tout ce en quoy on se pouuoit aduiser auoir substance, humidité & saveur. Et afin que ce que i'ay dit du commencement (qu'on n'a point veu de plus extrême famine) soit mieux verifié, les licols, *Licols* poitralz, cropieres & tous autres harnois *& har-* de cheual, (principalemēt de cuir blâc) tât *nois de* vieux & vlez furent-ils, estoient coupez *cheual.* par pieces, bouillis, grillez & fricassez : & voyoit-on encores les trous des coutures sur les bancs, où ils se vendoyent bien *Ceinctu* cherement, & à grand' presse. Les enfans *res de* aussi qui auoyent des ceintures de cuir, les *cuir.*

mettoyent sur les charbons , & s'en des-
iunoyent comme d vn boyau de triples.
Les vieux deuantiers de peaux , & gras
des sauictiers & autres artisās. Les nerfs de
bœuf & d'autres bestes ayās serui quatre&
cinq ans sur des bats d'asnes , & de mullets,
& à d'autre vsage : & ceux ou pēdoyent les
bouteilles à vinaigre de long temps : les
pieds de cerfs , de biches & de cheureux,
ou les clefs estoient pendues des les grāds
peres,furēt destachez, cuits & fricassez , &
seruirent de nourriture à plusieurs.Ce n'est
pas tout. car les poitralz faictz de vieux
cuirs & de vieilles sauates , dont les vine-
rons de la ville se seruoyent pour plier les
vignes furent aussi cuits & mangez. Quoy
plus?les rongneures d'esguillettes,de bour-
ses , d'escarcelles & autres mercerizes de
peaux n'estoyēt pas iettees sur les fumiers,
ains fricasseez & mangees comme triples.
& au reste les peaux de moutōs,de cheuro-
tins, d'agneaux , & autres passees en galle,
alun ou autrement , comme les megissiers
les accoustrent,(quoy qu'elles fussent tein-
tes) estoient cousues , & seruoyent à
contrefaire saulsisses & autres farces com-
posees de quelque peu d'herbes & de telles
rongneures, dont on les remplissoit : & les
vendoit-

vendoit-on ainsi parmi la ville bien chere-
ment.

On peut recueillir de cecy si tout ce qui Her-
se pouuoit trouuer approchant des choses bes.
susdictes ayāt quelque humidité, goust, ou
faueur estoit laissé en arriere. Quant aux
Herbes, ceux qui auoyent des Iardins les es-
timoyent plus qu'vne bonne mestairie: cat
outre qu'ils s'en nourrissoyent apprestans
les Herbes en toutes les façōs qu'ils se pou-
uoient aduiser, si quelqu'vn en auoit à vé-
dre, il en auoit à son mot, & ne se dōnoit la
fueille de choux à moins d'vn liard ou qua-
tre deniers: les autres herbages vendus de
mesme. On farcissoit les choux de grains
de verius, & de toutes sortes de menues
herbes: puis (le plus souuent sans graisse) on
les faisoit cuire & bouillir dans l'eaue. Bref
les Iardins estoyent de telle requeste, que
pour empescher qu'on ne desrobaist les het-
bes, on y faisoit garde la nuit avec les ar-
mes, comme sur la muraille. Les plus pau-
ures vsoyent & māgeoyent indifferentement
de toutes sortes d'herbes & racines sauua-
ges, mesmes arrachoyent les racines de Ci-
gue, dont plusieurs de ceux qui en mangea-
rent, deuindrent enflez, s'empoisonnerent
& moururent. car encores qu'en leur voyāt

*Para-
din.*

cueillir & arracher ou leur remonstrast le danger où ils se mettoyent, cela estoit parler à des sourds, leur ventre n'y voulant point entendre. Quelqu'vn dit aussi en son histoire de nostre temps, qu'en la famine qui aduint au Royaume de France en l'an 1528. plusieurs s'empoisonnerent de racines de Cigue. Et Matheole en ses commétaires sur Dioscoride dict auoir veu vn paysant & sa femme pour en auoir mangé (ne la cognoissans pas, & pensans que ce fust d'autre racine) estre presques devenus hors du sens.

Sur le commencement de Iuillet le bled fut si court à Sacerre, que plus que les trois parts du peuple ne mangeoyent plus de pain : & y en auoit plusieurs viuans d'herbes qui rendoyent leurs excremens comme fiente de cheual: d'autres auoyent tousiours le flux de ventre, & estoient si foibles & si debiles, qu'ils ne se pouuoient soustenir. Ceux qui auoyent, ou pouuoient recouurer de la graine de lin, de Senefoin (ou sainctfoin) & autres qu'on ne s'estoit iamais aduisé de manger, les faisoyst moudre, ou les piloyent dans les mortiers, & en faisoient du pain : comme aussi il s'en faisoit de toutes sortes d'herbes meslees a-

ucc

avec vn peu de son, si on en auoit.

Semblablement on en a fait de paille *pain* de froment trempee, decoupee menu, pi- *de pain* lee & broyee. Les coquilles de noix aussi *le*. pilees dans les mortiers de fer, & reduites en poudre, seruoyent de farine, dont on fai- soit paste & pain. Qui plus est les ardoises *Pain* ont esté en ceste façon pilees, & a-on passé *d'ardoise*. la farine qui en sortoit, avec des sas, dont on a fait du pain, destramplant la paste a- ucc eau sel & vinaigre. Le suif, les chan- delles de suif, l'oing & autres vieilles grais- ses seruoyent à faire potage & friture.

Or (comme nous auons dit) on auoit touſiours reserué quelques cheuaux de seruice pour l'extremité, lesquels on com- mencea de tuer des le huitieme de Iuillet: & y auoit telle presse pour en recouurer, que ceux qui en auoyent, les vendoyent (comme l'on dit) au poix de l'or, telle- ment que la dernière ſepmaine dudit mois la liure de la chair des cheuaux qui furent tuez, fut vendue vingt, & vingt deux sols. La teste de quelques vns, sept liures & demie, & iusques à huit liures tournois. La langue trois liures & de- mie. Les quatre pieds, six liures (tren- te sols le pied.) La liure de foye & de mol,

vingt huit sols. Et s'est trouué foye pesant pres de dix liures, qui est quatorze francs le foye entier. Le cœur, vingt huit sols la liure, & s'en est trouué pesant plus de sept liures, qui est pres de dix francs le cœur entier. La peau pour mäger, huit & dix francs. Les tripes quinze & seze sols la liure: dont plusieurs faisoient endoilles, lesquelles estoient sales, estoient trouuees aussi bonnes qu'endoilles, de porc. La liure de graisse de cheual, trente solz. Mais oyez chose prodigieuse. Le sang d'un cheual s'est vendu vingt huit francs. car en ayant fait des boudins (avec un peu d'herbes) il y en eut quarante liures, qui furent vendus au prix de quatorze sols la liure. Et sur cecy ie ne puis taire q la cupidité insatiable de ceux qui vedoyent si cherement ces choses aux pauures gens, ia fort affligez d'ailleurs, ne demeura pas impunie: car, comme il leur a esté souuent remontré par la parole de Dieu, telles Sansues sont toufiours creuees apres qu'elles ont esté bien pleines. & de fait presques tous ceux qui auoyent ainsi amassé argent, & remplis leurs bourses de telle trafique, ont esté pillez & rançonnez apres la reddition de la ville, par les soldats de l'enemy. Il semble qu'on ne pourroit rien adiouster

adiouster pour descrire l'estat miserable d'une pauvre ville assiegee, voire si bié enui rônee, trâchée & circuite de toutes parts, qu'il estoit bié malaisé & presques impossible d'en sortir, ny d'y entrer, & moins y apporter ou amener viures. Mais helas! ce q dit le Prophete Ieremie au liure de ses La-^{La-}
mentatiōs des habitās de Ierusalē, lesquels ^{ment.}
ayās accoustumé de māger les viādes delicates, perirēt par les rues, & se paiffoyēt de la fiête des hōmes & des bestes, durāt le siege: n'a-il pas esté veu & pratiqué dās Sacer-
re? Car ie puis affermer q les fiêtes & excre-^{Excre-}
mēs humains y ont esté amassez & recueil-^{mēs hu}
lis pour māger. Et y en a on veu qu'ayās rē mains.
pli leurs escuelles de fiête de cheval, la mā-
geoient de si grande audité, qu'ils disoyēt la trouuer aussi bonne qu'ils eussent fait du pain de son : & au reste amassoyent toutes sortes d'ordures & vilenies par les rues, gratans sur les fumiers, y cherchans les vieux os, vieilles cornes, & autres choses, impossibles à croire à ceux qui ne l'ont veu : car seulement la puanteur de ces choses estoit assez pour empoisonner ceux qui les manioyent, & par plus forte raison ceux qui les mangeoyent. Mais, ô Dieu éternel! voicy encores le comble de

toute misere & du iugement de Dieu. Car
Lenui- comme il proteste en sa Loy qu'il reduira-
tig. 26. ceux qui n'obeiront à ses Commandemens
Deute en tel estat, que durant le siege il fera quo-
ro. 28. les meres mangeront leurs enfans. Les en-
fermez dans Sancerre (combien qu'ils fus-
sent assaillis non à cause de leurs pechez,
ains pour sa querelle, & pour le temoigna-
ge de sa parole) n'ayans pas bien fait leur
profit de la cognoissance qu'il leur auoit
baillee, ny assez profité soubs ses autres ver-
ges, & chastimens, & quoy que s'en soit par
le bon vouloir de Dieu, ont veu commet-
tre ce crime prodigieux, barbare & inhu-
main, perpetré dans l'enclos de leurs mu-
railles. Car le vingt vnieme de Iuillet il fut
descouvert & aueré qu'un vigneron nom-
mé Simon Potard, Eugne sa femme, & vne
vieille femme qui se tenoit avec eux, nom-
mee Philippe de la Fueille, autrement
Teste, l'Emerie, auoyé mangé la teste, la ceruel-
ceruel- le, le foye & la fressure d'une leur fille aa-
le, & gée d'enuiron trois ans, morte toutesfois
fressure de faim & en langueur.
d'un
enfant
magez.

Ce qui ne fut pas sans grand estonne-
ment & frayeur de tous ceux qui l'enten-
dirent. Et certes m'estant acheminé pres
le lieu de leur demeurance, & ayant veu
l'os,

l'os , & le test de la teste de ceste pauure fille , curé , & rongé , & les oreilles mangees , ayant veu aussi la langue cuite , espesse dvn doigt , qu'ils estoient prests à manger , quand ils furent surpris : les deux cuisses , iambes & pieds dans vne chaudiere avec vinaigre , espiques & sel , prests à cuire & mettre sur le feu : les deux espaules , bras & mains tenans ensemble , avec la poitrine fendue & ouuerte , appareillez aussi pour mangér , ie fus si effroyé & esperdu , que toutes mes entrailles en furent esmeues . Car combien que i'aye demeuré dix mois entre les Sauuages Ameriquains en la terre du Bresil , leur ayant veu souuent mangier de la chair humaine , (d'autant qu'ils mangent les prisonniers qu'ils prennent en guerre) si n'en ay-ie iamais eu telle terreur que i'eu frayeur de voir ce piteux spectacle , lequel n'auoit encores (comme ie croy) iamais esté veu en ville assiegee en nostre France .

Le pere , la mere & la vieille furent prins prisonniers : lesquels sans tergiverser confessèrent le fait : bien nient-ils d'auoir tué & aduancé la mort à leur enfant , comme on les accusoit : &

outre dit la mere qu'à son grand regret on l'auoit ainsi decoupé : car l'ayant faict enfeueur, & laissé sur vn coffre, & s'en estant allee à la ville à quelque affaire, elle esperoit de le faire enterrer à son retour : mais étant reuenue elle trouua le corps de son dict enfant decoufu du linge où elle l'auoit enue loppé, lequel estoit ouuert & fēdu, la fresure & les tripes ostées hors du vêtre, la teste & la langue dans vn pot pres le feu, qui bouilloit. Ce que remonstrant à son mary il luy dit, qu'il auoit été incité à ce faire par ladict Philippe, laquelle luy auoit dit que ce seroit dommage de mettre pourrir ceste chair en terre : & outre ce, que le foye estoit fort bon pour guerir son enflure. Et lors la vieille & luy en mangerent les premiers, & luy en ayant baillé elle en mangea aussi.

La vieille mourut le lendemain en prison. Et d'autant qu'il fut cogneu par les Iuges que le mesme iour que ledict Potard, sa femme, & ladictie vieille auoyent commis cest acte prodigieux, ils auoyent eu l'aumosne d'un potage d'herbes, & du vin competemment, (car de pain on n'en parloit point lors) & que, veu la nécessité où chaçun estoit reduict, cela estoit suffisant

sant pour passer ceste iournee: brief que non seulement la famine, mais aussi vn appetit desordonné leur auoit fait commettre ceste cruauté barbare & plus que bestiale: le mary & la femme estans aussi de long temps mal renomméz, tenus pour yurongnes, gourmands, & mesmes cruels envers leurs enfans, donnerent occasion de rechercher leur vie passée. Et ainsi par vn juste iugement de Dieu sur eux, on trouua en premier lieu, & apparant par le registre du Consistoire, que des l'annee 1563, encores qu'ils fussent incertains, & qu'ils n'eussent nul tesmoignage de la mort du premier mary de ladict Eugène, nommé Sacré, ils auoyent promis mariage ensemble.

Ce que leur estant remontré par l'ordre de l'Eglise reformée, & exhortez de desister jusques à ce qu'ils eussent fait enquête, & eussent été assuréz de la mort dudit Sacré, ils ne mespriserent pas seulement cela, ains parce qu'on ne les voulut receuoir à ladict Eglise, ils s'allerent espouser à la papauté: pour lesquels scandales ils auoyent été plusieurs fois appelez, admonestez, & censurez au Consistoire, tant que le tout n'ayant de rien serui pour

les amener à la cognoissance de leur faict & finalement on auoit esté contrainct de les excommunier & retrancher de l'Eglise: & estoysté ainsi demeurez obstinez depuis dix ans.

Item ledict Potard fut conuaincu d'auoir tué vn homme depuis la ville intueſtie, lequel ayant été constitué prisonnier par le Conseil, parce qu'on le soupçonnaoit d'estre espion, n'estant neantmoins trouué coupable, ains declaré innocent de ce faict, fut eslargy par ledict Conseil: mais comme il s'en alloit, & fut hors la ville, ledict Potard le suyuit, & lui bailla vn coup de cousteau en la mammelle, puis fut asfommé, & ietté dans vn puits, & ses habits rapportez à la ville. Ce que ledict Potard confessa librement: comme aussi d'auoir desrobé vn cheual depuis le siege, duquel il fut trouué saisi. Pour tous lesquels crimes, le tout estat meurement aduisé au Conseil, eu eſgard au temps & au lieu, ledict Potard pere fut condamné à estre brûlé vif, sa femme estranglee, & son corps, & celuy de la Vieille qui fut deterré, brûlez aussi. Ce qui fut executé le vingtroisieme dudit mois. Le mary & la femme & le corps de

ladi-

la dite Vieille deterré , trainez de la prison sur vne claye iusques au lieu du suplice.

Si quelqu'vns trouuent ceste sentence trop rigoureuse , on les prie de considerer l'estat où estoit lors reduite la ville de Sancerre , & combien la consequence estoit dangereuse de ne punir à telle rigueur ceux qui auoyent mangé de la chair de cest enfant : car si on allegue qu'il estoit mort , & que ne l'ayant tué , cela estoit supportable en ceste vrgente nécessité : On respond que si on eust laissé passer cela , ou bien chastié de quelque legere peine , il estoit à craindre (comme on en voyoit desia assez d'indices) que la famine croissant les soldats & le peuple ne se fussent pas seulement addonnez à manger les corps morts de mort naturelle , & ceux qui eussent este tuez à la guerre ou autrement , mais qu'on se fust tué lvn l'autre pour se manger . Ceux qui n'ont point este en ces Anna-extremitez ne peuvent pas si bien comprendre toutes les circostances de tel fait , Bour- & de telle matiere , que ceux qui les ont gongne de
veu , & que Dieu en a retiré .
Paradis, li-

A ce propos on lit en quelque histoire que durant l'aspre famine qui aduint urez .

l'an 1438. il y eut vne femme payfane en vn village aupres d'Abbeuille, laquelle n'ayant que manger, desroba plusieurs petis enfans, & les demebrat par pieces les saloit cōme on fait les pourceaux. Et parce que sa maison estoit vn peu à l'escart des autres du village, il y logea vn soir quelques brigands qui trouuerēt des pieces de ces petis corps salez: dont eux estans tous esperdus accuserent ceste homicide.

Elle estant prinse & interroguee, confessa qu'elle en auoit occis & salé plusieurs secretement en sa maison, qui furent trouuez au saloir en petites pieces, comme elle auoit confessé : à cause dequoy elle fut aussi condamnée à estre brûlée toute viue : & fut ainsi executee. Ce que ie pense que nul ne trouuera mauuais : ains plustost tous diront qu'elle meritoit vn plus dur supplice, s'il s'en fust peu excogiter, mais quant au fait susdict, n'estant pas semblable, on dira touſiours que Potard & sa femme ont esté punis trop rigoureusement: finon qu'on ait esgard à ce qui a esté dit de leur meschante vie passée: & qu'on pese bien toutes les circonstances qui ont été touchees.

Et faut encores noter ſur cest exēple que nous

nous venons d'alleguer de ceste paysanc d'aupres d'Abbeuille, que combien qu'elle n'eust que manger, cela n'empescha pas ses Iuges de la cōdamner d'estre bruslee viue. Or pour retourner à Potard, lequel dit à sa femme que la vicille l'auoit sollicité de man ger de son enfant : i'ay obserué estant avec les Sauvages Ameriquains , que les vieilles femmes de ces pays là sont beaucoup plus friandes, appetēt & souhaittēt plus de mā ger de la chair humaine que les hōmes ny que les ieunes femmes & enfans . Car d'autāt (cōme i'ay dit cy deuāt)qu'ils mangent les prisonniers prins en guerre, si tost qu'elles en voyēt vn, elles ne cessent de pourchaser qu'ō le tue (avec la solénité qu'ō y obser ue)meſmes la chair estāt sur le BOVCAN, qu'ils appellent , c'est à dire , sur vn gril de bois esleuē de trois pieds , elles sont tous iours aupres & alētour pour lecher la graif se qui degoutte le long des bastōs , & disent en leur langage, Y G A T O V, c'est à dire, il est bō. Mais ic laisse ceste dispute aux Me decins : & diray pour la fin de ceste piteuse histoire , que dés le vingt cinquieme de Juin vn quidam pressé de faim me deman da à Sacerre, s'il ne feroit point mal, & n'of fenseroit Dieu de manger en ceste extra
5

me nécessité de la fesse d'vn homme qui auoit esté tué, laquelle luy sembloit si belle. Ceste demāde me sembla si odieuse, que le laissant au scrupule & remords de sa cōsciē ce, ie luy alleguay les bestes pour exemple, & les loups qu'on dit qui ne se mangent l'vn l'autre. Or (comme il a esté dit) des le mois de Iuin à cause de la grand' disette & penu-
rie de viures, on auoit mis beaucoup de pau-
ures hors la ville: ce qu'on cōtinua encores
depuis à plusieurs fois: mais ceux qui fos-
toyent ne pouuans passer les tranches &
forts des assiegeans, (lesquels ne les empes-
choyent pas seulement, mais en tuoyet
plusieurs, blessoyent & renuoyoyent les au-
tres à grands coups de bastons,) demeu-
rans dehors, & ne pouuans ny ne voulans
rentrer à la ville, mangeoyent & viuotoyēt
des bourgeons de vignes, de mores des ha-
yes, d'eticargots, de limaces rouges, &
d'herbes sauuages: & apres auoir langui la
pluspart mourut entre lesdictes trâches
& le fossé de la ville. Mais entre autres cho-
ses pitoyables on trouua les corps d'vn vi-
gnerō & de sa femme morts aupres l'vn de
l'autre dans les vignes, & deux de leurs en-
fans aupres qui crioyēt & pleuroyēt: le plus
icune n'estat aage que de six sepmaines, qui
fut

fut énuoyé querir par Madame Portier, veue de Millesés, laquelle le fit nourrit de ce qu'elle peut. Et certes elle, la femme du capitaine Martinat l'aisné, Fançoise d'Oriual vefue de Iehan Bourgoing, la femme de Iehā Guichard, la bonne femme l'Eſucillee & quelques autres honorables dames de Sancerre, meritent bien que ie face icy mention d'elles : car ayans exercé de grande charité au milieu de ceste extreme famine, & n'ayans espargné le lait de leurs vaches, perduat qu'elles en ont eu, leurs biens & moyens qui leur restoyent, à grands ny à petis, elles sont autant dignes de louâges, que les autres auares qui ne tenoyent cōpte des pauvretés en ceste si grande nécessité, sont à condamner. Or si plusieurs mourroyerent drus par les vignes, aupres de la contrescarpe, & dans le fossé de la ville, beaucoup plus en mourroït-il dedans les maisons & par les rues, où ils romboyaient en grand nombre : & y auoit tel iour qu'on en enterroit vingt-cinq ou trente morts de faim. Mais sur tout les ieunes enfans au dessous de douze ans sont presques tous morts. Et croy que ceste chaleur naturelle qui est en la jeunesse, qui appete tousiours de manger, ayant l'estomac chauld, & digerant mieux que

les grands, ioint qu'ils n'auoyent telle pa-
tience ny discretion, estoit ce qui cau-
soit la mort de ces pauures enfans, les
quels cependant subsistoyent & respiroy-
ent iusques à ce que les os leur perçaf-
sent la peau, faisans piteuses clamours, &
crians d'vn̄e voix lamentable auant que ré-
dre l'esprit. Helas nous mourōs de faim. Où
eust esté le cœur (s'il n'eust esté plus dur que
rocher & aimant) ou les oreilles qui oyans
telles choses n'eussēt esté esmues? Il y eut vn
jeune enfant aagé d'enuirō cinq ans, lequel
apres auoir langui long téps, chéminant &
allāt tousiours par les rues pour chercher
quelque chose à manger, finalement, natu-
re defaillant, tomba en presence de ses pe-
re & mere: lesquels tout soudain apperceu-
rent à veue d'œil les nerfs & veines de leur
pauure enfant se retirer: & mourut, cōbien
qu'il eust parlé franchement demie heure
auparauant. Et sur ce propos je diray ce
dont plusieurs se plaignoyent, & que l'ay
mesmes souuent experimenté, qu'estât cou-
ché pour prédre le repos (principalemēt si
quelquesfois on auoit relache pour se pou-
uoir mettre au lit) on n'osoit estendre les jā-
bes: car lors les goutes crampes, & les ra-
tes faisoyent extreme douleur à ceux qui
estoyent

estoyent desnuez & descharnez de faim & de disette. Il y eut aussi vn autre ieunc garçon aagé de dix ans que ie cognoissoye, lequel estât aux sanglots & abois de la mort, oyant & voyant les pere & mere plorâs au pres de luy, & luy maniâs les bras & cuisses aussi secz que bastôs, leur disoit, Pourquoy pleurez vous ainsi de me voir mourir de faim? le ne vous demâde point de pain, ma mere, ie scay que vous n'êavez point, mais puis que Dieu veult que ie meure ainsi, il le faut prédre en gre. Le sainct personnage le Lazare n'a-il pas eu faim? n'ay- ie pas leu ce la en ma Bible? Et ainsi faisât fédre le cœur & ouurir les entrailles aux pauures pere & mere qui le regrettoient tant plus qu'ils cognossoyent que Dieu luy auoit donné vn gentil esprit, expira & rendit l'ame à Dieu le trentième de Iuillet. Vous eussiez ouy lors, & plus de quinze iours au parauât, tât de pauures personnes languissantes & couchées par les rues, hydeuses, ressemblans plus corps morts deterrez que viuans, qui d'vne voix rauque & piteuse se lamentans: les vns s'escrioyent, Helas si nous auîôs mangé vn morceau de pain de son, nous nous porterions bien. Les autres plus desnuez di soyent, Helas encores que nous eüssiôs des

balles restantes du son (car on leur en donnoit quelquesfois) si ne les scauriōs-nous piler ny destremper : car nous sommes trop foibles. Les pauures meres cōduisans leurs enfans au cimetiere tenans & trainans par la main ceux qui restoyent en vie, disoyent, Helas mon enfant tu ne tarderas gueres d'aller apres les autres. Qui a iamais ouy ny entendu chose plus pitoyable? mais le plus grand regret qu'auoyent beaucoup de ceux qui voyoyent & entendoyent ces choses, estoit, qu'ils n'auoyent pour la pluspart dequoy y remedier. Et voyans bien la playe n'auoyent l'emplastre ny les drogues pour y appliquer. car nous estions à la prati

La. que de ce que dit le Prophete auoir esté
mēt. 4. veu en Ierusalem. Les petis ont demandé
4 du pain, mais nul ne leur en rompoit. Tou-
tesfois au milieu de ceste grande destresse
& calamité on en voyoit de merueilleuse-
ment constans, & faisans ces exclamatiōs,
Helas Seigneur deliure nous de ces fleaux
& verges de famine & de guerre dōt tu no^o
bats & chasties iustement à cause de nos pe-
chez. Aye pitié de ton pauure peuple, & au
milieu de ton ire souviene-toy de ta miseri-
corde. Que s'il te plaist que nous mourions
ainsi, fay-nous la grace d'esperer en toy ius-
ques

ques au dernier soupir. Vray est qu'il y en avoit aussi d'autres qui ne pouvoient estre detez, & que ne laissoient pas de suyure leur mauvais train: ausquels certes aussi bien proprement on alleguoit la sentece du Prophete Amos, le vous ay donne netteté de detz en toutes vos citez, & faute de pain en tous vos lieux: mais vous n'etes point retournez à moy, dit le Seigneur. Enuitō le 15. de Juillet, & iusqu'à la fin dudit mois, & cōmēcement d'Aoust, que la disette estoit plus grāde, onacheua de tuer les cheuaux restans de ceux qu'on auoit reserué pour l'extremité: car la clamour du peuple, & principalemēt des soldats (cōbiē que d'autres fussent plus necessaires) q̄ crioyent à la faim, fut telle qu'à grād' peine ceux à qui ils appartenoyent l'eussent peu empescher. Vray est qu'ils les vēdoyent excessiuemēt: car tel cheual a este tué pour māger, duquel on n'eust pas eu dix escus en autre temps, qui a este vēdu soixante escus, autres octāte & cēt, & aucūs ayās mōté à cēt & cīquāte. Le dernier fut tué le 17. d'Aoust. Mais il ne faut omettre qu'auparauat, & le 9. dudit mois vne chieure fut tuée, dont on vēdit le quartier dix liures tour. la teste, les tripes & le reste estat si biē vēdu que le tout revint à cinqquātecinq liures tour. comme

la femme qui la fit tuer, le confessa: d'autres se sont aussi vendues seize & dix-sept escus: & enacheptay vn petit morceau qui ne pesoit gueres qu'une liure, qui me cousta 20. sols tournois. Six vaches qu'on auoit tous-
iours gardees pour du laict nourrir les en-
fans (lesquels autrement fussent morts, par
ce que les meres maigres n'ayas q la peau,
ne les pouuoient allaiter ny nourrir autre
ment) furent nonobstant tuees: & n'en
demeura pas vne à la ville, estans a si
hault prix qu'il y en eut qui furent vendues
deux cens cinquante liures tournois la pie-
ce: voire vne moita iusques à trois cés fracs:
tellement que le meilleur marché qu'on en
auoit en detail, estoit 13, 14, & 15. sols la li-
ure. Quant aux tripes i'enacheptay le 18.
d'Aoust vne demie liure qui me cousta dix
sols tournois: ce qui ne vaudroit vn liard en
temps libre. La poule se vendoit vn escu, &
trois francs. Le Coq & le Poulet autant.
L'oeuf cinq & six sols tournois.

Durant ledict mois de Juillet & commençement d'Aoust, d'autant qu'il y auoit quelques champs de bled entre la ville & les trachées des assiégeans, ceux qui estoient espars par les vignes, & qu'on auoit mis hors la ville, avec les gouiat & autres qui fortoyent

toyent de nuiſt, allogyent le plus coyement qu'ils pouuoient au grand danger de leurs vies couper & glenner dudit bled: mais ils en apportoyēt biē peu: parce que ceux qui gardoyēt les trēchees ayās leurs sentinelles posées pres apres les decouuroyent incon tinent: & lors harquebuzades ne leur man quoyēt, tellemēt qu'il y en a eu de tuez, qui font demeurez sur le champ. Ce peu qu'on rapportoit, se vendoit excessiuement & iusques à six & sept liutes tournois vne petite gerbe ou il n'y auoit pas vn quart de boif-seau. La poignee & petite glenne ou il n'y auoit pas vne ioinctee de main, douze & quinze sols. Et a-on veu vn gouiat qui a refusé cinq sols de cinquante espics de bled. que s'il estoit question de le vēdre au poix, on auoit 25 sols de la liure. & bienheureux q̄ en pouuoit auoit encors à quelque prix que ce fust. Car nous pratiquions ce qui est dit en Job, Que chacun donnera peau pour peau, & tout ce qu'il a pour sa vie. l'achetay encors le dixhuitième d'Aoust vne liute de bled vieux, qu'on tenoit biē caché, dix-huit sols huit deniers tournois. Mais la grande disette de bled se pourra mieux entendre de ce que plusieurs femmes ont offert la vieille paille de leurs lits, & du berceau

Job 2.4

de leurs enfans pour rechercher quelques grains ou espics, lesquels estoient tous espluchez l'un apres l'autre: que s'ils y trouuoit quelque chose, cela estoit pilé dans des mortiers pour faire de la bouillie avec du sel & de l'eau aux poures enfans de la mammelle, languissans, parce que les tristes meres alangourees n'auoyent point de lait. La saison des verius, dont plusieurs se nourrissoient, vint bien à point: les vns les māgeans cruds, les autres cuits au four, & bouillis en l'eau, les autres fricassez avec suif, moustarde & espices. Les mores des hayes, les prunelles, & autres fruits sauages qui on pouuoit cueillir par les vignes & buissons d'alentour la ville estoient en grande requeste, & se vendoyent au mot de ceux qui les apportoyent. Les chardons aussi estoynēt mangez cōme les artichaux, & les orties comme espinars. Les graines de refort vertes qu'on mangeoit avec du sel, & les tendrons des vignes estoient en grande requeste. Bref on fut vn temps que se trouuans encores quelques noix, chacun soldat se passoit bien à vne, pour le faire boire: mais estans faillies, ils estoynēt bien aises d'auoir chacun vn porreau. Pour conclusion de ce chap. on a tué pour manger dans

San-

Sancerre en moins de trois mois durant le siege enuiron deux cens que chevaux, que iumentz, poulains, asnes & mullets, qui y estoient auant que la ville fut inuestie: & ne en est demeuré qu'un en vie, au lieu duquel fut encors tué un asne de l'ennemy, qui fut pris aux vignes par nos gouiatz au commencement d'Aoust. La disette & famine a tué à Sancerre en moins de six sepmai- nes, six fois plus de peuple que le glaive n'a fait en sept mois & demy qu'a duré le siege. Car par le catalogue que j'ay fait de tous les soldats & autres morts & tuez jus- ques au vingtième d'Aoust, tant du canon, harquebuzade, qu'autrement en guerre, il appert qu'il n'y en a eu que 84. de tuez: & j'ay opinion qu'il est mort de faim dedans la ville & alentour de ceux qui s'y estoient enfermez, plus de 500. personnes, & plus de 200. alangourez, & presques morts: telle- mēt que je puis bien dire (suivant la senten Lam. ce du Prophete) qu'il en estoit mieux pris 4.9. à ceux qui auoyēt este tuez par glaive, qu'à ceux qui furent occis de la famine. Qui ne sera maintenant esbahy, & qui ne tremble- ra oyant telles choses? Et certes cōme tous ceux qui sont reschappez de ceste si dure & tant aspre guerre & famine ont grande ma-

tieré de recognoistre leurs fautes passées, & de louer Dieu toute leur vie q̄ les a tiré tāt de fois du pas de la mort, aussi tous fideles en doyuēt faire leur profit, & ne pēser pas q̄ ceux qui estoyēt dās Sancerre enfermez en telle misere. & chastiez si rudemēt fussent
Luc.13 les plus meschās du mōde. Car cōme disoit
 1.2.3.4 nostre Seigneur Iesus Christ aux Juifs de sō
 ſ. tēps, ceux ſur lesquels la tour de Siloé tōba,
 & ceux desquels Pilate meſla le sāg avec les
 sacrifices n'estoyēt pas plus grāds pecheurs
 que les autres: mais q̄ si ceux qui ſcavoyent
 ces choses ne s'amandoyent & repētoyent,
 ils periroyent tous malheureuſement.

Chap. XI.

*Comment les Sancerrois merueilleusement
 preſſez de famine & de la longueur du
 ſiege, ont leur recours à Dieu, implorent
 ſon aide, & en envoynēt quatre d'entr'eux
 ſoliciter le ſccours, dont deux, affauoir le
 Capitaine la Fleur, & la Croix, ſont arre
 ſtez & pris pŕisonniers.*

LE Dimanche vij . de Iuin à cause de la
 guerre, famine, & calamité, ou nous e-
 ttiōs reduits, il fut aduifé au Cōfistoire, (qu'
 outre les presches, & prieres particulières
 q̄ se faifoynēt tous les iours par les maifons,

& aux corps de gardes.) qu'o feroit prières publiques & générales les six iours ouvrers à cinq heures du soir au temple Saint Ieā, & fut vn chascun exhorté de s'y trouuer autant qu'il pourroit, afin d'esleuer à bon escient son cœur à Dieu, & implorer son aide & sa misericorde en ceste vrgête nécessite.

Le Lundi huictieme il fut aussi arresté au Conseil, qu'on nourriroit de ce qu'on pourroit le reste des poures languissans par les rues, qui ne trouuoient plus rien allans mendier par les maisons. Pour ce faire la ville fut despartie & distribuée en quatre, & y eut gens deputez pour faire la liste & le roolle des pauures, & pour aduertir vn chascun de se ranger & trouuer à son quartier à onze heures, afin de receuoir tous les iours l'aumosne aux maisons ou volontairement on voulut exercer ceste charité, desquelles maisons il fut fait aussi roolle & catalogue. Or on donnoit seulement des potages d'herbes, des cuirs, & peaux pellees qui estoient cuites dedans, & du vin : car de pain non seulement il estoit bié court, mais on n'e parloit pl^e lors.

Le Jeudi dixhuitième, le fils de Jacques Finou de la ville, aagé d'environ douze ans, declara à quelques vns que les

pere & mere luy auoyent coustume de lettres sous les aisselles, lesquelles il auoit portees par leur commandement à quelques capitaines à Sainct Satur : à cause de quoy ledict laques Finou & sa femme estoient soupçonnez de trahison furent constituez prisonniers & leur fut leur dit fils presenté & co frôté , lequel leur soustant & maintint en presence des iuges les choses susdictes estre vra yes: ce que neantmoins ils desnierent entierement avec vne merueilleuse execration: toutesfois voyant la perséverance de leur fils avec quelques autres conjectures, ioint qu'on sauoit que monsieur de la Chastre & autres de son armee taschoyent lors plus q iamais à pratiquer quelques vns de la ville, & que sur tout on craignoit vne trahison, il fut arresté par le Conseil & par les capitaines, que ledict Finou auroir la question, & qu'elle seroit presentee à sa femme. ce qui fut fait, mais ayans persisté en leur negation, ils furent quelques iours apres eslarris en leur maison en baillant caution, & en faisant les submissiōs en tels cas requisés: & demeura cest affaire indecise à cause de la reddition de la ville, qui interuint.

Le Samedy vingtieme d'autant qu'on en voyoit beaucoup tant soldats qu'autres defaillir

faillirde faim,& plusieurs n'ē pouuās plus, il fut conclud en l'assemblée generale, d'en uoyer au secours en toute diligence, tant en Languedoc qu'en tous autres lieux ou il y auroit esperance d'en auoir,& qu'on promettoit quelque bonne somme d'argent à ceux qui auroyent compassion des pauures assiegez & qui les viendroyent deliurer & secourir, voire(d'autant que chascū n'attendoit autre merci de l'ennemi, que d'auoir la gorge coupee) qu'on leur abandonneroit & bailleroit plustost la moitie ou le totage des biens qu'un chascun posse doit. Et parce que ceux qu'on auoit enuoyez auparauant n'auoyent riē fait, il fut trouué bon en ceste extremite d'y enuoyer des capitaines & persōnages qualifiez. Partant le Mercredi vingtquatrième les Capitaines la Fleur, la Pierre, la Minee & la Croix, furent esleuz & priez de faire ces voyages:ce qu'ils accepterent. Vray est que plusieurs n'estoyēt d'aduis,& ne trouoyēt pas bon que la Fleur (qui estoit Capitaine en chef) abandonnaist la place: mais outre qu'il estoit affectionné à faire ce voyage , le Gouuerneur & autres y consentirent.

Et d'autant qu'il estoit nécessaire d'ad-

uiser à toutes les seuretez , pour la difficulte des chemins & des passages , on aduisa que chascun des quatre auroit sa pro-curation , lettre de creance , & argent pour les despens à part , afin que si quelques vns estoient prins (comme il aduint) les autres ne laissassent de poursuyure leur voyage .

Et parce qu'il estoit aussi question de faire vne merueilleuse diligence , ils delibere-rent & resolurent d'aller à cheual : mais d'autant qu'il estoit fort difficile & pres-ques impossible de passer en cest equipage , il fut aduisé qu'on leur feroit escorte de cent ou six vingts harquebuziers , qui escarmoucheroyent dedans les tranchees & à l'entour des forts de l'ennemy , ius-ques à ce que les nostres fussent passez ou-tre . Estans donques ainsi preparez , & ce-ste resolution faite , ils voulurent sortir le-dié iour sur les huit heures du soir par porte saint André : mais parce qu'on veit que la cauallerie de l'ennemi estoit desia en garde , & qu'on craignoit que quelques gens de cheual ne les poursuyuissent pro-mptemēt , cela fut remisau l'édemain : auquel iour sur les neuf heures du soir , ils sortirent par le rauelin de porte Viel , & en faueur des harquebuziers qui les conduisoyēt (en la fa-

la facon que nous auons dit) ils descendirent par dedans les vignes, & passerent sur la chaussee de l'estang au dessous de la fontaine de Pignolles : tellement que comme miraculeusement & contre l'esperance de plusieurs , bien qu'ils fussent descouuers, & qu'on tiraist sur eux, pédant que nos harquebusiers escarmouchoyent fort & roide, ils trauerserent les tranches , & passerent avec leurs cheuaux entre les forts de l'ennemy, duquel la sentinelle qui fut surprise fut tuee & vn autre soldat pris & amené prisonnier. En ceste mesme nuit & environ deux heures apres que nos gens furent passez , les assiegeans nous pensans surprendre vindrent à grands troupes & de grande furie iusques sur la contrefcarpe du costé de porte Servise , enfilèrent & se coulerent par le fossé de la ville iusques à la grand' vieille breche du champ saint Martin , où ils firent grād effort, & peu s'en falut qu'ils ne faussassent la garde qui y estoit pour lors bien petite : car nos soldats apres auoir combatu pour donner passage à ceux qui estoient sortis, se rafraischissoyēt & buuoyent par les maisons, & n'eltoit encores yn chaeun retire à son corps de garde. Toutesfois l'alarme estant donnee, on

y accourut de toutes parts, & combien que le secours de ceux de la ville vint vn peu bien tard, si est-ce que les autres furent repousséz, & se retireréz sans rien faire de ce qu'ils pretendoyent. Le prisonnier qui auoit esté pris peu auparauant, dit qu'ils auoyent fait este entreprinse des le soir, de dôner ceste alarme, & que s'ils n'eussent este aucunement preuenus par l'escarmouche à la sortie des nostres, cela eust este beaucoup plus dâgereux pour nous. Or le matin venu, ils recogneurent la piste des cheuaux de ceux qui alloyent en pays, & feignans de les auoir pris, ils commencèrent à nous crier qu'ils tenoyent nos gens, & qu'ils en auoyent pris dixsept qui s'enfuyoyent: mais tât parée qu'ils nommoyéz avec la Fleur, le Buisson & de Claireau ministre, qui n'estoyent pas sortis, que parce qu'ils disoyent en tenir dixsept & il n'en estoit sorti q̄ quatre, nous conclusmes qu'in-dubitablemēt les nostres estoient à sauueté, & qu'ils poursuyuoyéz leur chemin, cōme il estoit vray. Cependant le Capitaine Cartier, & autres de l'armee estant devant la ville, mōterent à Cheual & allerent apres en toute diligence prenans iumens & cheuaux frais par tous les villages où ils paſſoyent

soyent : toutesfois ils trauillerēt longtēps en vain, & n'eurēt si tost nouvelles de ceux qu'ils cerchoyēt comme ils esperoyēt. Car eux poursuyuans leur voyage, partindrent jusques à Diou sur la riuiere de Loyre, distant de plus de vingt lieues de Sancerre sans aucun destourbier : auquel lieu ils se declarerent à vn nommé Gilbert de Diou hoste, qui les addressa & conseilla de passer à la Nocle , vers le Capitaine Villeneuve, où arriuez, ils ne peurent parler à luy : car pour certaine occasion, il luy auoit este cōmandé par le sieur de Beauvoir, pere, de ne laisser entrer personne en ce tēps-là au Chasteau où il estoit , & leur fut dit à la porte qu'ils le trouueroyent au Chasteau de Ternan (qui n'est qu'à vne lieue) mais s'y estās acheminez & ne l'y ayant trouué , eux las, & leurs cheuaux harassez apres auoir pris ce pretexte & auoit fait entendre aux af-senseurs dudit Ternan qu'ils estoyēt marchans de bois , & qu'ils desroyēt de parler au Capitaine Villeneuve pour acheter ceux de la Nocle , ils furēt priez par eux de mettre pied à terre , ce qu'ils firent: & ayās pris leurs pistoles, entrent au Chasteau & laissent leurs cheuaux hors la basse court, qu'ils enuoyent abbruier.

Or (comme nous auons di&t) Cartier & d'autres estoient à la poursuyte lesquels estans arriuez à Diou en eurent nouvelles par ledi&t Gilbert, qui leur declara le tout: ce qui fut cause qu'ils les suyuirent iusques à la Nocle, où ils les virēt biē parlās à la porte du Chasteau. Toutesfois Cartier ne les siens ne se descouurirēt pas lors, parce que les cognoissans braues & vaillans soldats, ils ne les vouloyent attaquer sinon à leur aduantage. Partant cherchans meilleure commodité ils les suyuirent iutques à Ter-nan, où ils arriuerent comme on menoit abbruyer leurs cheuaux, lesquels ils prindrent. La Fleur, la Piètre, & la Minee (la Croix n'estant encores entré) en estans aduertis, penserent aller à la recouſſe, mais ayant apperceu quinze ou seze cheuaux à la porte, & voyans qu'il n'y faisoit pas leur pour eux, ils rentrent & se renfermerent audict Chasteau, en deliberation d'y tenir bō:toutesfois (cōbien q la place soit forte) n'y ayant trouué harquebuze, poudre, ny chose necessaire, estans aussi preslez par ceux qui s'y tenoyent, de sortir au plus tost, & se sauuer au boys, parce qu'autremēt ils seront incontinent iuēstis: suyuans ce cōseil, ils changerent leurs habillemens, se fi-
rent

rent couper la barbe, s'habillerēt en paysans, laisserēt leurs armes (sauf que chacun print vne pistolle en sa pochette) & en eest equipage conduits par vn varlet, ils sortirent par vne autre porte que celle par où ils estoient entrez sans estre descouuers. Mais comme ils furent dehors, oyans quelque bruit, & pensans qu'on les poursuyuist, ils se ietterent vn peu auant dans le bois, & perdirent leur guide, qui s'en retourna au chasteau. Ainsi apres s'estre resolus, ne se poutiās toutesfois accorder du chemin qu'ils deuoyēt tenir, la Pierre & la Minee s'en allerēt du costé de Suisse, où ils arriuerent en fin, & se sauuerent. La Fleur seul (car comme i'ay diſt, la Croix n'estoit entré à Ternan) rebroussa chemin contre la riuiere de Loyre, & arriué qu'il fut sur le port de Diou, où il estoit ia passé avec les autres, il appela & importuna tant le pontenier (qui ne le vouloit aller querir seul, par ce q c'estoit vn iour de foire) l'ay criant qu'il auoit du bestail de dela l'eau, qu'il fairoit conduire à la foire, qui le pourroit engager, qu'il l'alla querir, & le passa sans le reconnoistre. Mais au lieu qu'ayant euté ce danger, il se devoit soudain despayser, & oster de ce lieu où il estoit aucunement co-

gneu, il pria & pressa tant ledict pontonier d'aller boire avec luy au logis qu'il luy accorda: & cōme il eut loisir de le recognoistre, le regardāt fort attentiuemēt, il commēça à luy dire, Vous estes la Fleur: ce que luy niant, finablemēt cōme il voulut payer lhoste, le pontonier le recongneut encores mieux à sa bourse qu'il auoit remarquée lors qu'il auoit payé premieremēt, passant avec ses cōpagnōs: & lors il cōmēça à persister & à s'affeurer q pour certain c'estoit celuy dont il doutoit aucunement auparavāt. La Fleur dōcques se voyāt aperçement descouert, laissant sa chaussure de paysāt, sortit du logis par vne porte de derriere, & se pēsa sauuer à la fuyte. Mais le pōtonier s'affeurāt lors entieremēt q c'estoit la Fleur q estoit sorti de Sancerre, & poursuyui par Cartier, (lequel l'auoit aduerty en passant, de ne passer personne incognue) cria lors, Au voleur, au brigāt. Or faut il noter (cōme i'ay dit) que c'estoit vn iour de foite, & que les chemins estoyēt pleins de gens, tellemēt que la Fleur fut tout soudain enuironné de toutes pars, toutesfois courageux & vaillāt qu'il estoit n'ayāt ne verge ne bastō pour se defendre, s'efforça d'oster l'espee à vn passant, mais il ne peut à cause de la multitude

titude, laquelle nō seulement l'enveloppa, mais aussi le chargea à coups de pierre. Mesmes le pontonier survenant luy bailla de toute sa force vn coup du grand baston ferré dont il conduisoit son basteau , & le blessa bien fort , tellement qu'en ceste fa-çon accablé , il fut prins , & mené prisonnier à Moulins en Bourbōnoys, par le Pre- uost des Mareschaux du lieu, lequel fut en- uoyé querir expres en toute diligence. La Croix aussi d'autre costé , ayant perdu son cheual à Ternan & estant demeuré caché hors le Chasteau, ne sachant q̄ ses trois cō- pagnōs estoient deuenus, retourna à la No- cle, où s'estant derechef caché à l'hostelle- rie il fut finalement trouué par les gens de Cartier (lesquels s'en retournoyent avec les quatre cheuaux des noistres qu'ils a- uoyent prins en opinion que les maistres s'estoient sauuez) & ramené prisonnier à saint Satur vers monsieur de la Chastre.

Chap. XII.

Des desolations & desordres qui aduin- drēt entre les assiegez, tant à cause de la fuite de plusieurs , qui sauterent la mu-

raille, & s'alloyent rendre à l'enney, que pour les tristes nouvelles dc la prise de la Fleur & la Croix: & tout ce qui s'est passé entre-deux, iusques à la capitulation.

Juillet. **L**E Mecredy premier iour de Juillet sur les cinq heures du soir vn nômé Pierre du Bois, de la ville, sauta & s'escoula par la plateforme de porte Viel, & s'alla rendre à l'enney. lequel apres auoir sceu de luy ce qu'il voulut, & l'ayant gardé quelques iours, le fit pendre & estrangler pour son salaire.

Le second iour parce que plusieurs murmroyent dans la ville , à cause de la grâd' disette & faute de viures, il fut crié à son de tabour, qu'il estoit permis à tous ceux qui voudroyent sortir, de s'en aller où ils pourroient. Et de faict, il en sortit ce iour-là vingtquatre ou vingtcinq, qui ne furêt pas seulement arrestez & empeschez de passer aux trancheses, mais aussi ils furent traitez comme ceux qui estoyent sortis au parauant.

Le Sabmedy quatrième sur le soir, vn petit garçon vint du village de Cheueniol à la

à la ville , lequel apporta deux lettres de la Croix , l'une adressante à sa femme , & l'autre au Capitaine Montauban , par lesquelles il madoit comme il auoit este pris & estoit prisonnier entre les mains de l'ennemy : que le Capitaine la Fleur estoit aussi pris , mais pour estre fort blessé , on ne l'auoit peu mener au Camp , & outre que les Capitaines la Pierre & la Minee auoyent este tuez en sa présence : ce qui toutesfois se trouua faux . car (côme nous auons dit) ces deux se sauverent , & luy auoit on fait escrire cela . Il enuoya aussi copie de la procuracy & lettre de creance qu'on auoit baillé à chacun d'eux à part . Choses certes qui fascha merueilleusement les assiegez , toutes fois aucun ne pouoyêt croire telle prise , & pensoyent que ce fussent lettres supposees , & que quelque traistre eust enuoyé copie à l'ennemy , desdites procurations & lettre de creance : car on estoit assuré que la Croix & ses compagnons auoyêt passé les tranchées en toute feurté , ce qui estoit le plus dangereux , & ce qu'on craignoit le plus Mais huit iours apres , la Fleur fut aussi amené à sainct Satur , d'où il escriuist sa prise , & manda qu'on luy enuoyaist des habillemens , ce qu'on fit , & lors

ayant recogneu sa lettre & so seing, & ne doutant plus de sa prinse & de celle de la Croix, on fut fasché au double de telles nouvelles

Le trezieme, il fut resolu à la ville que quoy que s'en fust on tiendroit bon , & qu'on ne se fieroit ny mettroit-on aucunement à la merci de l'ennemy : toutesfois ne voulant retenir personne par force , il fut crié , Que tous ceux q ne se voudroyent & pourroient conteneter , du peu de viures & moyens qui restoyent dans la place , & endurer patiemment la disette & famine ou Dieu nous auoit reduits , eussent à sortir , autrement s'ils murmuroyent , on les ietteroit par dessus la muraille . Ceste semaine on rempara le rauelin de porte Viel , les plateformes prochaines , & l'escarpe du fossé : fut aussi remis vn corps de garde à la Chiffre saint Denis , & fit-on couper la petite Cerisaye & les arbrisseaux qui estoient au dessousdās le fossé , parce qu'o craignoit vne surprinse de ce costé là .

Le sezieme on eut nouvelles que le Ministre qui estoit parti des le sixieme d'Autil pour aller au secours , auoit escrit il y auoit plus de six semaines , mais que le messager auoit esté pris à Erri à quatre lieues de Sancerre , & delà mené à Bourges , où il auoit

uoit esté pendu: ce qui fascha aussi tāt plus les assiegez, que pour estre enuironnez de toutes paſs, ils ne scauoyent aucunes certaines nouuelles de l'estat des affaires de ceux de la Religion. Le soir du mesme iour il y eut quelques mescontentemens de certains soldats , lesquels on fit changer de corps de garde,tant parce qu'on craignoit vne trahison , que pource qu'ō scauoit que l'ennemy (qui estoit tous les iours aduerti de nos deportemens par ceux qui sortoyēt d'heure en heure) taschoit par tous moyés de gaigner ceux qu'il scauoit endurer plus mal à gré la faim.

Le 18.vn nōmē mōsieur de S. Pierre (qui me cognoissoit seulement, pour m'auoir veu à Nyſmes au Synode national , au mois de May, 1572. & depuis à la Charité , où il a uoit passé en poste, vn peu auant les massacres) estāt arriué en l'armee de mōsieur de la Chastre , m'escriva & me fit entendre qu'il auoit enuie de communiquer avec moy tant pour le particulier, que pour servir au public, en ce qu'il pourroit. Sur cela par la permission du Gouverneur ie luy fis response : & apres que nous eusmes escript lvn à l'autre trois ou quatre fois l'ayant prié de s'approcher en toute feureté,

vint sur ma promesse parler à moy, pres la contrescarpe & fossé du rauelin de porte Viel. Durant nostre abouchemént & parlement (qui dura enuiró vne heure) presques tous nos Capitaines & soldats parurent & se tindrent sur la plateforme, & sur le rempart du dict rauelin, & fit-on cesser tout aëte d'hostilité, & ne tira-on point de costé ni d'autre iusques à ce que nous fussions retirez.

Or il me dit en somme que pour certain les Rochelois, ceux de Nismes, & de Môtau ban auoyé capitulé & posé les armes, & q̄ la paix estoit faite, mais que ceux de Sancerre (ne scay pourquoys, comme aussi il ne scauoit pas bien toutes les cōditions de cette paix, de laquelle il me debuoit enuoyer les articles incontinent qu'il les auroit receus) n'y sont comprins. Dauantage m'asseura que monsieur le Duc d'Aniou estoit esleu Roy de Pologne, où il se debuoit a-cheminer bien tost. le luy fis respōse qu'encoresque pour mō regard ie ne doutasse de son dire, qu'à peine toutesfois les nostres voudroyent-ils croire ces choses, qu'ils estimeroyent attrapoirs & eſmorceſ pour les decepuoir. Surquoy il me dit q̄ ie ne l'estimasse iamais homme de bien ſi les choſes

ses qu'il m'auoit dites n'estoyent vrayes:
 & qu'en cas qu'on ne l'en voulust croire,
 on enuoyaſt ḡes en pays pour en estre plus
 aſſurez. Et parce que ie luy repliquay qu'il
 nous estoit du tout impossible de faire for-
 tit aucun des nostres, & que la Fleur & la
 Croix allans soliciter nos affaires auoyent
 este prins de n'agueres, de faſon que nous
 etions incertains comme les choses paſ-
 soyent. Il me promit que ſi on trouuoit bō,
 & ſi on l'en prioit, il s'effayeroit d'obtenir
 de monſieur de la Chastré qu'ostages nous
 ſeroyent ballez, iuſques à ce que ceux que
 nous voudrions enuoyer fuſſent de retour:
 & qu'il y employeroit le ſieur de Sarrieu
 ſon voysin, & le Capitaine Pybonneau
 ſon parent, ayant tous deux grād credit &
 commandement en l'armee. & ainsi apres
 plusieurs autres propos luy ſe retira au grand
 fort d'où il estoit venu, & moy à la ville, où
 ie fis rapport de tous ces propos au Gou-
 uerneur & aux Capitaines, par l'aduis des-
 quels i'estois sorty pour parlementer : mais
 cela fut tellement mesprisé par aucūs, qu'à
 caufe de leur opiniaſt reté, on laiffa eschap-
 per cette belle occaſion, fort propre cepen-
 dant pour ſcauoir la verité tant des Roche
 loys que de l'estat de toutes autres affaires

dont nous étions incertains.

Ce qui nous préjudicia grandement: car comme on a fceu, & comme j'ay ouy dire depuis à monsieur de la Chastre, nous eussions eu beaucoup meilleur traitement en ce temps-là, que nous n'auons eulors que nous capitulations.

Le vingtvième, le Caporal la Motte, & huit soldats, assauoir, vn nomé Sellier, le Pasteur, la Plante, le Lorrain, la Forge, la Loge, la Grauiere, habituez, & Delo, de la ville, quitterent leurs corps de garde la nuit, descendirent & sauterent la muraille pour s'en aller & abandonner la place, dont aduint que quelques vns passerent la tranchée de l'ennemy & se sauverent, d'autres furent tuez en combatant au passage, & autres prins prisonniers & pendus.

Le vingtseptième sur les neuf heures du soir, quelques harquebusiers, conduits par le Capitaine Paquelon sortirent pour faire escorte aux vigneron & autres qui pensoyent aller moissonner & glenner de nuit dans vn champ de bled, ioignant les tranchées des assiegeans de nostre costé: mais eux en ayant été aduertis auparauant par q̄lques traistres dresserent vne ambuscade de

de trois à quatre cens soldats, lesquels des-
couurans les nostres, au sortir & dás les vi-
gnes tirerent dessus, & les chargeré à bon
escient, tellement que l'escarmouche atta-
quée, il y eut force harquebuzades tirees
d'une part & d'autre: toutes fois ceux de la
ville firent la retraitte, sans qu'il y en de-
meurast vn seul des leurs: bien y en eut-il
quatre de blessez, dont l'un mourut deux
iours apres. Durant ce combat, en faueur
des tenebres de la nuit, l'ennemy nous pê-
sant espouuanter, en approchant de nos
fossez du costé de la grande breche crioit,
Dedans, dedans, cest à ce coup que nous y
sommes: & firent tirer vn coup de coule-
urine, qui transperça le rempart, & passa
droict sous les pieds du Capitaine Montau-
ban & sous les miens, tellement que nous
en branlames, sans toutesfois qu'il nous
fit aucun mal.

Or i'obseruay lors, qu'encores que nous
fussions tous bien foibles & attenuez de fa-
mine & de disette, si est-ce que le courage
ne manquoit point à nos soldats, lesquels
au besoin reprenoient touſiours cœur, &
ay opinion que si on fust venu aux mains,
& que l'ennemy se fust présent à la breche,
qu'il eut été bien receu.

Le vingt cinquième vn nommé Bayard, autrement Daniel d'Orleans descendit & se iecta par la plateforme de porte Viel, & s'en alla rendre au grand fort de l'ennemy.

Le vingtneufième, sur les neuf heures du matin le sergent la Tale, & vn nommé Bourdier, soldat, prisonniers de guerre qui auoyent esté prins à deux diverses sorties , vn nommé Gyuri . & vn garçon de Fontenay aussi prisonniers . Item Naulet , Colombier , Caillon , & le Tabour du Capitaine la Fleur detenus pour quelques malefices : ces huit estans tous ensemble en vne Tour au Chasteau trouuerent moyen d'en sortir : & estans entrez en la chapelle prochaine où l'on fairoit vn corps de garde , & n'y ayans trouué vn seul soldat, prindrent trois harquebouzes , puis avec vne corde descendirent par vn trou qui estoit en ladicté chapelle , & eurent le loisir de se sauuer ainsi tous , & se rengier vers l'ennemy auant que ceux de la ville (qui en furēt aduertis trop tard) y fussent accour⁹. Le Caporal qui cōmādoit en ce corps de garde fut constitué prisonnier pour la faute qu'il auoit faicté de l'auoir

aban-

abandonné. mais par ce qu'il dit la faute e-
stre venue des soldats de son escouade &
non de luy, & qu'on l'avoit en bonne op-
inion, il n'eut autre punition. Environ ce
temps, le soldat la Croix prisonnier de l'en-
nemy qui auoit été pris en allant au fe-
cours (comme nous avions dit) fut roué &
executé à Bourges, & luy imposant & met-
tant à sus ce qu'on voulut, on luy fit son pro-
ces comme à vn voleur & brigand.

Le trentième, la compagnie du Capitai-
ne Buisson fit monstre au champ S. Martin,
le nombre (comprins les Capitaines, Ser-
gens, Caporaux & autres membres) étant
encores de septantecinq soldats. Cela se fit
pour deux causes principales. la premiere,
pour accommoder les soldats des logis de
ceux qui estoient morts, & de ceux qui s'e-
stoient allez rendre à l'ennemy : la secōde,
pour faire reiterer le serment à vn chacun
de viure & mourir pour la conseruation de
l'Eglise & de la place. Toutesfois le Gouuer-
neur fit vne longue remontrance, & dit,
que si aucun ne pouuojet, ou ne vouloyet
endurer la faim & la disette, ou nous estiōs
iustement reduictz à cause de nos pechez,
qu'ils le diffent librement sans murmurer,
ne mesme se hazarder de sauter par les bre-

ches & murailles, comme d'autres auoyé faiet: car à tels il promettoit faire faire ouverture des portes, & bailler escorte pour les conduire iusques au pied de la montagne au bas des vignes & pres la tréchée de l'ennemy. Tous iurerent & promirent de demeurer pour viure & mourir dans la ville, quelque disette qu'il y eust, mais plusieurs ne tindront pas promesse: car des le lendemain les murmures recommencèrent: comme aussi des le troisième d'Aoust, vn nommé l'Orme, soldat de la cōpagnie de la Fleur, se sauua par la breche de Baudin. Semblablement la Bertrāge & la Chapelle, de la compagnie du Capitaine Buisson, laissans de nuit leurs sentinelles, deuilerent avec vne corde par vn creneau pres porte Cesar, & s'en alla ledict la Chapelle rendre à l'ennemy, qui le fit pendre, cōme on nous dit : la Bertrāge n'ayant peu passer demeura dans les vignes, où il fut repris le lendemain & ramené dans la ville, sans qu'il fit aucune résistance. toutesfois estant emprisonné, & son proces faiet, (en considération de la nécessite des viures, où on estoit, & nonobstant ses lourdes fautes, d'auoir abandonné sa garnison,

faulsc'

faulſé ſon ſerment reiteré , & laiſſé de
nuict ſa garde ,) il eut la vie ſauue , & fut
ſeulement degradé des armes par le Ser-
gent maior , à la teste des gardes , & avec
vn pic fur l'eftpaule , mené par les ſergens
par toute la ville .

Le Vendredy dernier iour , maître E-
ſtienne Rondeau , priſonnier des le mois
de Ianuier , (ſoupçonné , & non con-
vaincu de trahison) eſtant chez le Capi-
taine Martinat ſon cousin , qui l'auoit cau-
tionné & retiré de priſon , fe ſauua , &
ſortit de la ville , ſans qu'on ſ'en apper-
ceut . Il dit depuis qu'il auoit fait cela
non pour autre cauſe que pour ce qu'il
mouroit de faim : toutesfois ledict Mar-
tinat (qui en penſa auoir de la faſherie)
afferma qu'il auoit touſiours eſté nour-
ri comme luy-mefme , & comme le temps
le portoit .

Le lendemain & les iours ſuyuans , les
ſoldats de la compagnie du Capitaine
Martignon de la ville , en nombre enco-
res d'enuiron deux cents : ceux de la com-
pagnie du Capitaine la Fleur priſonnier ,
en nombre de treze de cheual , & quaran-
te huit de pied , & ceux de la compagnie

du capitaine d'Oriual, qui commandoit aux volontaires habituez, en nombre de cinquante deux (non comprins dix Ministres & enuiron vingt soldats de saint Satur, & lieux circonuoisins, qui faisoient garde avec ceux de la ville) furent tous appelez au logis du Gouverneur, ou semblables remonstrâces leur furent faites qu'à ceux du Capitaine Buisson. Tous firent les mesmes promesses que les autres, mais beau-coup ne s'en acquiterent non plus. Or il appartint par la supputation, qu'il y auoit encôtres aux quatres susdictes compagnies enuiron 418 soldats & autres: & i'ay dit ailleurs qu'il y auoit enuirō huit ces hommes portans les armes dans la ville quand elle fut inuestie: partant on peut voir que les gens de guerre estoient diminuez presques de la moytie auant la reddition: & croy qu'il estoit ainsi de tout le reste du peuple, que la famine (plus que la guerre) auoit merueillement esclarcis.

CHAP. XIII.

Des parlemens, negotiations, accord & capitulation des Sancerrois, à quelles conditions ils se sont rendus, & pourquoy.

Vn

V N certain personnage s'estant emploie durant le siege à faire neuf ou dix voyages au grand danger de sa vie, sortit la derniere fois de la ville, le Lundi vingtseptieme de Juillet, avec escorte de trente harquebusiers, qui luy firent passer les trenchees, mais d'autant qu'on desespéroit qu'il peut rentrer, on auoit aduisé de luy bailler vn ou deux pigeons appriuoisez à la ville, ausquels il mettroit des petits billets de papier escrits au col, contenans les nouvelles qu'il auroit apprise, puis s'approchant le plus pres de la ville qu'il pourroit, les lascheroit: & ainsi voleroyent par dessus les forts & tranches des assiegeans se rendans à la ville: mais quād se veint à cercher par les colombiers & volieres, on ne sceut trouuer vn seul pigeon: car ils auoyent este tous prins & mangez: toutesfois ledict personnage (contre ce qu'on s'attedoit) reuint & rentra dextrement le Lundy sixiesme de Aoust, ayant faussé la sentinelle de l'ennemi, & sauté la tranchee. Or il rapporta lettres & nouvelles (suyuant ce que m'auoit dit Monsieur de S. Pierre) que Monsieur le Duc frere du Roy, estoit esleu Roy de Pologne, ou il s'acheminoit en brief, avec six mille harquebusiers & douze cens gentils

Aoust.

hommes François: que pour tout certain la paix estoit faicte avec ceux de la Rochelle, Montauban & Nismes: mais pour l'egard de ceux de Sacerre, encores assiegez , qu'ils estoient remis à Mösieur le Conte leur Seigneur : toutesfois il asseuroit qu'il faloit que le siege se leuaist de devant la ville dans huit iours: ce qui n'aduint . Et diray sur ce ci, qu'on nous a escrit & faict souuent entendre des nouvelles faulses , qui nous ont beaucoup nuyt.

Lediſt iour ſixieme d'Aouſt apres les nouvelles ſuſdiſtes, Loys de Martignon grenetier , ſergent Maior dans la ville , & le Capitaine Buiſſon , ſortirent au Ravelin de S. André , ou ils parlementerent avec les Capitaines Verrieres , & la Fōtaine , beaufrere dudit Buiſſon , lesquels auoyent demadé asſeurāce pour y venir . Et encores le lendemain le Bailly Iohanneau Gouverneur , les deux ſuſdiſts & autres des nostres parlementerēt avec lesdiſts Capitaines Verrieres & Fōtaine , au meſme lieu , ou furēt tenus les premiers propos de noſtre accord .

Le huiſtieme dudit mois lediſt Gouverneur ſortit de la ville avec douze harquebuziers (ayant ainsi conuenu) & alla trouuer le Sieur de Montigny , qui en auoit

uoit pareil nombre avec luy , à la place Saint Ladre , où ils parlementerent & discoururent des moyens de nostre delurance , depuis les trois heures apres midi, iusques à quatre . Et comme ainsi soit que ledict Sieur de Montigny ait reputation de ne rien faire contre sa promesse , & que les habitans & habituez de Sancerre se fiasſent autat en luy qu'en nul autre de l'armee:ayans ouy le rapport du Gouuerneur, qui disoit auoir entendu de luy, que(contre ce qu'on esperoit)on se devoit assurer que ceux de Sancerre seroyent traitez doucement, chacun se resiouit en sa misere, louas Dieu, qui auoit eu soin de nous au besoin, & auoit ainsi conduit & adouci les affaires: car il y en auoit bien peu qui ne fist estat d'estre desia comme au sepulchre. Et de fait, n'eust esté ceste paix dont on nous assurroit , nonobstant que la famine & disette fust non seulement grande , mais extreme , si est-ce que plusieurs auoyent fait ceste resolution , de plustost mourir de faim lvn apres l'autre , & tenir bon iusques à demie douzaine de personnes, que de se rendre aux aduersaires , desquels (attendu les massacres perpetrez aux autres villes , & l'enuie & la dent

2. Cor.
1,8.9

qu'on scauoit qu'ils porroient à celle de Sancerre) on n'attendoit nul autre mercy ni meilleur marché que passer au fil du glaive, si on tomboit entre leurs mains. Et quāt à moy, ie tien pour vn miracle, qu'il soit advenu autrement. Car comme dict le S. Apo stre de soy & de ses compagnons, Nous es tions en extreme perplexite, mesmes de la vie, & aujōs eu en nous-mesmes la sentēce de mort, c'est à dire, que nous es tions tous resolus de mourir. Comme aussi i'ay enten du depuis (d'un personnage digne de foy, qui estoit pour lors à la Cour) q'il nous veint bien à point, que les Seigneurs Polonois estoient arriuez en France en ce temps là, pour venir querir Mōsieur le Duc d'Aniou qu'ils auoyēt esleu pour leur Roy. Car ayans sceu que Sancerre estoit encores assiegee, ils interpellérēt les Sieurs de Mott luc, Evesque de Valence, & Lansac, qui leurs auoyent este enuoyez en Ambassade, de la promesse qu'ils leur auoyent faict & iuree au nom du Roy leur maistre, de mettre en libertē toutes les villes & personnes molestées en France pour la Religion. Ce que ne leur pouuant estre honnestement denié tout à plat, les poures Sancerrois at tenuez, & à demy morts de famine, furent deli-

urez en partie par ce moyen-la , & par ces bons personnages, que Dieu leur suscita & envoya de lointain pays , & cōme du bout du monde : leurs voisins , & ceux des pays plus proches ne les ayans secourus. Sur cette esperance de deliurance , le Lundy dix-ieme , en plein Conseil les Capitaines Buifson & Montauban , allegans qu'ils ne pouuoient plus tenir les soldats , & qu'on tardoit trop de capituler, dirent ouuertement qu'ils s'en vouloyent aller , & que grand nōbre d'habitans & habituez , (de contraire opinion à ceux qui auoyent deliberé de tenir bon) aymans mieux mourir du glaive que de la famine, sortiroyent avec eux. On les pria de patienter , & cōsiderer que si l'enemy estoit aduerti de ce qu'ils disoient vouloir faire, il s'en tiendroit plus fort , & prendroit de là occasion de nous tenir plus grande rigueur: la ou au contraire, s'il nous voyoit vnis, nous pourrions auoir meilleure & plus auantageuse composition . Eux repliquerent qu'on trainoit trop les choses , & qu'ils ne pouuoient ny ne vouloyent plus attendre. Et la dessus il y eut débat, iusques à tirer espees & dagues dans la chambre dudit Cōseil, tellement qu'à cause de cela l'alarme se donna par la ville , & fu-

rent soudain les soldats assemblez devant le logis du Gouverneur. Sur le soir du même iour ledict Montauban (disant qu'on luy en vouloit , & qu'on l'auoit menacé de tuer) avec trente ou quarante soldats qui le suyvirent, se retira en son logis , ou chacun d'eux porta ses armes: à cause de quoy y pesa auoir trouble & sedition à la ville. Et ne faut point douter que le diable ne nous ayant peu desunir , ny abatre autrement, voyant que nous n'auions peu estre subiuguez par l'ennemy de dehors, ne nous dressast ce discord domistique, pour nostre dernier metz . Toutesfois Dieu par sa bonte, nous ayant deliurez de tant d'autres dangers , adiousta encores pour le comble de ses benefices , que le tout se rappaisa peu à peu.

Le Mardy onzieme Monsieur de la Chastre dit à quelques vns , & fit entendre de bouche & par lettres à la ville, que quoy qu'on craignist de se rendre à luy , il asseroit & promettoit , que tous ceux qui estoient dans Sancerre auroyent la vie sauve, ce que beaucoup n'attendoyent pas. Et comme ainsi soit que les Ministres de la Pa role de Dieu eussent prins & choisi durant le siege & la famine, passages de l'Ecriture sainte

fainete, propres & expres tât pour faire sentir les pechez du peuple, que pour le consoler : le Jeudi trezième, maistre Frâçois de la Mare , dict de Claireau , Ministre du lieu, ayant au parauant commencé le Prophete Ioel, eut pour son texte, & luy estant venu à son rang de prescher (car nous auions cest ordre d'exhorter chacun deux iours la sepmaine par tour) le dixhuictième verset du second chapitre, où Dieu parle ainsi par son Prophete. Le Seigneur a esté ialoux de sa terre, & a pardonné à son peuple. Et le Seigneur a respondu. & dit à son peuple, Voicy, je vous enuoyeray du froment, & du vin, & de l'huile, & en serez rassasiez, & ne vous abandonneray plus en opprobre entre les gens, &c. comme on pourra voir en la suite du Prophete. Et comme ledict de Claireau est vn bô & fidèle seruiteur de Dieu, aussi sçeut-il bien tirer doctrine pour consoler son poure troupeau , pour lequel il estoit merueilleusement affligé, le voyant ainsi languir & mourir de faim de iour en iour. Ce que j'ay bien voulu noter en passant , pour monstrez comment Dieu par sa prouidence scâit bien faire venir les choses à point pour la consolation des siens : car à peine pouuoit-on choi-

sur passage ne texte plus propre pour ce temps, & sur la fin de cette famine extreme, ou presques tous ceux de la ville auoyent perdu esperance de voir ny mangier iamais pain. Nous auons este assuré que le mesme iour trezieme d'Aoust, le Capitaine la Fleur prisonnier à Bourges, apres auoir este rompu & brisé les iours precedens à la torture, ou maistre Antoine Fradel, Sieur de Loyer Lieutenant criminel au dict lieu, le frappant d'une latte de bois sur le ventre, luy vouloit faire confesser les mains de certains Gentils-hommes, ou il disoit que ceux de Sancerre auoyent intelligence: & mesme si le Sieur D'issartieux & Madamoyselle de Neuuy leur bailloyent pas aduertissemént: ce q̄ luy ayant nié, il fut finalemēt tiré de nuit de la prisō, & mené à la maison du bourreau, leq̄l luy ayant mis vne corde au col, & voyant la Fleur qu'il falloit mourir, il pria qu'on luy donnast loisir de invoquer Dieu, ce qu'ayant obtenu, il fit vne priere contenant confession de sa foy, s'assurant de la misericorde de Dieu, & protestant de mourir en la Religion pour laquelle il auoit combatu: & apres cela il fut pendu & estranglé, & son corps

corps encordes remuant ietté dans vne fosse au lieu appellé le pré Fichaud. Je ne me puis tenir de dire pour ses funerailles, que le cognoissant de long temps , voire auant qu'il eust iamais commandé à la guerre , ie l'ay tousiours veu faire actes de Cesar au maniement des armes , & l'ay veu à soustenir deux assauts en deux diuerses villes , aussi resolu & asseuré en tel affaire qu'homme pourroit estre . Ceux aussi qui sont iuges plus competens que moy en ceste matiere , & les Capitaines qui l'ont cogneu, luy rendent ce tesmoignage , que s'il eust suyvi les armes des son bas age , & qu'il eut eu la conduite comme il estoit vaillant & hardy au combat , c'eust esté lvn des premiers Capitaines de ce temps. Et certes c'est dommage non seulement pour ceux de la Religion , mais pour la France (qui n'a pas maintenant beaucoup de tels hommes,) qu'il soit ainsi mort : & n'ont pas acquis grand honneur ceux qui le cognoissant tel , & si braue soldat , l'ont faict traitter & mourir de ceste façon.

Les iours suyuans , Monsieur de la Chastre escriuit trois ou quatres lettres , contenant en somme , qu'encores que tous ceux qui estoient dans Sancerre , eussent bié me-

rité d'estre passez au fil de l'espee, à cause de leur rebellion & obstination , tant y a, que puis qu'il leur auoit promis la vie sauue, il assuroit de rechef chacun , qu'il tiendroit sa promesse . Et parce qu'on ne s'y pouuoit fier, & que beaucoup en doutoyé, on luy fit entendre qu'on craignoit fort tel traitemment que celuy qui auoit este fait aux autres villes du Royaume , & mesme à Bourges, ville principale de son gouuernement. Il respondit , que voirement aucuns dudit lieu voyans l'occasion fort propre pour venger la mort de leurs parens , tuez par ceux de la Religion aux autres troubles, & auoir leur reuäge de ce qu'on auoit abbatu leurs temples, chapelles,images & autels, ils l'auoyent gayemēt empongnee: mais que pour cela nous ne doutissions point de sa parole : car quand il voudroit faire autrement en nostre endroit que ce qu'il a promis , il ne le dissimuleroit, nous assurant que pour chose du monde il ne voudroit faire du contraire, & qu'il ne faulseroit point son serment ne sa promesse . Mais pour en dire le vray, on voyoit bien à la contenance d'une grande partie des assiegez qu'ils ne s'attendoyent d'en estre quittes à si bon marché.

Les

Les iours suyuans il enuoya force paſſeports, & plusieurs allees & venues par certains deputez se firent de la ville à S.Satur vers luy, ou l'on comméça de negocier l'accord: plus toutesfois à cause de l'asseurance qu'on auoit de la paix avec ceux de la Rochelle, Montauban & Nismes, que pour la necessite où l'on estoit reduict: car autrement (comme i'ay dit) plusieurs eussent mieux aimé mourir de faim. Le Sabmedy quinzieme, suyuāt ce que ledict Sieur de la Chastre auoit mādé auparauant il en uoya à la ville le Capitaine Pibonneau, cōmādant à vne vieille bāde au Regiment de monsieur de Sarrieu, & le Capitaine Verrieres, cōmandant à vne compagnie entretenue: mais auant qu'ils fussent arriuez, on en uoya pour eux en oſtage à S.Satur, Pierre Bourgoin l'aisne, maistre Roch Raucau, Robert M:not de la ville, & pour les habituez M. Beroald professeur en langue Hebraïque au parauant les troubles à Montargis. Lesdits Pibonneau & Verrieres arriuerent enuiron midy, & furent conduits au logis du Gouuerneur, où ils disnerent: toutesfois parce qu'enostre cuisine estoit pour lors biē maigre, & q no^o ne leur pouuoīs gueres dōner que du bō vin (dōt nous auioīs encores

grande quâtite) ils firent apporter leur dinner de leur Fort. Lapresdinee il se fit assemblée generale au temple Sainct Jean, ou les dicts Capitaines firent entendre aux habitans & habituez (qui s'y trouuerent presques tous) la volonte du Roy & celle de Monsieur de la Chastre , son Lieutenant en l'armee devant la ville, touchant leur deliurance . Furent aussi leuz publiquement les articles de paix (imprimez) avec ceux de la Rochelle & Montauban, qu'ils auoyent apportez, lesquels nous n'auiions encores veuz . Or on ne resolut rien en ceste assemblée la, ains furent seulement lesdicts Capitaines priez de supplier Monsieur de la Chastre d'enuoyer par escrit les articles de l'accord qu'il pretendoit faire avec nous, proposez par eux à l'assemblée: ce qu'ils promirent faire . Et de fait, le soir du mesme iour les sommaires furent apportez par les ostages qui reuindrent apres que les susdicts Capitaines furent de retour en l'armee On verra cyapres les articles de la Capitulation tout au lôg. Le Dimâche sezieme, autre asséblee generale se fit au temple Sainct Jean , enuiron les huit heures du matin, ou fut aduisé de la response ausdicts articles. Les Procureurs Pineau,
Raucau,

Raucau, Minot, le Capitaine Martignon, & Pierre Bourgoin l'ainé fōt deutez pour ceux de la ville: les Capitaines Buisson & Chaillou pour les soldats soudoyez. Le Capitaine d'Oriual, & M. Beroald pour les habituez volontaires. Et d'autant que lesdicts Bourgoin, Raucau & Minot, qui eftoyēt reuenus le iour precedent, me dirēt que monſieur de la Chastre vouloit parler à moy, & que le Capitaine Pibonneau (lequel monſieur de ſaint Pierre à ſon partement auoit prié de me faire plaisir) me conduiroit & raconduiroit en toute ſureté, ie descendy & allay avec eux. Or nous auions procuration ſpeciale & pouuoir signé de l'asſemblée, pour conclurre & accorder avec monſieur de la Chastre, auquel les ayant baillé, & les ayant veu & leu, assembla avec luy les gentils-hommes & Capitaines que bon luy ſembla, puis en leur preſence nous eſclarcit verbalement plus au long ſon intention ſur chacun article, lesquels furent debatus l'un apres l'autre. Il deman doit pour lors Soixante mille liures tournois aux Sancerrois, moyennant laquelle ſomme, il leur offroit toutes les ſureteſ qu'ils luy demanderoient, pour conſeruer leurs vies, pudicité de leurs femmes, virgi-

nité de leurs filles : & autres choses portées par les articles, cōme il sera veu. Et ainsi té-
uoya les députez, & les chargea de luy faire au plus tost response. Cela fait, il m'appela à part en vne salle, où il n'y auoit que luy & moy, & me pourmenay avec luy enuiron demie heure. Il me dit en premier lieu, qu'il auoit scēu q̄c'estoit moy qui auoit fait opiniaſter ceux de Sacerre, leur ayāt ensei-
gné la faſon de manger les cuirs & peaux, ainsi que i'auois autrefois fait sur mer, au retour d'un voyage de la terre du Bresil, qu'il auoit entendu que i'ay fait. Je luy fis response que sans me vouloir excuser, que ie n'eusse fait tout ce que i'auois peu & deu dans Sancerre, ie n'auois point trouué ceſte inuentiō, & n'y auoit eu autre industrie ny enseignement pour manger les peaux & autres choses encores plus eſtranges, dont nous auions vescu depuis quelque temps, que la neceſſité maistresse des arts. Surquoy il me dit, qu'encores que ie l'eusſe fait, il ne m'en scauroit mauuais gré, & q̄ cela pourroit ſeruir en quelque autre ſie-
ge: & parce qu'on l'auoit auſſi aduerti que ie faifois memoire & recueil de toutes ces choses, il me cōmanda de luy faire vn diſ-
cours de la famine: ce que ie luy promis, & luy portay quelques iours apres comme io

diray tantost. Me dit d'auâtage, que pour ce qui regarde le general, s'il vouloit auoir esgard à ce que ceux de la Religiô ont fait courir le bruiët, & semé dans & dehors le Royaume, que le Roy estoit vn massacreur & bouchier de son peuple, aux brocards & iniures qu'on luy auoit dites par dessus les murailles, à ce qu'on luy auoit nô seulemêt retenu le tabour qu'il enuoya des le cômencemêt du siege , mais aussi tué de sâg froid, apres l'auoir lôguemêt gardé, ce qui auroit este aussi fait de plusieurs autres de ses soldats q̄ auoyêt este pris par les nostres, il auroit biê matiere de se ressentir, & en faire la vêgeâce,cômeil en auoit biê le moyê, mais qu'il feroit paroistre qu'il n'est point sanguinaire, ainsi qu'on a opiniô : côme aussi il l'auoit desia bien monstré aux autres troubles. lors qu'il auoit en sa puissâce les sieurs d'Espau, Baron de Renty , & le Capitaine Fontaine qui est en son armee : car encores q̄ la Cour de Parlemêt de Paris , luy fit cômâdemêt de les represêter à peine de 2000. marcs d'or, il ne le voulut faire: & plusieurs autres ppos têdâs là qu'il ne vouloit prêdre les choses à la rigueur: mesmes qu'encores qu'il en peust recercher q̄lquesvns q̄ auoyêt failly pl^e lourdemêt q̄ les autres,tât y a qu'il tiëdroit pmesse à tous. Là dessus ie resp-

& luy remonstre que comme il n'ignoroit pas qu'il ne se dist & fist beaucoup de choses entre gens de guerre, où on ne pouuoit remedier, qu'aussi n'approuvions nous le mal & defaut qui pourroit auoir esté en plusieurs des nostres, lesquels n'ont iamais este aduouez d'auoir mal fait, ny mal parlé : le suppliait que sans s'arrester aux particularitez & accessoires , il luy pleust auoir esgard au principal, à la justice & equité de nostre cause , & considerer qu'estans reschapez des lieux où la pluspart de ceux de la Religiō sans auoir mesfait, ny transgresſé l'Edict du Roy , auoyēt cruellement este meurtris, craignās qu'on ne nous en fist autant , & ne sachans ou aller ailleurs , nous n'auions peu moins faire que de nous retirer à Sancerre , ou nous estions demeurez enuirō six sepmaines paisibles , & sans prēdre les armes, iusques à ce que nous y ayōs esté contraincts , & qu'on nous y soit venu assaillir . Il dit lors que voirement il y auoit quelque apparence à ce que nous auions fait du commencement, mais qu'attendu qu'on n'auoit pas continué de tuer ceux de la Religion , nous ne nous pouuions excuser de ce que nous auions fait, ayans tenu si long temps sans vouloir rendre la place:

ce

ce qui auoit causé la ruine du pays , qui a este gasté & mangé à plus de douze lieues à la ronde par ce moy : mais sur tout il trouuoit estrange que nous n'auions voulu entendre aux offres q monsieur de S. Pierre nous auoit faict lors qu'il parla avec moy . car luy craignât lors qu'on ne nous cōprint en la paix & negociation qui se faisoit à la Rochelle , & pour l'enuie qu'il auoit de faire le voyage de Pologne où il pensoit que mōsieur le Duc , qui en auoit este esleu Roy , se deust acheminer en brief , il nous eut cōme baillé la carte blanche , ou quoy que ce soit , fait beaucoup meilleur traitemēt qu'à present . Surquoy ie luy repliquay encores que nous ne nous pouuions assurer en cela , & que nous n'auions eu aucun argumēt pour nous fier en façon que ce fust en ceux desquels nous n'auions entendu autre chose , si non qu'ils vouloyent du tout exterminer ceux de la Religion , & ceux qu'ils appellent Huguenots . Voila le sommaire des propos que me tint monsieur de la Chastre ceste premiere fois .

Le Lundy dixseptieme enuiron les cinq heures du soir , les deputez avec deux Escheuins de la ville ayans charge de l'assemblée generale retournerēt vers ledict sieur

pour luy faire entendre l'impossibilité de pouuoir trouuer & fournir celle somme de soixante mille liures qu'il demandoit, & le supplier de la moderer: ce que luy ayas remostré il les reuoya le lendemain matin avec sa dernière resolution de trente six mil le liures tournois pour soudoyer les soldats de son armee, & deux mil escus pour ceux qui auoyé et été blessez & estropiats durant le siege.

Le matin du mesme iour auant que les deputez fussent revenus du premier voyage le Capitaine Martigno fut mandé pour parler au sieur Gassot, de Bourges, lequel luy dit que le Dimache au soir apres que nous fusmes partis de Satur, monsieur de la Chaitre auoit receu lettres du Roy, & auoit esté mandé pour faire le voyage avec le Roy de Pologne: qu'en ce cas le sieur de Sarrieu commanderoit à l'armee, &acheueroit deuant Sancerre: & partant qu'on se hastast de conclurre avec ledict sieur de la Chastre beaucoup plus affectionné, disoit-il, enuers ceux de Sancerre que ledict sieur de Sarrieu. Lesquels propos on interpreta comme vn moyen pour faire plustost & plus promptemēt cōdescendre ceux de la ville à ce qu'on requeroit d'eux.

Le

Le dixhuiſtieme les deputez eſtans de retour, firent entendre leur charge en autre asſemblée générale au temple S.Iean, où il fut resolu, q̄ pour obuier au ſac de la ville, pour racheter les meubles (lesquels en cas de defaut de payer la diue ſomme de 30 mille liures & 2. mille eſcus, mōſieur de la Chastre declaroit confisquez à luy & à ſon armee) pour aſſeurer les vies, & pour les autres choses portées par les articles de Capitulation, on bailleroit ce qu'il demandoit: aux cōditions toutesfois qu'il permettrōit que les marchans eſtrangers viendroyent acheter les vins (y en ayāt encors lors pl⁹ de mille poinsons à la ville) & autres meubles, sans la vente desquels on ne ſcauroit ſatisfaire. Il y eut aussi difficulté ſur ce q̄ les habitās naturels requeroyēt q̄ les refugiez dās Sacerre payassēt le tiers de la ſomme, & qu'ils fiffent leur taxe à part: mais le tout debatu, & eſtāt remoſtré par les habituez, qu'il conſtoit par les articles de l'accord, q̄ ceste ſomme ſe bailloit pour racheter les meubles, & que la pluspart d'eux auoyēt iā perdu les leurs en leurs maſons, lesquelles auoyent eſte pilées, & qu'ils auoyēt abandōnees, il fut cōcluſ & arrêté en asſeblee générale que la taxe ſe feroit en coumum,

le fort, portât le foible, & furêt esleus pour faire ladite taxe, l'Eschevin du Puys, maistre Charles Mesurier, & Loys Roy pour les habitans, Estienne Tollier pour le quartier de ceux de la Charité & enuitons, Des champs pour ceux de Berri & enuitons. Jean Merlin pour ceux d'Orleans & enuitons. Merlin absent, les cinq presens presterent le serment, & promirent de s'y porter fidelement, sans acception de personne : & pour commencer s'assemblerent le lendemain à six heures du matin au logis dudit du Puys. Toutesfois parce que les habitans par l'aduis du Bailly Iohanneau (comme on disoit) en estoient tousiours-là, (nonobstant la resolution & remonstrance qui auoit été faicte en l'assemblée) de vouloir separer les habituez, leurs deputez ne voulurent poursuyure à la taxe, laquelle cependant fut depuis faicte de puissance absolue par Iohanneau Gouverneur, sur les habituez, lesquels il cottiza à son plaisir, au grand mescontentement de plusieurs. Et parce que monsieur de la Chastre auoit commandé qu'on luy fist response finale dans les quatre heures du soir du même iour (ce que le temps ne permettoit) les Capitaines Martignon & Buisson descendirent

dirent vers luy, pour le supplier d'auoir patience iusques au lendemain, qu'on ne faudroit de l'aller trouuer , tant pour luy faire entédr ce qui auroit este resolu , que pour auoir de luy toute seureté req̄ise selon sa promesse.

Suyuant donc ceste resolution , le Mercredy dixneufieme , le Bailly Ioanneau Gouuerneur, avec autres signez & denommez aux articles de l'accord, descendirent & allerent trouuer Monsieur de la Chastre à saint Satur, ou fut faicté la conclusion finale , & rapporterent les articles signez & accordez, comme s'ensuit,

Articles de la Capitulation & Reddition de la ville de Sancerre.

Premierement que ceux de dedans la ville de Sancerre, tant habitans, qu'habituez , refugiez , Capitaines & soldats estrangers pourront iouyr & exercer la Religion pretendue reformee, tout ainsi , selo la forme & maniere qu'il est permis & accordé pour la generalité tenant le party de ladite Religion pretendue , par l'Edict fait par sa Majesté sur la pacification des troubles de ce Royaume dernierement donné au mois de Iuillet an present au Cha-

ftéau de Boulongne.

• Sa Majesté pardonnera & remettra l'of-
fense faicté à elle par lesdits habitans, ha-
bituez. Capitaines refugiez, & soldats qui
ont esté dans ladite ville de Sancerre du-
rant que le siege y a este & seiourné, &
mêmes depuis le vingtquatrième d'Aoust
dernier 1572. sans q pour raison des ports
d'armes , & exploits faictz par iceux ils
puissent estre recerchez , inquietez ny mo-
lestez en aucune maniere que ce soit : &
en ce faisant receura à sa clemence , mi-
sericorde & bonté accoustumee les dessus-
dicts à la saluation de leur vie , qu'ils tien-
dront par grace speciale faict par icelle
Majesté , par laquelle seront aussi conser-
uees & tenues les femmes & filles en tou-
te seureté de leur honneur , pudicité &
integrité de leurs personnes , sans que
par aucun , ny pour quelque raison ou
occasion que ce soit , il leur soit fait for-
ce , violence , ny attentez en aucune ma-
niere.

Rentreront les dessusdicts en la pro-
priété & iouysance de leurs biens immeu-
bles , heritages & patrimoniaux , tout
ainsi qu'ils faiçoient auparauant les trou-
bles:

bles : sans qu'iceux soyent sujets à confiscation : & ou ladite Majesté en auroit fait aucun don pretendant icelle , sera le don reuoqué , & de nul effect & valeur.

Et pour le regard des meubles desdits habitans , habituez , refugiez , Capitaines & soldats estans dedans ladite ville , ledict Sieur de la Chastre a este requis par iceux pour eviter au sac de leursdits meubles , & desordre qui se pourroit commettre , donnant licence aux soldats estans dedans ladite ville , qu'ils se voulussent contenter de la somme de quarante mille liures à payer dedans le vingtcinquième iour de ce present mois , ou plustost s'il se peut : pour icelle estre distribuee & departie par forme donatif aux Capitaines & soldats blessez , & autres qui ont demeuré durant le siege dudit Sancerre selon & ainsi que ledict Sieur de la Chastre verra estre bon , & raisonnable , selon le merite de chacun : ce qu'ayant accepté ledict Sieur icelle , sera loisible & permis ausdits habitans , habituez & autres de vendre , aliener , oster , enleuer , faire mener , charrier & disposer de leursdits biens

meubles ainsi que bon leur semblera: sans que pour ce il leur soit besoin auoir autre passeport de sa dite Majesté , ou du dict Sieur de la Chastre.

Et pour redre les presés articles plus autorizéz & en pleine valeur , a permis ledict Sieur de la Chastre faire ratifier & auoir aggregable au Roy ce qui est contenu cy dessus : ce que cependant pour assurance a este signé desdicts Sieur de la Chastre, des Seigneurs & Cheualiers de l'Ordre estans pres luy à ce appeler , par l'aduis & conseil desquels ledict Sieur s'est conduit.

Et moyennant ce que dessus ont lesdicts habitans , habituez & refugiez, Capitaines & soldats de ladite ville de Sancerre, promis & promettent audict Sieur de la Chastre,luy rendre & remettre ladite ville en ses mains & possession, pour y entrer avec telle force qu'il aduisera & bo luy semblera, si rost & incontinent q' ladite ratification de sa dite Majesté leur sera presentee & exhibee par escrit , & signee d'elle, laquelle attendant ce que ledict Sieur de la Chastre leur a promis bailler & fournir dedans le vingtquatrième du present mois, a este accordée vne suspension & cessation d'armes, sans entreprendre les uns sur les autres, de-

meu-

meurans chacun es termes & limites où ils sont de present, sans que les soldats de ceste armee se puissent approcher plus pres de ladite ville , qu'ils ont accoustumé : & de mesmes ne sera loisible à ceux de Sancerte de descendre plus bas qu'ils ont accoustumé faire , sans qu'ils ayent permission expresse dudit Sieur de la Chastre.

Et pour ostages sur l'accomplissement desdits articles & contenu en iceux sera enuoyé par ceux dedans , demain heure de midy , douze desdits habitans & habituez de ladite ville par luy esleus , & nommez de leur consentement , assauoir , Louys de Martignon grenetier , Jean Guichard , François Guichard , Pierre Bourgoin l'aisné , Samuel d'Oriual , Michel Mofnier , Jean l Esueillé , Iaques Crochet , Claude la Lande Pierre Ioffrenet , Pierre Spaux , & Jean Nee , pour demeurer en ceste armee pres dudit Sieur de la Chastre iusques à la response & declaration de la volonté de saidite Maiesté : demeureront néanmoins tenus & obligez à l'execution & entretienement du contenu cy dessus les deutez & nommez cy apres .

Aussi pour seureté de toutes choses promises ont este reciproquement signez les

prefens articles dudit Sieur de la Chastre, Lieutenant general susdict , du Sieur de Sarrieu , maistre de camp & commandant à l'Infanterie estant en ladicté armee, des Sieurs de Menou, de Montigny, de Vetry , Cheualiers de l'Ordre de sa Majesté, des Sieurs de Parassis, de Maupas, Vauvillle, de Menetou, de Pesseliere, de Bonnault, Enseigne dudit de la Chastre d'une part, Et desdicts habitans, habituez, & Capitaines de la ville, maistre André Ioanneau, Gouverneur par election de ladicté ville, Louys de Martignon le ieune , commandant aux habitans de ladicté ville, Laurent du Buisson , commandant à vne compagnie de gens de pied, Nicolas d'Argent, & Pierre Marinier, escheuins de ladicté ville, M. Robert Minot, Jaques Guedin, Charles Ioanneau aussi habitans d'icelle ville, Jean Merlin & Macé du Cheine, habituez d'icel le d'autre part , tous deutez & deleguez par la cōmunauté des habitans de ladicté ville , cōme il est apparu par procuration speciale d'iceux du dixhuidieme d'Aoust dernier. Faict au Camp deuāt Sancerre le dixneufieme iour d'Aoust 1573.

Ces articles furent leuz le leudy vingt-eme, en l'assamblee generale au temple S.
Jean

leau à sept heures du matin, ou apres que le Gouverneur eut fait entêdre de bouché le tout plus au long, & dit qu'en cas que les ostages nommez de la propre bouche de Monsieur de la Chastre (comme il disoit) ne voulussent aller de leur gré, on les en uoyeroit querir pieds & mains liez. Par quoy sur le midy du mesme iour les douze choisis & esleus descendirent, & s'en alerēt à sainct Satur. Ce iour, toutes les troupes de gens de pied de l'armee de mōsieur de la Chastre firent monstre au champ S. Ladre, & aupres des autres forts, & pouuyer estre enuirō douze ou treze cens soldats. Ceux de la ville cōmencerent lors d'a uoir du pain & de la viande de ceux de dehors : & le Védredy suyuāt on cōmença de communiquer les vns avec les autres. Le mesme iour le Capitaine Pibōneau pria q̄lques vns de nos Capitaines & moy, d'aller disner au grand fort avec luy ou plusieurs autres Capitaines des leurs nous firēt aussi bon accueil & bonne chere. Le lendemain monsieur de Sarrieu nous dōna derechef à disner audict lieu, & cōme nous nous pourmenions lapresdincee parmy le camp & parmy les soldats, il me demāda qu'il m'en sébloit, & si i'espérois d'estre ainsi traitié &c.

receu d'eux. le luy di que non ; & que nous voyions en cela les merueilles de Dieu, qui auoit tellement besongné que ceux qui estoient venus en esperance de nous tuer, & esgorger, nous estoient comme peres nourrissiers, apres vne dure & aspre famine que nous auions soufferte. Il se print lors à rire, & diet, que luy, ny beaucoup d'autres Capitaines & soldats de ceste armee, n'estoient si mauvais qu'on les faisoit.

Le Lundy vingtquatrième , suyuant le commandement que m'auoit fait Monsieur de la Chastre , ie luy portay & presentay à sainct Satur le discours de nostre famine, lequel receu, il me dit , que d'autat qu'il esperoit qu'en brief le Roy luy commanderoit de l'aller trouuer , & qu'il craignoit qu'en son absence , quelques vns de l'armee, (ausquels ma vocatiō estoit odieuse) ne me fist desplaisir , i'auisasse du lieu ou ie me voulois retirer, à fin qu'il m'y fist conduire seurement par deux ou trois de ceux de sa compagnie, si mieux ie n'aymois choisir moy mesme des Gentils hommes ou Capitaines de ceux que ie cognoissois en son armee. Toutesfois , parce qu'il auoit pmis au Bailly Ioanneau (qui deuoit receuoir les quarante mille liures tournois , qu'on

luy

luy auoit promis) de ne laisser passer personne sortant de Sancerre sans son congé, que ie pris le mot signé de sa main, & que le retournant trouuer, il me bailleroit passe-port & gens pour me conduire. Et de fait, le Mardi vingt-cinquième, apres auoir pris congé dudit Ioanneau, ie party de Sancerre, & descendis à saint Satur, ou ayant eu le passe port dudit Sieur de la Chastre, il commanda au Capitaine Fontaine (que i'auoye prié de me conduire) de me mener feurement au lieu que i'auoys esleu, & luy rapporter nouvelles de moy. Ainsi d'oques le lendemain matin ledit Capitaine Fontaine luy troisième à cheual, ayant aussi presté deux montures à mon compagnon & à moy nous mena en toute seureté à Blet, lieu que i'auoys choisi, au gouernement de Monsieur de la Chastre, pour me retirer.

Chap. XIV.

De ce qui est advenu à Sancerre depuis la reddition, & quel est à present l'estat de la ville.

Visques icy, i'ay recité ce que i'ay veu & sceu, estant à Sancerre: Le reste, & ce qui s'ésuit, m'a este rapporté & recité par gens dignes de foy, qui l'ont aussi veu & sceu sur

le lieu auant qu'en partir . Le Vendredi vingt & huictieme, les Capitaines Buisson, Chaillou, & Montauban, sortirent de Sancerre, & emmenerent avec eux cent ou six vingt soldats , ayans leurs armes & l'harquebuse sur l'espaule , pour s'en aller en bon leur sembleroit suyuant la composition & promesse qu'on leur auoit faict . Et estoit au bas de la campagne, entre le grand fort du champ S. Ladre & le fort de Monte Vieille , plusieurs soldats tant desdits forts, qu'autres de l'armee , s'assemblerent pour les voir passer , & s'entre saluoyent les vns les autres , se disans , Adieu compaigno . Et d'autant que monsieur de la Chastre demanda les drapeaux qui estoient dans la ville , lesdits Capitaines Buisson & Chaillou (Lieutenant du Capitaine la Fleur) lui baillerent les deux enseignes de leurs deux compagnies de gens de pied , & la cornette de la caualerie . Puis leur fit à tous leuer la main & faire serment , qu'ils ne porteroyent iamais les armes contre le Roy . Cela fait , il les fit conduire avec enuiron cinquante cheuaux : mesmes par lvn de ses maistres d'hostel , lequel enuoya querir des charettes , pour mener les femmes , & enfans , & quelques soldats blessez . Et apres les auoir

con-

conduictz quatre lieuës du costé de Chastillon sur Loyre prenás congé d'eux & leur disant à Dieu , leur dirent , Soldats , allumez vos meches des deux costez , & si aucun vous charge, defendez-vous , & tirez , car vous serez aduouez: & ainsi s'en allerent , & paruindrent tous sans nul destourbier iusques audiët lieu de Chastillon sur Loyre,distant de six à sept lieuës de Sancerre.

Le Lundy dernier iour d'Aoust enuiron les dix heures du matin , madame de la Chastre entra à Sancerre par porte Oyson , & fut saluée à coups de mousquetades & harquebuzades , & conduite par quelques prestres (qui se rendirent à Sancerre incontinent apres la redditio , car au parauant, il n'y auoit prestres ne moines) avec la croix , depuis la porte iusques à son logis . Vn peu apres , Môsieur de Sarrieu , maistre de Cap , suyui de deux compagnies de gés de pied , l'enseigne desployee , & le tabour sonnant , entra par ladicté porte . Môsieur de la Chastre , suyui de sa compagnie d'hommes d'armes , de la noblesse du pays , & d'autre cauilerie , la trompette sonnant , entra incontinent apres , lequel fut aussi salué de force coups de mousquets , & scopeteries d'harquebuzades , & receu p les prestres , reuestus de leurs ornemens , qui le cōduirient iusques

qui le conduirent iusques à son logis , près la halle , chantans Te Deum laudamus .

On obserua , que comme il entroit à la ville , quelques vns estans sur la muraille , du costé de sainct Denis , firent tomber & rouler du haut en bas des pierres de la courtine & parapet , qu'aucuns interpreterent , que c'estoit le signal qu'on demanderoit Sancerre . Et de fait , incontinent apres cette entree , on commença à rompre les fortresses , brusler les portes de la ville & remplir les tranchées que ceux de dedans auoyent faites durant le siège : tellement què les portaux , murailles & tours , sappees & mises par terre , tout a l'entour de la ville , Sancerre est fait vn village , voire à demi ruyné . Car outre ce que le canon durât les grandes batteries auoit presque abatu la quarte partie des maisons , ceux qui y entrent avec promesse de n'attenter aux biens de personne , n'ont pas l'aissé d'en abatre beaucoup d'autres . L'orloge , les cloches , & toutes autres marques de ville , furēt aus si ostees : & fut le bruit grand (comme on ne fait pas qu'il en sera encores fait) qu'on lavouloit raser , y semer du sel , & mettre vn pillier au milieu de la place , ou seroyent engravez ces mots , ICY FUT SANCERRE .

RE. Le Sabmedy douzieme de Septembre enuiron les neuf heures du soir , les Archers du Preuost vont au logis du Bailly Ioanneau , luy disent que Monsieur de la Chastre veut parler à luy , & qu'il s'en aille avec eux : il fait allumer vn falot , contre leur gré , sort de sa maison , & s'achemine quant & quant . Et comme ils furent à cent pas de sa maison & à mi-chemin du logis dudit Seigneur de la Chastre , ils le destour né t en vne petite ruelle en mōtāt au Chasteau , renuoyent le garçon qui portoit le falot , & luy disent qu'il faut qu'il meure . Luy sans autremēt s'effrayer , leur dict , que puis qu'ainsi est , il les prie luy donner temps d'in uoquer Dieu , & luy demander pardon de ses pechez . Ce que luy estant accordé il se mit à genoux , & pria d'un tel zele & d'une telle affection que les meurtriers qui le tenoyent & entendoyent ont confessé depuis , qu'ils n'auoyēt iamais ouy mieux parler , ny prier Dieu de telle sorte . Là dessus , & auant qu'il eustacheué , ils se ruēt dessus & le massacrent à coups de dagues , puis le traient & iettent dans le puis au bout de la halle . Toutesfois aucunz disent qu'il fut mené au logis du Lieure pres la halle ou il fut gardé jusques à minuit passé , & la in-

terrogué & enquis de plusieurs points, mesmes constraint d'enseigner certaines lettres, papiers, & autres choses d'importance auant que mourir, & dit-on encores qu'auant qu'estre frappé, on luy mit vne corde au col qu'on serra pour l'estangler, & garder de crier. Mais celuy qui m'a recité ce que dessus, assauoir, qu'il fut tué bien tost apres qu'il fut sorti de son logis, dit l'auoir ouy dire aux Archers mesmes qui estoient à sa mort. Sa femme qui ne pensoit rien moins que la mort de son mari, voyat qu'il n'estoit retourné le soir en son logis, va le lendemain parler à Monsieur de la Chastre, se jette à genoux devant luy, & avec grand pleur, prie qu'on luy rende son mari, & qu'elle abandonne tout son bien. Response luy est faicte, qu'il s'est sauué, & qu'on est bien marri de cela, pour le doute qu'on a qu'il n'ait mal, & que plustost il se deuoit fier en la promesse qu'on luy auoit faicte, que ne bougeant il n'auroit point de mal.

Or on parle diuersement de ceste mort du Bailly Ioanneau : car comme ainsi soit que Monsieur de la Chastre eust non seulement iuré en general, (comme portent les articles) mais aussi promis de ne rechercher personne en particulier, aucunz disent que cela

cela n'est point venu de luy , mais qu'à la poursuite de quelques gentils hommes du pays & autres qui luy en vouloyent , on la fait ainsi mourir . Toutesfois plusieurs trouuent merueilleusement estrange , que cela se soit fait ledict Sieur de la Chastre estat encors à la ville , & logé à cent pas près du lieu ou il fut tué : & doute on qu'il ne se soit ressenti de la mort de son Tabour , qui luy fut retenu & tué dans la ville durant le siege (comme il a este dit cy dessus) car il en a este tousiours merueilleusement fasché .

Ce Bailly Ioanneau , (comme i'ay dit ci deuant) auoit ia esté esleu Gouverneur de la ville de Sancerre (d'où il estoit natif) aux autres troubles : & comme le plus propre , auoit encors esté continué , & remis en ceste charge , ceste dernière guerre . Et de fait , il estoit hōme graue , ayant l'entendement bon , comprenant bien vn fait , & ayant acquis vne merueilleuse authorite entre les habitans du lieu , & en ceste ville-là , les affaires de laquelle il conduisoit entierement : brief , il estoit des premiers de sa robbe . Ce la auoit-il , qu'il estoit trop particulier en son opinion , & n'expedioit pas assez tost les affaires cōcernans la de guerre : tellement

que les Capitaines luy ont souuent dit,
que Mars ne se manioit pas à la façon de
Bartole.

Le quatorzieme Monsieur de la Cha-
stre alla à Bourges, où l'artillerie ioua à
son arriuee, & fut receu comme victorieux
de la ville de Sancerre, laquelle cependant
ne fut pas prise par assaut, canon, ny force
d'armes, mais par famine, & encores sous
la sseurance d'une paix avec les autres de la
Religion.

Le second iour d'Octobre, maistre Pier-
re de la Bourgade, ministre de la Parole
de Dieu, & sa femme, sortirent de la ville
& furent conduits par vn soldat nommé
le Suisse, que nous auions tenu prisonnier,
& estoit vn de ceux q eschapperēt à la sur-
prise du Chasteau, (comme il a este veu
du commencement) iusques au dela du
Bourg de Menetreol distant d'un quart de
lieu de Sancerre, où apres leur auoir demā-
dé la bourse, qu'ils baillerent volontaire-
ment, ils furent tuez l'un apres l'autre (le
mari le premier) à coups de pistoles. puis a-
cheuez de massacrer de coups d'espee & da-
gues furent iettez en la petite riuiere appellée
la Vauuille, qui passe audict lieu. Ils em-
menoyent avec eux une petite fille Allemā-
de aa-

de, aagee d'enuiron six ans , qu'ils nourrissoyent pour l'honneur de Dieu , la tenant comme leur fille , d'autant qu'ils n'auoyent point d'enfans , laquelle ayant veu ce piteux spectacle , s'en retourna à la ville bien esployee , ou elle recita ce que dessus , & cōment ses pere & mere (ainsi appelloit-elle la Bourgade & sa femme) auoyent esté tuez de cette façom . Cependāt que ces choses passent , & que les paysans qui furent mādez de dix ou douze lieues à la ronde , demantelloyent & ruinoyent Sancerre , le Bailly de Berri , qui y auoit esté laissé , & establi Gouuerneur , le Capitaine Durbois , sa compagnie , vne Enseigne des vieilles bandes , & autres du pays , qui y demeurerent , pillerent plusieurs logis iusques aux meubles de bois , sur tout où ils trouvoient les maisons vuides , ou bien n'estoient traittez à leur appetit , vendirent le tout à vil prix , & firent charrier fort grande quantité & la plus grand' part des biens & meubles de Sancerre (qu'on auoit rachetez de quarante mille francs) à Coïne , aux autres villes & villages voisins . Outre cela , les poures gēs , qui estoient retenus par force , & demeurez parmy ceste desolation , pensans sortir de la ville , furent pour la pluspart rançon-

nez. Qui plus est, le Bailly de Berri, pour espouser les poures Sancerrois de fond en comble, & leur oster tout moyen de se pouvoir iamais relever, ny mettre sus, les accablant du tout avec les murailles & maisons de leur ville, fit deux ou trois tailles montans à grandes sommes, lesquelles il a failli promptement trouuer: & entre autres vne de dix à douze mille liures tournois , en laquelle la poure vefue de Iohanneau, ia affligea au possible , principalement de la mort de son feu mari , a este taxee & cotizee à douze ou treze cens liures tournois. Brief, les habitans naturels de Sancerre , & plusieurs de ceux qui s'y estoient retirez , n'ont pas seulement perdus leurs meubles , mais ont este contraincts pour la plus part , vendre & engager leurs heritages, & sont entierement demeurez apouris. Mais le principal est qu'ils sot aussi priuez des biés spirituels, par la ruine & dissipation de leur Eglise, laquelle auoit fleuri des si long temps au milieu & comme au centre de la France: l'idolatrie, & les superstitions Papales, qui en estoient comme bannies , y estans maintenant establies, & plusieurs menacez & cōtraints d'y assister contre leur consciē-

ce.

ce. Et comme ainsi soit que le Chasteau du
di^t lieu n'ait pas esté demoli, on y a mis
vingt cinq ou trente soldats en garnison,
aux despens des habitans, desquels par ce
moyen on a cheuera de succer le sang & la
moelle.

Voyla l'estat deplorable de la poure
ville de Sancerre iadis refuge & retraitte
de beaucoup de poures fideles & enfans
de Dieu, fugitifs & chassez pour sa pa-
role, laquelle a subsisté, tenu, & enduré
autant pour la doctrine du Fils de Dieu,
que ville ny place qui ait iamais este, com
me on peut iuger par les choses susdictes.
Vray est que comme le sainct Prophete Ie-
remie, au liure de ses Lamentations, ne s'ar-
reste pas tant à condamner les cruaitez,
sacs & rauages des Chaldeens, qui ruineret
la ville de Ierusalem, qu'il ne taxe aussi & fa-
ce entendre aux Iuifs habitans, qui se di-
soyent le peuple de Dieu, que leurs pechez
en sont cause : aussi de mesme pouuons-
nous dire que la ruine de l'Eglise de San-
cerre, & des autres dissipees en la Fran-
ce, est aduenue nō seulement par la cruante
des aduersaires, mais aussi & principalemēt
à cause du mespris des graces de Dieu, q^{ui} el
les auoyēt receues en si grande abondāce,

& nommeement à cause de ceste maudite
auarice qui y a tant eu la vogue. Et pleust à
Dieu qu'elle n'y regnaist plus : car bien sou-
uent ceux qui ont refusé d'assister à leurs
poures freres, n'ayans voulu donner vn sols
à Dieu, ont prouoqué son ire, qui a fait
que le Diable & les ministres de l'Ante-
christ ont tout eu. Or le Seigneur qui a ac-
coustumé de ruiner ses ennemis, en cha-
ftiant ses enfans, vucille appaifer son cour-
roux, & auoir pitié des reliefs & du reste de
son pauure peuple , & de son Eglise
Françoise , par Iesus Christ
son Fils.

F I N.

N O M B R E D E S C O U P S D E

Canons tirez devant & contre la ville de Sancerre depuis le Vendredi treizieme de Feburier 1573. insques au Vendredi quatorzieme d'Aoust suyuant, lesquels i ay cōpté & marqué par volees & par coups l'un apres l'autre pendant que le Canon iouoit.

Fevrier 1573.

L E Vendredy 13. dudit mois, l'artillerie estant encores à S. Sator distant de plus de quinze cés pas de Sancerre, tira quatre coups, l'un desquels perça à iour la courtine & parapet de la muraille de la ville pres porte Cesar, & duvent de l'vnue des balles (lesquelles pesoyent 35, & 36. liures) bondissant sur le paué fut tuee vne fille, pres les moulins à cheuaux, quatre coups	4
Sabmedi 14. dudit mois, yn coup.	1
Dimanche 15. fut tiré dudit lieu vn coup.	1
Ieudi 19. les assiegeans ayás charié & placé les trois iours precedens leurs douze pieces de baterie & leurs quatre coleurines, assauoir, dix au champ S. Ladre, & six sur la mótagne dite l'Orme au loup, tasterent la muraille entre porte Viel & porte S. André, & fut tiré ce iour trentehuit coups.	38
Vendredi trente sept, & treze la nui&t.	50
Sabmedi 21. dudit mois que la baterie plus furieuse commenca, sept cens cinquante vn, & quinze la nui&t.	766
Dimanche huitcens septante six, & sept la nui&t.	883
Lundi neuf cens septante six, & neuf la nui&t.	985
Mardi 24. dudit mois la batterie continuant de mer ueilleuse furie, fut tiré neuf cens octante trois, &	

trois la nuit.	986
Mercredi cent & dix, & la nuit dix.	120
Ieudi	69
Vendredi	65
Sabmedi dernier iour du mois , dix & huit , & deux la nuit	20

Mars.

Dimache premier de Mars, vingt & sept, & deux la nuit	29
Lundi	56
Mardi	24
Mercredi	46
Ieudi douze, & sept la nuit.	19
Vendredi quarante trois, & cinq la nuit	48
Samedi	7
Dimanche 8.	19
Lundi dix & sept, & la nuit quatre	21
Mardi	40
Mercredi trente sept, & huit la nuit	45
Ieudi quarante & quatre, & la nuit quatre	48
Vendredi	24
Sabmedi vingt & sept, & douze la nuit	39
Dimanche 15. du mois, quinze, & la nuit trois	18
Lundi	16
Mardi	27
Mercredi six cés quarante quatre, & la nuit huit. 652	
En la nuit suyuâte on charia & placea 6. pieces au dessous de la mótagne de l'Orme au Loup, au lieu appellé le carroy mareschaux, sur le chemin de Me netreol, ou fut dressée vne troisieme baterie.	
Ieudi 19. du mois, iour del l'affaut (qui commen- cea à vne heure trois quars apres midi, & dura ius ques	

ques à trois heures) auat qu'on vint au combat, j'avois desia conté quatre cens coups, & durant le dict assaut que ie n'eus le loisir de conter, fut tiré enuiron deux cens coups. 600

Vendredi	9
Dimanche 22.	13
Mardi	3
Mercredi	5
Jeudi	6
Vendredi	1
Sabmedi	4
Dimanche 29. huit pieces furēt emmenees, & le len demain encores six, & fut tiré deux coups	2
Or il ne resta plus que deux Coleurines qui furent mises & ont touſiours été au grand fort iusques à la fin du ſiege, desquelleſ furent tirez tous les coups ſuyuans.	
Mardi dernier de Mars.	3

Auril.

Mercredi premier.	4
Jeudi	6
Vendredi	4
Dimanche 5.	1
Lundi	6
Mardi	4
Vendredi	8
Sabmedi	1
Jeudi 16.	2
Lundi 20.	1
Mardi	2
Mercredi	1
Lundi 27.	4
	Jeudi dernier du mois

q 4

May.

V��ndredi 1.du mois	1 Lundi 25.	2
Dimanche 3.	1 Sabmedi 30.	1
Mercredi 6.	2 Dimanche dernier iour,	
Sabmedi 16.	5 1	

Juine.

Ieudi 4.dudit.	4 Dimanche 21.	1
Lundi 8.	4 Mardi 23.	2
Mardi	1 Mercredi	2
Mercredi	1 Ieudi	1
Ieudi	1 Lundi 29.	2
Sabmedi 13.	1 Mardi dernier.	1

Juillet.

Ieudi 9.dudit.	1 Ieudi	1
Vendredi	1 Vendredi	2
Dimanche 12.	3 Ieudi 23.	3
Mardi 14.	1 Mardi 28.	1
Mercredi.	1 V��ndredi dernier.	2

Aouft.

Dimâche 2.dudit mois.	Vendredi 7.	2
2	Lundi 10.	1
Mardi 4.	4 Vendredi 14.	2

Nombre total de tous les coups de canons
tirez deuant & contre la ville de Sancer-
re,cinq mille neuf cens & quinze. 5915.

Catalogue des soldats & autres qui ont esté tuez dans Sancerre, & aux sorties qui s'y sont faites depuis le neuvième de Janvier 1573: que la ville fut inuestie, iusques au 20. d'Aoust suyant, qu'elle fut rendue, non compris ceux qui sont morts de mort naturelle & de famine.

I'ay esté tāt plus soigneux de faire ce recueil & obseruer les Noms, surnoms, qualitez, estats & demeurances de ceux qui ont esté tuez à ceste guerre: que l'ay venu plusieurs vefues en grand' peine de se remarier pour ne pouuoir prouver suffisamēt la mort de leurs marys, cōme aussi les Peres, freres & parens ne pouuoir ionir des successions, pour mesme raisons.

Morts de la compagnie des gens de Cheual (& autres n'estans sous escouades) du Capitaine la Fleur.

- 1 **L**E Capitaine la Buysiere enseigne du Capitaine la Fleur, nommé Dominic que Buysiere de Cortoison pres Oranges, frappé à la māmelle d'un coup d'hat quebuze au rauelin de porte Viel, dont il mourut le second iour de Mars.
- 2 Simon Robin d'Iransci pres Creuan, valet dudit Capitaine la Buysiere aussi blesse à la cuisse, d'une harquebuzade

dont il mourut.

- 3 Michel de beauregard, vieil soldat man chot du bras droict, d'aupres Borgueil en Aniou, tué d'harquebuze le douzieme de Mars.
- 4 Iean Pannes de Lymoise pres Bourbon l'archimbault, frappé d'harquebuze le vingtynieme Mars, dont il mourut la nuict suyuante.
- 5 Iean de la Roche, diet la Roche, natif d'aupres la Rochelle marié à Bloys sur Loyre (lequel estoit arriué devant la ville avec l'ennemy, & depuis s'estoit rédu dedans) eut vne harquebuzade en l'ayne hors le rauelin de porte Viel le vingt-sixieme Mars, dont il mourut.

De la compagnie des gens de pied du Capitaine la Fleur.

De l'Escouade du Caporal Mariette.

- 6 René de Barouille de Choisy aux loges en la forest d'Orleans, tué du Canon au rauelin, le premier de Mars.
- 7 Alexandre Cassegrain d'E stampes tué d'harquebuze le second iour de Mars au rauelin.
- 8 Martin Alain ia aagé, de S. Formy sur Loyre tué du Canon le dixneufieme Mars

Mars iour de l'affaut.

- 9 Vn nommé le lardin, vieil homme de S. Satur, tué le mesme iour & du mesme coup que le precedent.
- 10 Fabian bondet diet la Framboise de Mezeuille en Beausse frappé du Canon le iour de l'affaut dont il eut le bras gauche couppé & en mourut.
- 11 Iaques de Montigny Gentil-homme de Picardie natif à Geneue, blessé d'une harquebuzade à la cuisse gauche à une sorte le sezieme de May, dont il mourut le dixhuitieme dudit mois.

De l'Esconade du Caporal Paul tondu.

- 12 Barbe thau, diet le Ion, Cardeur de Bourges tué d'harquebuze.
- 13 Anthoine Gaillo diet la Platte, de S. Satur tué du canon.
- 14 Pierre beauvoys diet la Bouloyre soldat vigneron de S. Satur, frappé d'une harquebuze dont il mourut le sezieme d'Avril.

De l'Esconade du Caporal la Rosine.

- 15 Pierre Colombet diet S. Amour, cordelier, de S. Amour en la Franche Comté marié à la Charité tué d'harquebuze

- au rauelin le sezieme Mars.
- 16 Estiēne Dauid, menuisier d'aupres Beau
uoys en beauuoisis, tué d'vne harquebu-
zade.
- 17 Fran ois des Fourneaulx di t guygne-
dame de Boysi ci, demeurant ´ Mer sur
Loyre tu  d'harquebuzade.
- 18 Charles Iacqueteau di t la Ruiere, de
Boysiancitu  d'harquebuzade au rau-
lin.
- 19 Claude Alemain di t d'Alegre (sergent
de la compagnie du Capitaine la Fleur)
de la Charit , tu  d'harquebuzel e vingt
sixieme hors le rauelin.
- 20 Anthoine mercier (auparau  les mas-
sacr s Iardinier chez Madamoiselle de
deuxlyons, bless  ´ la teste d'arquebu-
zade dont il mourut.
- 21 Andr  Robelin march t hostellier na-
tif de S. Satur (qui estoit mari  & de-
mieurant ´ Aubigni) tu  ´ vne sortie le
sezieme de May.

De L'Escouade du Caporal l'Escu.

- 22 Vrin bouet di t l'Escu, de Gergueo, fut le
premier tu  du Canon au rauelin.
- 23 Pierre Semelle di t la Brosse de Sancer-
re, tu  du Canon le iour de l'affaut.

De la compagnie du Capitaine Buisson.

De l'Escouade du Caporal l'Arable.

- 24 André Regnaud, diet le Pont, Fourbisseur, de Tours en touraine tué d'harquebuze le iour de l'assaut.
- 25 Louys Edouard diet le Bourguygnon Cordonnier, natif de Chalons sur Saone, tué à vne sortie le 16. de May.
- 26 Vn nommé Perceuaux, bon & vaillant soldat de la Charité, tué à vne sortie & embuscade que les nostres firent le 29. May.

De l'Escouade du Caporal la Motte.

- 27 Claude Grolier diet le Parisien, de Paris, tué d'harquebuze le iour de l'assaut.
- 28 Vn nōmé la Chasse (duquel ie n'ay sceauoir le Nom propre) de Gyen, tué d'harquebuze le iour de l'assaut.
- 29 Anthoine Odot, Cōrayer d'Aubigni, tué d'harquebuze au rauelin.
- 30 Iean Valet, diet la vallee, d'aupres Chau mon en bassigny, taillédier de son estat, qui estoit marié à Baugis, frappé d'harquebuze au rauelin dont il mourut le 20. de Fevrier.
- 31 Pierre Luquereau diet la vigne, de Chably, tué d'arquebuzade l'ōzieme de Fevrier à vne sortie. Ce fut le premier tué de l'ennemy durant le siege.

De l'Escouade du Caporal la Fontaine.

- 32 Iean Batonnier ia aagé diet la bolle, de Bourges, tué du canon le vendredi sixieme Mars.
- 33 Gilles Argis diet la bonniniere, notaire de Gergueo, tué d'harquebuzade.
- 34 Iean Mets diet Teri, Pelletier de Bourges tué d'harquebuzze le iour de l assaut.
- 35 Raoul Ardouyn diet Roselles marchat boucher de Mer sur Loyre, frappé d'ar quebuzade à la teste, dont il mourut le mardi 7 Auril.
- 36 Iean le beau natif d'Aubigny marié à Orleans tondeur de son estat, tué d'har quebuzze à vne sortie le 6. de May.
- 37 Claude heritier diet Colier, mercier, marié, & demeurat à Mer sur Loyre auant les massacres, fut blessé, & eut l'os de la cuisse cassé à vne sortie le 23. de Luillet au soir dont il mourut & fut enterré le 25.suyuant.

De l'Escouade du Caporal du Santoir.

- 38 Loys Robert, autrement trouué diet la Loge, de la Charité frappé du Canon, le iour de l assaut, dōt il eut le bras droit coupé & mourut le vingtquatrième de Mars.

De

*De la compagnie du Capitaine d'Orival, sous lequel
estoyent les volontaires habituez.*

- 39 Henry le Brun di&t S.Ie  , natif de d'Arnestal pres Rouen mari   & hoste de S. Jean ´ Aubigny , frapp   ´ la teste d'harquebuzade, mourut le 15.Mars.
- 40 Pierre Alard , teinturier , d'Aubigny, frapp   d'harquebuzade le iour de l'assaut,dont il mourut le 25.Mars.
- 41 Iean le Gay marchant de Bourges frapp   du canon, dont il eut la iambe gauche coupee,& mourut le mecredy 4. de Mars.
- 42 Guillaume Rifaud musnier de Vinari paroisse de Ialongue en Berri tu   du Canon.
- 43 Pierre Quinaut,Serrurier de S. Benoist sur Loyre demeurant ´ Aubigny,tu   du Canon.
- 44 Iean Chastron dict le verd, demeurant ´ S Formy sur Loyre,tu   par vn des nostres d'vn coup d'espee pour vne querel le particuliere.
- 45 Maistre Yves Barier Aduocat d'Orleans, demeurant ´ Gyen auparavat les massacres, fut frap   par vn des nostres, (duquel l'arqbuze delacha inopinem  t,

comme on disoit, en la cuisse gauche le lundy hui^eme Iuing pendant que l'ennemy faisoit reueue, dont il mourut le trezieme dudit mois.

De la compagnie du Capitaine Martignon, qui auoit dix Escouades de la ville.

De l'Escouade de Charles Joanneau.

46 Guillaume Guichard dit guichô autrement la Iagoysse, de la ville, frappé d'harquebuzade le iour de l'assaut, dont il mourut.

47 Pierre Bougros l'aisné, vigneron soldat de la ville, tué d'harquebuzade.

48 Pierre Metron vigneron, frappé d'harquebuzade dont il mourut.

49 Pierre Mercier tailleur d'habits, sergêt de ladict^e compagnie, fut le premier tué de ceux de la ville d'un mosquet qui creua.

50 Le Capitaine Claude Pillard, Lieutenâ^e du Capitaine Martignon frappé d'une harquebuzade le vingtdeuxieme Auril mourut le vingtneufieme dudit mois.

51 Guillaume Pelin hostellier tué en sa maison par vn de la ville en trahison.

52 Julian Guichard tué le dernier iour de Mars inopinément par vn des nostres (cōme on disoit) d'arquebuzade sur la pla-

plateforme de porte Viel.

- 53 Jean Pamsero boucher frappé à la bouche l'onzième iuing d'une harquebuze à Croc, que l'ennemy tira sur la grand' vieille breche de Martinangue, enuiron les trois heures apres midy, morut deux heures apres.

*De L'Escouade du Caporal Pierre de Mileron
dict la Passe.*

- 54 Louys Gaufinet, vigneron soldat, tué du canon en sa maison.

- 55 Jean Grolier, boulenger de S. Satur, tué d'harquebuze le iour de l'affaut.

- 56 Jean Godon, vigneron, tué du canon.

- 57 Jean Bessin, menuisier, soldat, tué d'harquebuze le iour de l'affaut.

- 58 Estienne Brunet dict Mingraine de S. Satur, tué du canon le iour de l'affaut.

- 59 Pierre Mileron, dict la Passe, Caporal, blessé d'harquebuzade au rauelin le 27. Auril dont il mourut le quinzième de May suyuant.

- 60 Lancelot Gaufinet, vigneron, fils du sus dict Louys Gaufinet, blessé à vne sortie le seizeième May, dont il mourut la nuit suyuante.

- 61 Jean Tasche, dict la Faftion, parchemnier, blessé à vne sortie, & mourut le

quinzième May.

*De l'Escouade du Caporal Robert Rableau
ditt le Caporal le Jeune.*

- 62 Fiacre le Brun huillier, soldat tué d'harquebuzade.

De l'Escouade de Charles Mesurier.

- 63 Paul Bourgoin tué d'un coup de couleuvre qui luy emporta la teste sur la petite vieille breche le Dimanche second iour d'Aoust enuiron les sept heures du soir.

De l'Escouade du Caporal André Durand.

- 64 Iean Doucet sergent Royal, Caporal, tué d'une harquebuzade le lundy 23. de Fevrier.

- 65 Iean Doucet Tanneur, qui succeda Caporal au lieu du precedent tué du Cano le 19. Mars auant l'assaut.

De l'Escouade du Caporal Nicolas Morsard Poillier.

- 67 Iean Paquet mareschal, du Canon mourut le 21 Mars.

- 68 Simon Yvon cordonnier soldat tué du canon, le 15. Mars.

De l'Escouade du Caporal Francois charretier, dict Cabinant.

69 Jacques Iubin dict Gaillard Mercier, soldat tué d'harquebuze le premier iour de Mars.

70 Pierre Andras Serrurier, soldat tué d'harquebuzade.

71 Guillaume Bourgin, soldat vigneron, tué d'une harquebuzade le premier Avril.

De l'Escouade du Caporal Masse Finou dict Marolle.

72 Charles Iofrenet, Diacre de l'Eglise reformee, Marchant, fort diligent pour les affaires politiques, mesmes aux fortifications, tué du canon le dernier iour de Fevrier.

73 Pierre Iofrenet, fils de Pierre Iofrenet, nepueu du precedent, deuisant (contre les defenses) hors la ville, avec l'ennemy au dessous de porte Oyson tué d'harquebuzade le 22. Avril.

De l'Escouade du Caporal Pigou qui estoit au Chateau ou commandoit le Capitaine Martinat l'ainné.

74 Francois Latte Cordonnier, soldat, fut bleslé le 27. Fevrier, au rauelin d'harquebuzade, dont il mourut.

75 Pierre Bougros, le ieune, vigneron soldat, tué d'harquebuze le iour de l'assaut.

- 75 Estienne Menuet dict la Caille vigneron soldat, frappé du canon le 22. Auril dōt il mourut quatre ou cinq iours apres.
- 76 Iean du Muis peletier , frappé à la teste & au bras, dvn coup d'harquebuze, à une sortie au mois de Iuing , par vn des nostres, qui penloit que ce fut l'ennemy (comme on disoit) dont il mourut la nuiet suyuante.

De l'Esconade du Caporal Paul Gaudino qui estoit au Chasteau.

- 77 Ledi Caporal Paul Gaudino, tué d'har quebuze.
- 78 Anthoine Tremeau , marchant de la ville , frappé d'une harquebuzade à la teste le dernier iour de Mars, dōt il mourut le 2.Auril.

Autres hommes femmes & enfans n'estans sous charge de Capitaines.

- 79 Ieanne Bordonne, chambrière de Pierre Andras de la ville, mourut du vent de lvn des quatre premiers coups de canon qui furent tirez de S.Satur à porte Cesar, le vendredi 13.de Fevrier.
- 80 Anne femme de François Mory tuee du canon.
- 81 Simonne fille de Jean Coillard Poul drier

drier tuee du canon le 19. Mars enuiron deux heures auant l'assaut.

82 Jean de S. Paul nepueu de Madame la grangiere, aage d'enuiron 18. ans tué d'harquebuze le iour de l'assaut.

83 Estienne Coiffo diet Brasillon d'Asmigny, tué dvn mosquet de la ville qui creua.

84 Vn enfant aage d'enuiron trois mois receut vne harquebuzade, & fut tué entre les bras de sa mere, en la place de la pannerie au milieu de la ville: la balle estoit veue de six ou sept cens pas par dessus les murailles de la ville.

Entre les susdicts morts (en nombre de 84) il y en eut dixhuit tuez le iour de l'assaut: & tant ledict iour, que durant tout le siege, il n'y en a eu que 22. tuez du canon.

Item faut noter, que (cōme il a este veu en ce Catalogue) les sept suyuans assauoir, Pellin, Julian Guichard, du Muys, Chastrō & Barier, ont este tuez par ceux de la ville, & le sergent Mercier & Brasilon tuez aussi de deux mosquets de la ville qui creuerent. Partant n'en a este tué que septante sept de l'ennemy. Vray est qu'il y en eut beaucoup de tuez par les vignes, dont ic n'ay sceu scauoir les noms, comme aussi (ainsi qu'il a

esté veu au Chap. 10 la famine en a emporté & tué six fois plus que le glaive.

le scay aussi qu'un nommé Corhomoan d'Yssoudun, mourut de maladie à l'hôpital. Semblablement un nommé Garguet d'Auignon qui auoit este mis prisonnier (comme il a este touché en l'histoire) apres avoir eu la question mourut en prison au Chasteau.

Du costé de ceux qui assiegerent Sancerre, on nous a assuré qu'il a été tué, & est autrement mort de maladie devant la ville, de douze à treize ces personnes. Et (comme il a été veu es septième, & huitième chapitres entre les signalez) Queriers Lieu tenat du sieur de Goas, la Lobiere, Guidon du Comte de Brienne, & le Capitaine Cabassole y sont demeurez. Le nombre de ceux qui y ont été blessez est beaucoup plus grād.

Catalo-

Catalogue des blessez dedans la ville de
Sacerre, & es sorties qui s'y sont faites
depuis le neuvième iour de Janvier 1573
qu'elle fut assiegee, iusques au vingtie-
me iour d'Aoust suyuant.

*Je n'ay esté si soigneux de mettre les Noms, surnoms, de-
meurâces, & qualitez des blessez, cōme i'ay fait des
morts, & tuez, parce que la raison qui m'a meu de
specifier les autres, cesse en ceux-cy.*

- 1 Paul Cortot de Chastillon sur Loire
blesse en la iambe de la ruine d'une mai-
son.
- 2 Beaugrain diē le Matou de Paris, bles-
sé en la cuisse, d'un mosquet de la ville
qui creua.
- 3 Le Pasteur blesssé deux fois, la première
à la main, dudit mosquet.
- 4 Estienne Belleauult, vigneron de la
ville.
- 5 La Rosse, vigneron.
- 6 La femme d'Estienne Pasquier.
- 7 La Theroardiere de Gerguço blesse à
la cuisse d'une harquebuzade à une
sortie.
- 8 Le seruiteur de François Poisson.
- 9 Le Seruiteur de Toussaint Panceron.

- 10 Jeanne Ioanneau de la ville.
- 11.12 Freguin & sa femme de la ville.
- 13 Le Capitaine la Pierre blessé deux fois: la premiere, à la teste des pierres & rui-nes du canon. La seconde d'une harque-buzade au bras gauche en escarpant le fossé la nuit.
- 14 Robin Messeriou de la ville.
- 15 Pousange soldat.
- 16 François Menyngaud de la ville.
- 17 Romble Ferbou de la ville.
- 18 Le Caporal Paul Tondu.
- 19 Le Sergent la Renaudiere.
- 20 Gilles du Cloux de la ville.
- 21 Le Seruiteur de Toussaint Scard.
- 22 La niepce de Madame Marget.
- 23 Le Capitaine Montauban blessé à la teste des cailloux & pierres de la ruine du canon qui faulirent sa bourguignotte.
- 24 La Touche soldat blessé deux fois.
- 25 François Guichard de la ville.
- 26 Brazi soldat d'une harquebuzade à la jambe.
- 27 La femme de Germain Molins.
- 28 Le Sergent de Rome.
- 29 La chambrière de Pierre Bourgoin.

Estien

- 30 Estienne Commaille.
- 31 Estienne Gibellin de la ville.
- 32 Iamet Moreulx de la ville.
- 33 François d'Argent.
- 34 La vefue Guillaume Grandjean de la ville.
- 35 Champ Carre Fourrier de la cōpagnie du Capitaine la Fleur.
- 36 Le Capitaine la Fleur blessé à la teste hors le rauelin , d'vnē harquebuzade qui faulsa l'oreille de sa Bourguignotte.
- 37 Iulian Bernard.
- 38 Le Prouençal blessé deux fois.
- 39 Le Sergenr la Rosine.
- 40 Guillaume Boyteau de la ville.
- 41 Iehan Bouzu de la ville.
- 42 Le Tabour du Capitaine la Fleur.
- 43 Iean Thilland.
- 44 Imber Ryuereau de la ville , blessé deux fois & estropiat d'vnē iambe , emportee du Canon.
- 45 Iehan Cheualier.
- 46 Michel Grangier.
- 47 Simon Saulnay, de Cheueniol.
- 48 François Tranchant.
- 49 Marc Alexandre soldat.
- 50 Iaques Guedin, de la ville.
- 51 Sainct Anbin, soldat.

- 52 La fille de maistre Denis Brion.
 53 Le fils de Iehan Roy de la ville.
 54 Iehan Champion de la ville.
 55 L'horme soldat,deux fois.
 56 Le seruiteur de la vefue Rolet Miie.
 57 Le fils de Rombie Fourau de la ville.
 58 George Maré.
 59 Gilles Moynault.
 60 Bayard d'Orleans.
 61 Iehan Roussel soldat.
 62 Estienne Brion.
 63 Ville Sus.
 64 François le Duc de Belgues.
 65 Pierre Marinier de la ville.
 66 La vefue de Iehan Doucet boucher.
 67 Le seruiteur de Iehan Guichard.
 68 Iehan Ratery vigneron.
 69 Iaques Pyuard.
 70 Anne Iobert seruante de Thioland.
 71 Le fils de Loys Pyotte.
 72 Iehan Molycre le ieune.
 73 Toussaint Paneron.
 74 Lamis soldat.
 75 Vincent Peronnet dict brunes.
 76 Roland Poursin.
 77 Iehan Bery soldat.
 78 Le Caporal la Fontaine.
 79 Iehan Pelerin Cardeur.

- 80 Lancelor April.
81 Dun le Roy soldat.
82 De Ville blessé d'vne harquebuzade à
la Iouë de nuit au Rauelin.
83 Leonard Gaulcher.
84 Bernard Giraud.
85 La petite Motte soldat.
86 Ant hoine Mareschal de S.Satur.
87 Le fils de la Corne.
88 Pierre Fontaines, soldat.
89 Matthieu Benoist tabour du Capitaine
Buisson blessé à la Cuisse d'vne harque-
buzade.
90 Maistre Iehan Minier d'Orleans.
91 Le capitaine Leon.
92 Le fil. de Joseph Noir.
93 Le Puy soldat.
94 Guillaume Naulet.
95 La seruante de la Grangere.
96 Robert Thesieres de S.Satur.
97 Sainct Oiyn soldat.
98 La Rochepot.
99 Pierre de la Bertouche.
100 Iehan Maré de la Charité.
101 Guillaume le Blanc.
102 La Baulme vigneron de la ville.
103 Mösieur du Mont, ministre de Chastil
lon sur Loyre blessé à la teste, aux reins

- & autres parties du corps, de la ruine
d'vne maison que le Canon abbatit sur
luy.
- 104 Loys GrandIchan.
105 La Cloche, soldat.
106 Loys le Moyne.
107 Abrival de S.Satur.
108 Le gendre d'Estienne Roger.
109 Nicolas Diion, soldat.
110 S.Marc, soldat de Met.
111 La Grauiere, soldat.
112 Corcelle, soldat.
113 Galeras, soldat de Pouilly.
114 Montampuis, soldat.
115 La Pissotiere, soldat.
116 Vadé d'Aubigni.
117 Michel de Suys diet la Caue ; de la
Charité estropiat d'vne main & vng oeil
perdu le iour de l'affaut.
118 Le seruiteur de Monsieur Turpin.
119 Le Crets, soldat d'Aubigni.
120 Le Chegne Mareschal des logis, blesse
à la iouë d'vne harquebuzade le iour de
l'affaut.
121 Le seruiteur du Sergent Vergier.
122 Le fils de Iaques Patou.
123 La Bertrange, soldat.
124 S.Marceau, Bonnetier.

Le fils

- 125 Le fils de la vefue Ichan de Viaron.
126 Maistre Pierre, le libraire de Gien , eut
le bras rompu du Canon au Ruelin.
127 Le Bourguignon,soldat.
128 Colombier,soldat.
129 Ichan de Tours,Cordonnier.
130 La Veruelle.
131 Le Sergent Vergier.
132 Pierre Picard,vigneron de la ville.
133 Monsieur de Petit bois, d'Orleans bles
sé d'vne harquebuze à la cuisse d'vne for
tie le 23.Iuillet.
134 La Baratiere.
135 Landas,d'Aubigni.
136 Lancelot Clement,vigneron.
137 Claude Sauarri,bonnetier.
138 Estienne Richou,de S.Satur.
139 Vincent Gauchier,Couureur.
140 La fille de feu Loys Rigau.

F I N.

CORRIGEZ AINSI LES FAUTES
en aucuns Exemplaires. Le premier nombre signifie la page, le second la ligne.

page 11.lign.17.receuuez,lisez receuiez 13.2.osteze qui
46.5. reprochoyent, lisez reprochoit 47.20.ietterent,
lisez iettoient 52.9 & leurs,lisez de leurs 69.
9. descendus 72.9. cartier,lisez quartier 81.22. bonnet,
lisez boulet 101.1.lisez ruine & 104 lisez qu'il en
119.9.lisez , quittez & abandonnez 124.27. tiennent,
lisez tient 131.9.lisez de tous ceux qui 159.18.lisez ven
doyent excessiuemēt 161.ligne derniere,a,lisez la 173.
25.on,lisez qu'il 180.1.vient lisez vint 193.1.urez,lisez
deliurez 218.7.syuant,lisez suyuant 236.14.lisez vingt
sixieme Mars.

Förster Dörr

XX

Vl. 3/



Digitized by Google

